Démarche RSO

Rapport d'impact sur le Développement Durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement du Département de la Vienne: Evaluation AFNOR

Sommaire

1. Préambule
   - De quoi parle-t-on ? Objectifs de la mission
   - Approche méthodologique
   - Aide à la lecture du rapport

2. Synthèse globale de votre structure (voir rapport final)

3. Rapport détaillé domaine par domaine
   - Domaine 1 : Vision et Gouvernance
   - Domaine 2 : Gestion interne responsable
   - Domaine 3 : Dynamiques de développement et d'aménagement territorial
   - Domaine 4 : Services aux populations & Cohésion sociale
   - Domaine 5 : Transition écologique

RSO : de quoi parle-t-on ?

SOURCE : ISO 26000

Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au **développement durable** y compris à la santé et au bien-être de la société
- prend en compte les attentes des **parties prenantes**
- respecte les **lois** en vigueur et est compatible avec les **normes internationales**
- est intégré dans **l'ensemble de l'organisation** et mis en œuvre dans ses **relations**

☆ Contribution des organisations au développement durable

RSO : de quoi parle-t-on ?

LES VALEURS ET LES PRATIQUES FONDAMENTALES – ISO 26000

VALEURS

Des valeurs fortes de comportement pour guider les actions et décisions de l'organisation

1. **REDEVABILITE**
2. **TRANSPARENCE**
3. **COMPORTEMENT ETHIQUE**
4. **RECONNAISSANCE DES INTERETS DES PARTIES PRENANTES**
5. **RESPECT DU PRINCIPE DE LEGALITE**
6. **PRISE EN COMPTE DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPORTEMENT**
7. **RESPECT DES DROITS DE L'HOMME**

PRATIQUES FONDAMENTALES

Les enjeux et domaines d'action de la RSO

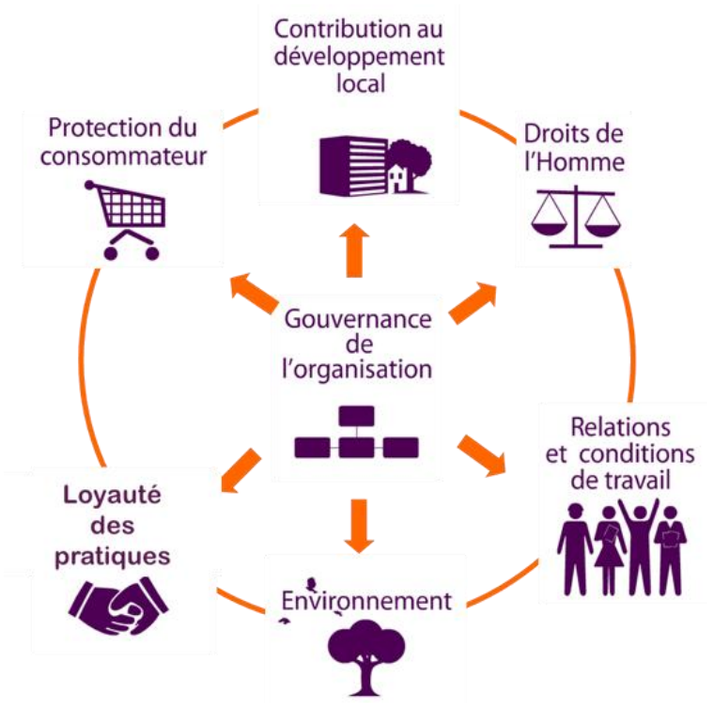

Identification des parties prenantes et dialogue

« Individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation»

RSO : de quoi parle-t-on ?

CONCRÈTEMENT, C'EST …

- **Sur le terrain, « évaluer quoi » ? > la performance globale**
  - ✓ La démarche globale (crédibilité, pertinence, robustesse, efficacité…)
  - ✓ La performance par domaine d'action (par rapport aux objectifs, par comparaison avec d'autres…)
  - ✓ Le dialogue avec les parties prenantes (écoute, qualité du dialogue, co-construction…) du Conseil départemental… pour communiquer aux parties prenantes … et s'améliorer en RSO, de façon continue, par l'action

- **Sur le terrain, « évaluer avec qui » ? Pourquoi ?**
  - ✓ La direction (élu(e)s, codir) : son engagement, ses enjeux et axes stratégiques
  - ✓ Les managers : leur implication dans la démarche, leurs regards croisés
  - ✓ Les autres acteurs internes : leur niveau d'information direction, leur contribution
  - ✓ Des parties prenantes externes : leurs attentes, leur appréciation du Conseil Départemental de la Vienne

Aide à la lecture du rapport

Préambule méthodo-logique

En tant qu'Association loi 1901 dotée d'une mission d'intérêt général en matière de normalisation volontaire, le groupe AFNOR propose une approche méthodologique reposant sur « des concentrés de bonnes pratiques », issus ou dérivés de ce corpus des normes volontaires .

Concernant la Responsabilité Sociétale des Organisations, il s'agit principalement de l'ISO 26000, l'Agenda2030 et l'ISO 37101 (Développement durable au sein des communautés territoriales — Système de management pour le développement durable — Exigences et lignes directrices pour son utilisation) cadres de référence reconnues à l'échelle nationale, européenne et/ou internationale.

Selon l'ISO 26000, évaluer la Responsabilité Sociétale de votre Organisation consiste à :

- diagnostiquer la maturité de votre organisation et sa **capacité à prendre en compte les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société** et sur l'environnement, y compris la santé et le bien–être des populations, c'est-à-dire votre contribution au développement durable,
- apprécier dans quelle mesure ses décisions et ses activités se traduisent par **un comportement transparent et éthique**, c'est-à-dire répondent aux valeurs et principes essentiels de la RSO.

Le Baromètre de la performance publique durable a constitué l'outil et la grille opérationnelle d'évaluation de la maturité de vos pratiques pour établir ce diagnostic 360° de votre engagement dans le développement durable :

- Il évalue toutes les politiques publiques **à l'aune des 7 questions centrales de la responsabilité sociétale** : impacts sur l'environnement et la planète, sur les droits humains, sur les droits et la protection des consommateurs, les fournisseurs et la loyauté des pratiques, la contribution au développement local ainsi que sur la gouvernance de votre organisation.
- Il **apprécie votre contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable assignés par l'Agenda 2030** : dans quelle mesure utilisez-vous tous les leviers de contribution possible pour y répondre ?

Architecture du Baromètre

Performance de la collectivité		Performance de l'action publique locale		
Vision et gouvernance	Gestion interne responsable	Dynamique de développement et d'aménagement	Services aux populations et cohésion sociale	Transition écologique
• Projet stratégique • Gouvernance responsable • Démocratie participative et représentative • Gouvernance des risques • Communication responsable • Management des services	• Budget et fiscalité, finances publiques • Gestion responsable des RH • Gestion des organisations satellites et partenaires • Commande publique exemplaire • Gestion éco-socio responsable du patrimoine public	• Projet de territoire • Développement économique local • Valorisation des ressources du territoire : tourisme, agriculture, forêt, pêche • Mobilité pour tous à faible impact environnemental • Cadre de vie, habitat et équipement • Gestion des risques et des vulnérabilités du territoire	• Qualité des services et relation aux usagers • Accès à l'éducation, la connaissance, la culture et au sport • Emploi, formation et insertion pro • Santé de la population • Renforcement de la cohésion sociale et soutien aux plus vulnérables	• Réponse aux besoins en énergie et adaptation aux changement climatiques • Gestion et protection de la ressource en eau • Valorisation de la biodiversité, espaces naturels et ressources • Prévention et valorisation des déchets

Sur quoi repose le modèle d'évaluation : cadres de référence

Evaluation des résultats

Evaluation des pratiques

ISO 26000 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

ENGAGÉ RSO MODÈLE AFAQ 26000 Exemplaire ★★★ AFNOR CERTIFICATION

EFQM

AGENDA 21 LOCAL FRANCE

Rappel : critères d'évaluation de la performance

L'évaluation des pratiques repose sur le cadre de référence du baromètre Performance durable , issu de l'ISO 26000 – lignes directrices de la responsabilité sociétale. Toutes les notations s'expriment sur la base d'un score total de 100 points.

Ce barème évalue la maturité des pratiques mises en œuvre, sur la base de deux types de critères :

Sur le plan managérial :

- **La mise en œuvre d'une démarche de progrès (avec les 7 principes du management)**
- **L'évaluation des résultats**

Sur le plan sociétal :

- **L'orientation responsable et durable des pratiques**
- **La performance des politiques publiques (pertinence, cohérence, déploiement efficace, impact)**

Principes de responsabilité sociétale	Article 4
Redevabilité	
Transparence	
Comportement éthique	
Reconnaissance des intérêts des parties prenantes	
Respect du principe de légalité	
Prise en compte des normes internationales de comportement	
Respect des droits de l'homme	

L'échelle d'évaluation

0

Aucune pratique mise en œuvre, seulement des intentions

La pratique n'est pas prise en compte ou de manière anecdotique / non pertinente. Une simple ambition non concrétisée par une action n'est pas suffisante.

1

Mise en œuvre partielle

Les pratiques déployées couvrent une partie seulement des points abordés dans les repères.
Elles sont menées ponctuellement ou par opportunités. Elles sont empiriques et sans de pérennité

2

Mise en œuvre méthodique et systématique

Les pratiques s'appuient sur une stratégie ou une méthodologie formalisée, gage de pérennité. Elles sont déployées par l'ensemble des personnes concernées. A minima, l'ensemble des points abordés dans les repères sont pris en compte.

3

Mise en œuvre méthodique et systématique, évaluation et amélioration

Les pratiques sont évaluées dans tous les domaines et par toutes les personnes concernées.
Les résultats escomptés sont atteints. La stratégie et les actions qui en découlent sont améliorées en continue.

Non concerné

Diagnostic RSO : nos modes d’intervention

DES APPROCHES ADAPTÉES À L’INFORMATION RECHERCHÉE

ANALYSE DOCUMENTAIRE

ENVOI AFNOR du 2.02.2023

1 VISION et GOUVERNANCE

1.1 Pacte de gouvernance

1.2 Participation citoyenne : Pour DM : Conseil de développement / Pour la ville "Dessinons Dijon"

1.3 FDR 2020-2026 : Lettres de mission et outils de com

1.4 Projet métropolitain 2017 et décision de révision 2022

1.5 Schéma de mutualisation 2021-2026

2 GESTION INTERNE RESPONSABLE

2.1 Bilan annuel créativ 2021 (clauses d'insertion)

2.2 Etat des lieux démarches écologiquement et socialement responsables pour commande publique

2.3 Rapport diversité égalité

2.4 Economie circumaire : construction du référentiel

2.5 DUERP

2.6 Programme prévention 2021-2023

2.7 Bilan sécurité VD-CCAS 2021

2.8 PDA

2.9 Plan de progression managériale 2013-2015

3 DYNAMIQUE DE DVT ET AMNGMNT DU TERRITOIRE

3.1 Note EPFL et maitrise foncière (site web)

3.2 PLH (avant PLUiHD)

3.3 PLUiHD

3.4 SCOT

3.5 DICRIM 2018

3.6 Note d'info DICRIM et PCS (site web)

3.7 Note PPRNPI (site web) et délib DM 28.06.2018

4 SERVICES AUX POP ET COHESION SOCIALE

4.1 ABS CCAS DIJON

5 TRANSITION ECOLOGIQUE

5.1 PCET 2011-2020 et note explicative

5.2 RDD 2022 VD-DM

5.3 RA Prix qualité élimination des déchets

ENTRETIENS

FOCUS GROUPE

RAPPORT

Réaliser un diagnostic RSO des pratiques internes

DIAGNOSTIC « INTERNE » VIA ENTRETIENS & FOCUS GROUPES

Cette étape de revue des pratiques internes en matière de DD devra intégrer des « ponts » avec les travaux réalisés par les groupes projets d'intelligence collective déjà en œuvre.

Deux possibilités :

- Interviewer un référent de chacun de ces groupes lorsque leurs actions engagent la Responsabilité sociétale de l'organisation : Egalité Femmes- Hommes, Eco mobilité ….
- Associer un référent de notre groupe DD à un de ces groupes pour collecter des informations.

Performance de la collectivité		Performance de l'action publique locale		
Vision et gouvernance	Gestion interne responsable	Dynamique de développement et d'aménagement	Services aux populations et cohésion sociale	Transition écologique

- Accueil de Jeunes
- Innovation managériale
- Mise en œuvre EGH
- Eco-mobilité
- Site de la Frappière
- Stratégie Achats
- Stratégie budgétaire pluriannuelle
- Stratégie Développement durable
- Usages numériques des agents
- Egalité Hommes-Femmes

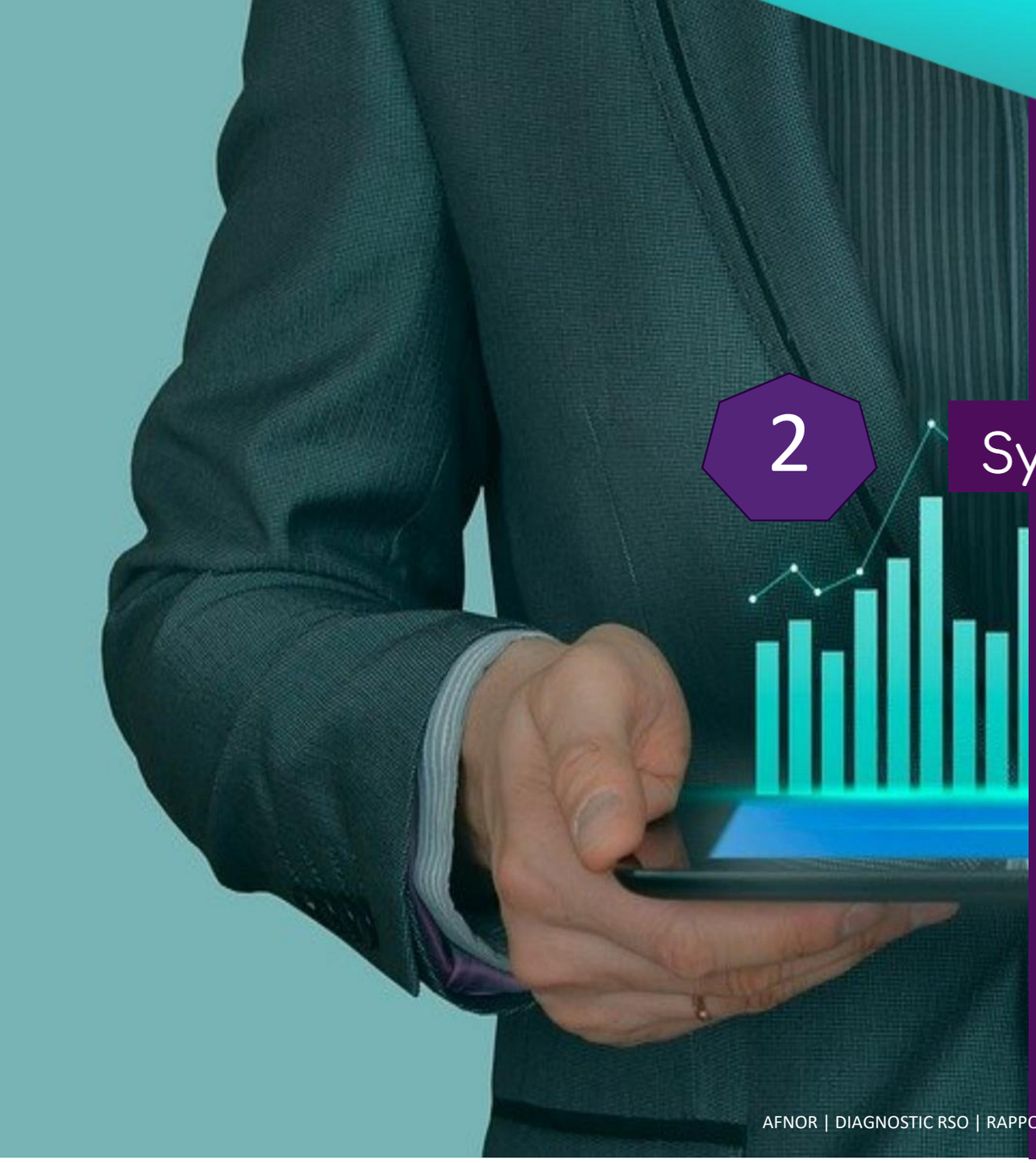

2 Synthèse globale de votre structure

En synthèse générale : conclusions

TENDANCES / PERCEPTIONS

Pratiques sociétales- RSO

- Culture faible en matière de responsabilité sociétale (RSO) et de développement durable (au sens de l'Agenda2030).
- La vision et la gouvernance de la RSO restent à construire au sein du département.
- Portage politique faible ou non perçu par les cadres en matière de RSO / DD, en dehors de la transition écologique.
- Des expériences partielles et disparates en matière de dialogue avec les parties prenantes.
- L'orientation usagers et l'écoute des besoins / attentes restent à consolider.
- Pas toujours en conformité réglementaire (LDG, DUERP, audits énergétiques, Bilan carbone …), éventuel risque à mesurer.
- Transparence, transversalité et confiance, valeurs fortes.
- Une culture RH bienveillante, humaine, cultivant la confiance, l'intelligence collective et le pouvoir d'agir.
- Une contribution au développement durable variable, selon les directions et les services, avec des initiatives nombreuses, mais sans cohérence d'ensemble.

Pratiques managériales

- Des diagnostics sectoriels existent sur de nombreux champs de compétences, pour planifier et déployer des plans d'action.
- Un projet de territoire à partager et formaliser en ambitions, ou orientations d'ensemble, objectifs et trajectoire.
- Un pilotage stratégique à construire à partir des orientations et les objectifs stratégiques de développement durable et des cibles ODD territorialisées : à ce stade, peu d'indicateurs permettent de savoir si les résultats attendus sont atteints au service du développement durable.
- L'attention des agents est portée sur les processus d'exécution.
- La transversalité est une volonté politique portée par les GIC – Groupes d'Intelligence Collective. Reste encore à renforcer tant au niveau politique qu'en interne.
- Pratiques d'évaluation quasi inexistantes.

Les résultats de votre structure : performance globale par domaine

Votre score :

43

Moyenne

Classement général :

Min - Max : 7 - 86

Quart supérieur : 58

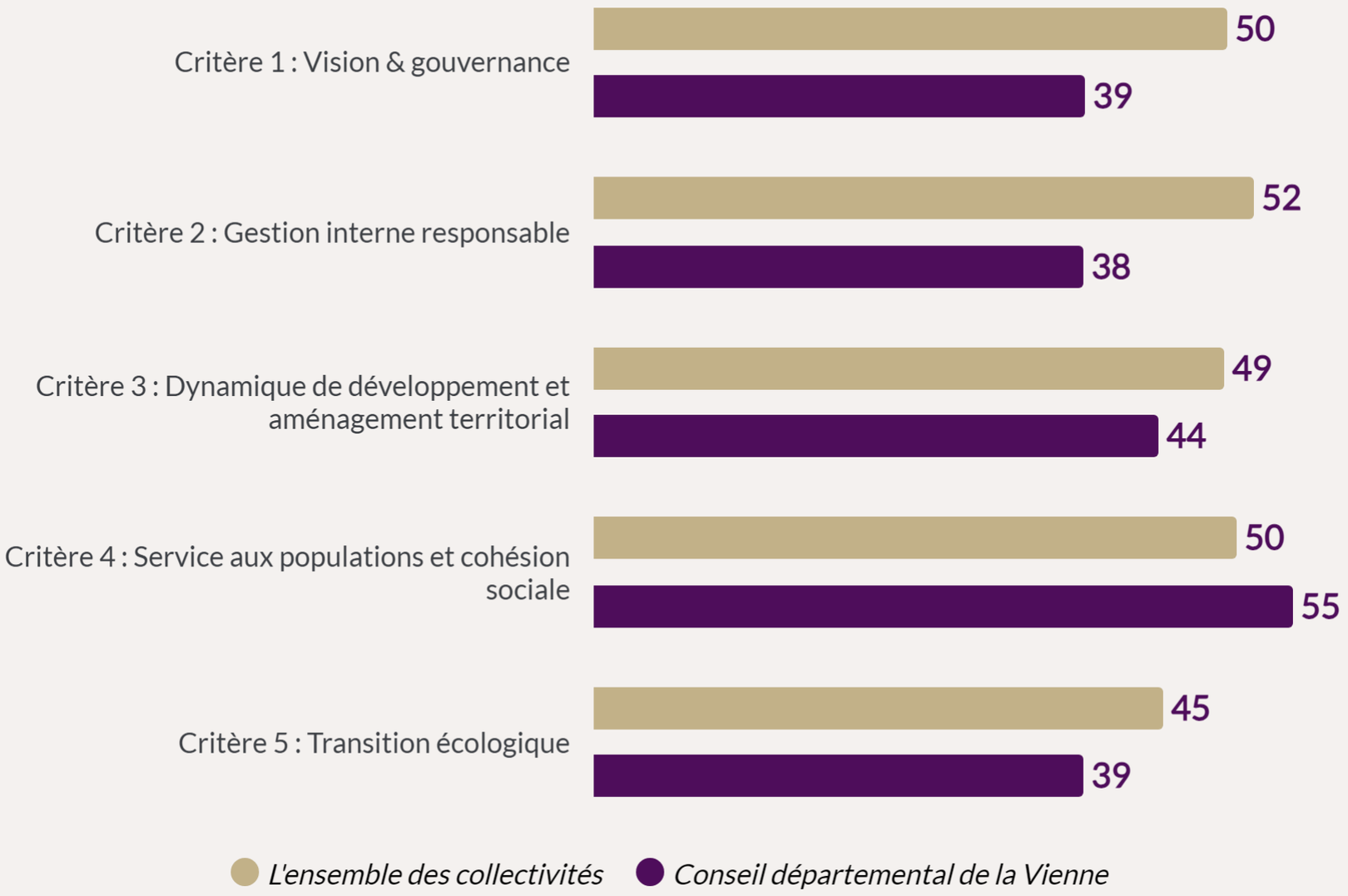

Performance globale par sous-domaine

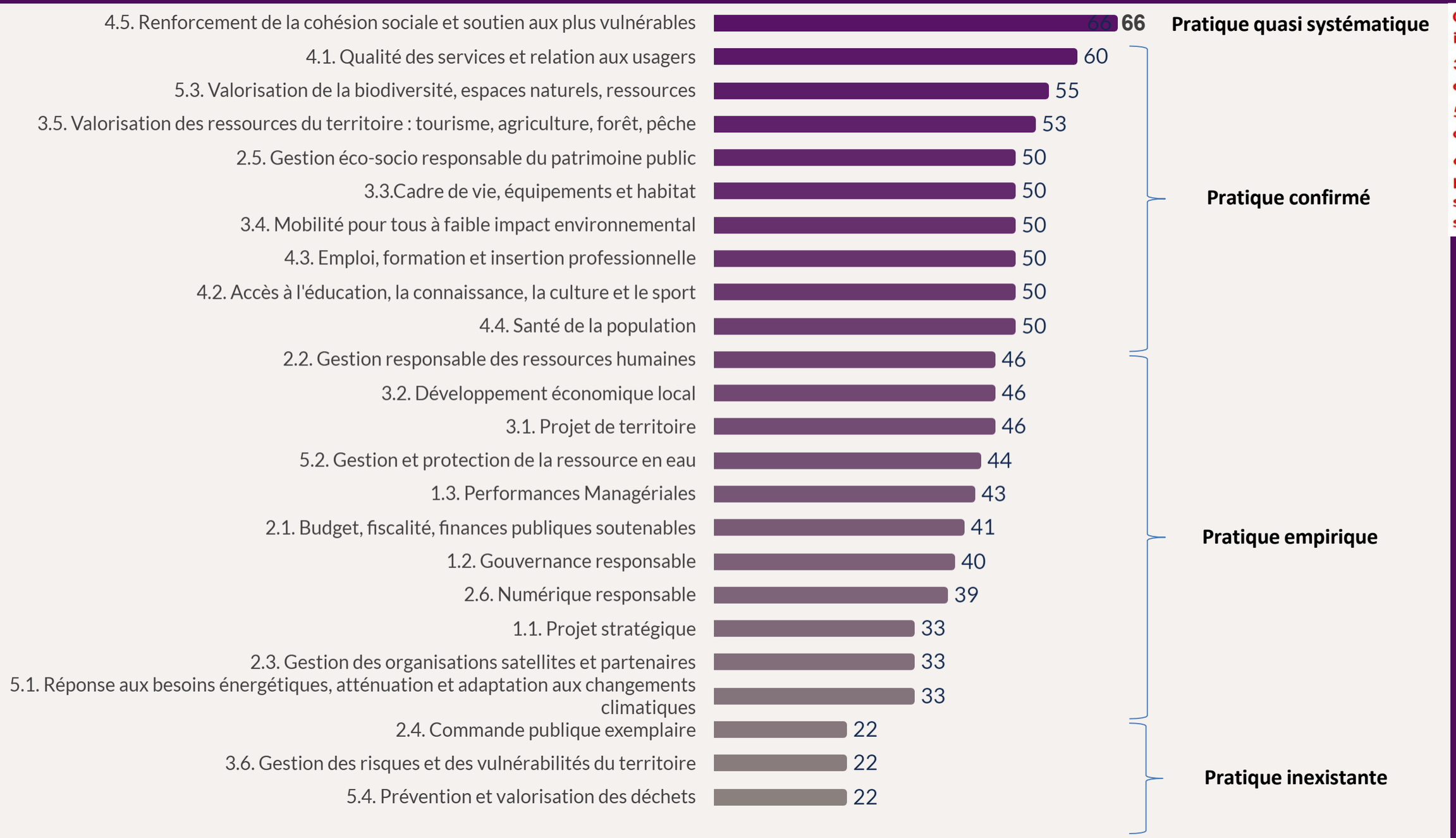

0-33 pratique inexistante

33-50 pratique empirique

50 - 66 confirmé ou mature

66 et + : pratiques quasi systématiques à systématiques

3

Rapport détaillé domaine par domaine de votre auto-évaluation

Ce que l'on attend :

1. Le portage politique de la RSO (projet de mandature)
2. Un projet de territoire avec une vision à long terme
3. Le suivi et la pilotage de la feuille de route (ou du projet stratégique)
4. Le dialogue avec les acteurs du territoire & la concertation avec les citoyens
5. La transversalité dans les instances de gouvernance et le bon fonctionnement de la démocratie institutionnelle
6. La transparence, la redevabilité : savoir rendre compte aux citoyens et acteurs du territoire
7. Le Portage par le DGS et Le pilotage par le comité de direction
8. Les pratiques de suivi et d'évaluation / le pilotage par les résultats
9. Le pilotage de la gestion des risques

Commentaires de l'évaluateur :

Votre niveau de performance sur ce domaine est qualifié d'empirique, avec des scores en dessous de la moyenne de vos pairs. Un portage encore faible de la Responsabilité Sociétale de l'Organisation, une formalisation du projet de territoire à élaborer.

Domaine 1 : vision et gouvernance

Votre performance globale

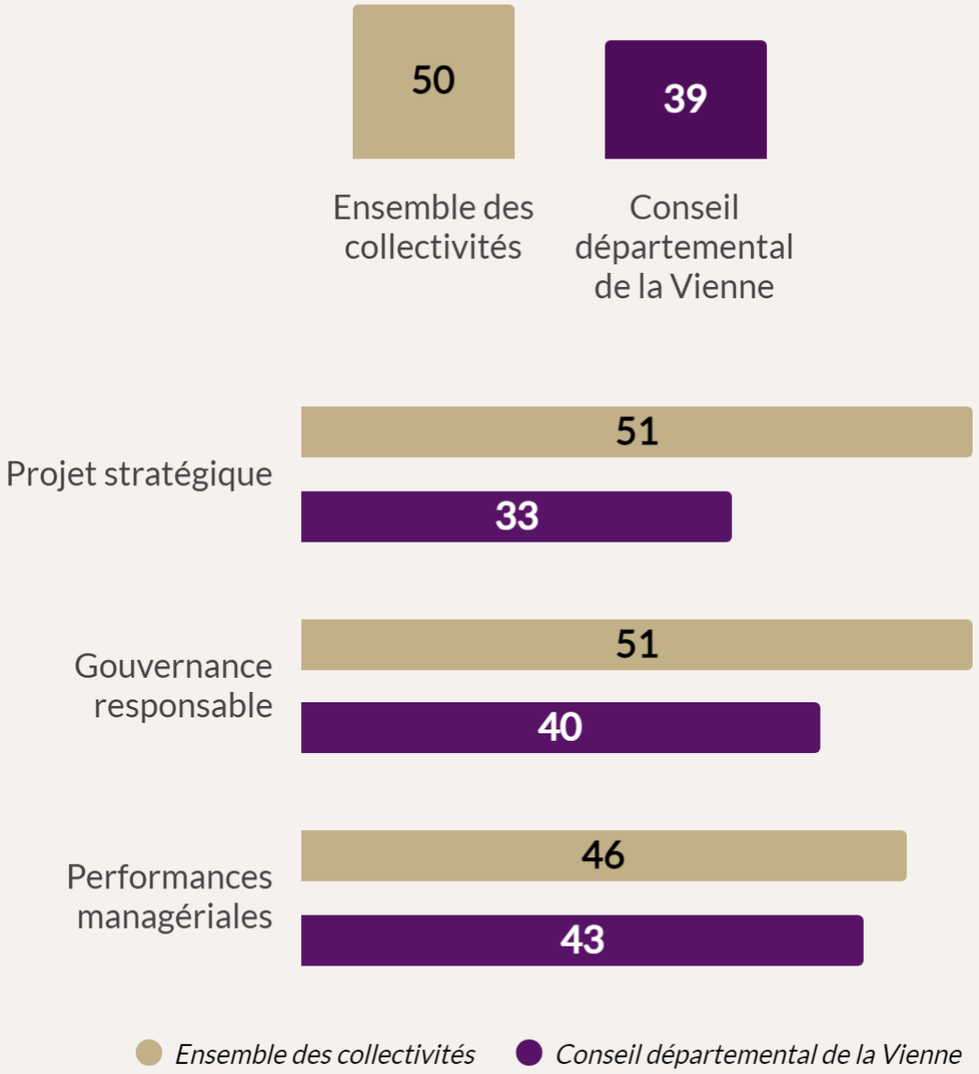

Synthèse de l'évaluateur sur le domaine Vision et Gouvernance

Points d'appui

- Valeurs fortes autour de l'humanisme, de la confiance et du pouvoir d'agir de chacun, points d'appui sur des principes clés de la RSO (implication des parties prenantes, transparence).
- Connaissance du territoire objectivée par plusieurs diagnostics sectoriels richement alimentés (schéma tourisme, SDUS, …) , bien que compartimentés / pas consolidé.
- Communication externe alignée aux principes de transparence de l'information auprès des parties prenantes et engagée dans des pratiques responsables.
- Portage politique fort de la RSO-ODD et principalement incarné par la Vice-Présidente déléguée en charge du Climat et du DD, et la commission DD composée de 6 élus (Mme Guittet, M Vouhé, M Bock, M Coquelet, Mme Abaux et Mme Peltier).
- Un « projet d'administration » co-construit autour de l'intelligence collective, traduit dans 10 chantiers (ou GIC : Groupement d'Intelligence Collective) favorisant l'appropriation par tous et intégrant des pratiques RSO de manière implicite (achats responsables, budget durable, attractivité, …).
- Existence d'un GIC* Stratégie Développement durable, possible point d'appui pour de futurs « référents RSO », dans le cadre d'un portage en et constituant un socle pour un future feuille de route RSO-ODD.
- Primo état des lieux démontrant une hétérogénéité des pratiques durables selon les directions (avancée sur la DCOM, confirmée sur les Solidarités globalement, moins avancée sur d' autres directions), qui peut être source d'émulation.
- Un écosystème historique riche de parties prenantes.
- Dialogue avec les Parties prenantes est variable selon les secteurs vert initiée.

Voies de progrès

- Dessiner une vision d'ensemble et/ou formaliser une ambition ou des orientations pour le territoire et des objectifs explicites pour le (prochain) mandat.
  A minima s'aligner sur la trajectoire fixée par les objectifs nationaux.
  Intégrer une prospective et une mise en perspective des risques pour le territoire, à partager.
- Traduire en objectifs stratégiques et opérationnels les 3 priorités de la Vienne énoncées, qui à ce stade, ne constituent que des compétences essentielles du Département :
  1 Aménagement du territoire et développement durable
  2 Solidarités, actions sociales
  3 Education, Jeunesse et Epanouissement
- Acculturer et former les élus à la RSO et à l'Agenda 2030, pour ne pas la circonscrire à sa seule dimension environnementale et saisir les interdépendances Economie-Social-Ecologie-Gouvernance
- Stratégie RSO à construire et à communiquer, sur la base d'un argumentaire solide afin d'en conforter l'intérêt stratégique, pas vécu comme tel aujourd'hui.
- Aller plus loin qu'une approche opérationnelle et structurer une démarche RSO d'ensemble.
- Expliciter une vision politique sur les orientations en matière de démocratie participative et structurer le dialogue avec les parties prenantes

GIC : Groupe d'Intelligence Collective

33 1.1. Projet stratégique

Votre performance :

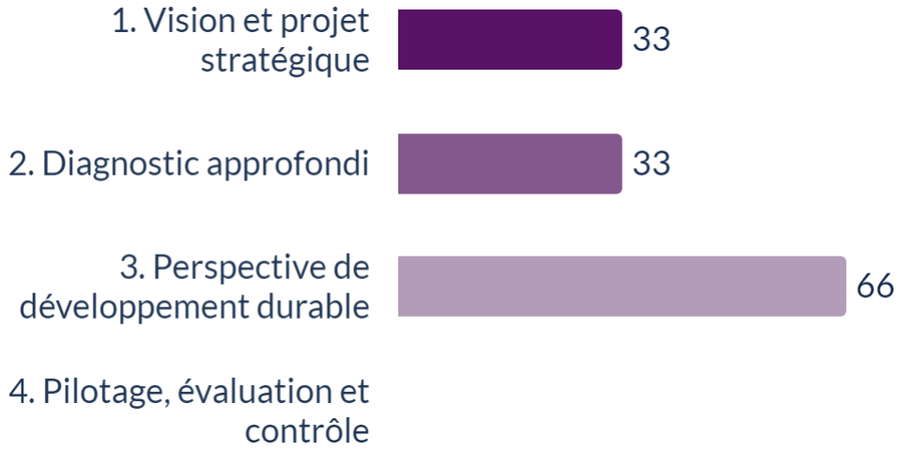

L'ensemble des collectivités :

54

53

54

43

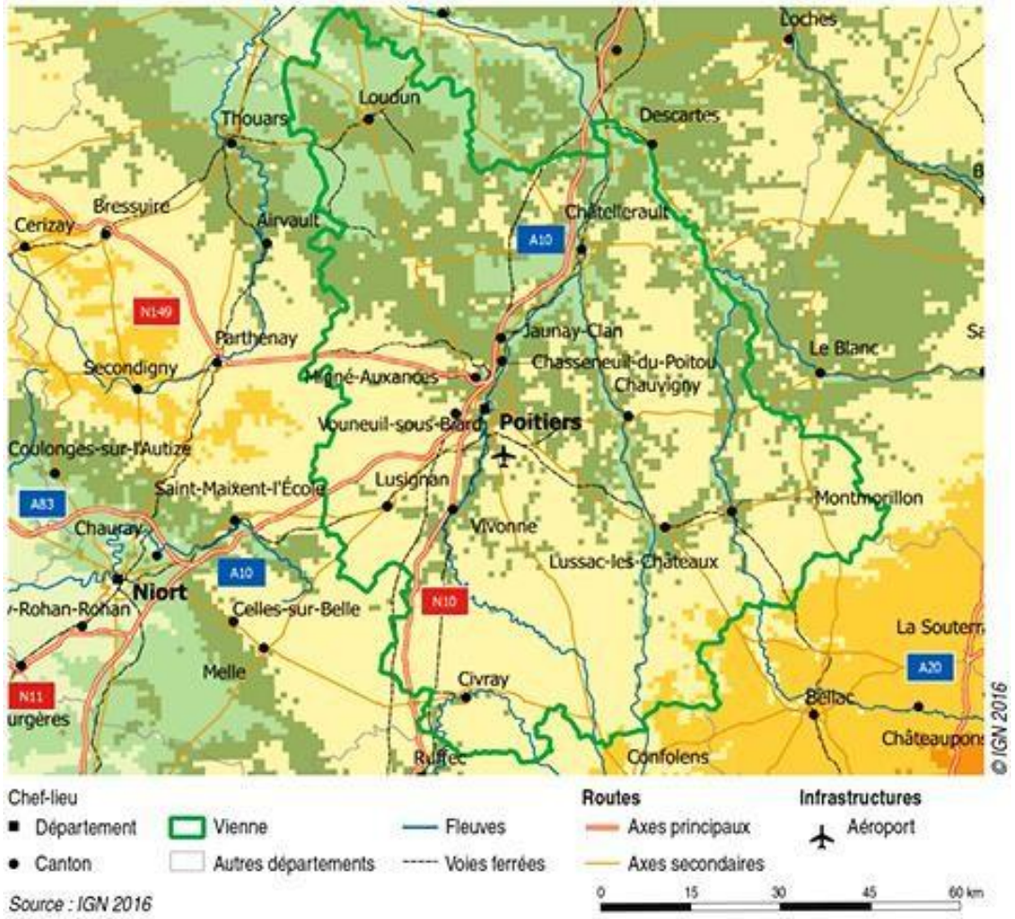

Vos modes de preuve

1 – Projet de mandature

2 – Bilan mi-mandat et/ou bilan précédent

3 – Projet de territoire

4– Diagnostic de territoire

5– Rapport DD

1.1 Projet stratégique

REVUE DES CIBLES RSO

Cibles RSO	Evaluation des pratiques	Points forts	Axes de progrès
Vision et projet stratégique	Faible formalisation de la vision	➢ Un modèle de développement territorial « en héritage » original/ spécifique, conciliant développement économique & action sociale et solidaire, bien que peu formalisé. ➢ Des documents de planification bien formalisés, en transversalité, notamment avec le Schéma Unique des Solidarités, sans vision politique et réponse aux vulnérabilités du territoire. ➢ Des Etats généraux de la Ruralité ont eu lieu en 2016 pour une vision 2025.	➢ Traduire en objectifs stratégiques et opérationnels les 3 priorités de la Vienne énoncées, qui à ce stade, ne constituent que des compétences essentielles du Département : 1 Aménagement du territoire et développement durable 2 Solidarités, actions sociales 3 Education, Jeunesse et Epanouissement ➢ Déterminer une ambition pour le territoire et des objectifs explicites pour le (prochain) mandat.
Diagnostic approfondi	Pas de vision d'ensemble pour le projet de territoire	➢ Des diagnostics sectoriels existent, notamment en matière de solidarités, de logement / habitat /eau / tourisme/ ENS etc. ➢ 3 défis spontanément cités par le Président, qui orientent ses orientations : • Vieillissement de la population (attractivité jeunesse) • Revitalisation des zones rurales (isolement, désertification des services publics, mobilité, maillage) • Défis environnementaux : eau	➢ S'appuyer sur l'écosystème universitaire du territoire, ainsi que sur les acteurs engagés (Futuroscope, Sempat , Vienne Numérique …) pour **dessiner un projet de territoire viable et partagé** ➢ Elaborer et/ou formaliser **un diagnostic global du territoire**, objectivé et partagé par tous ➢ Rassembler, centraliser, partager la donnée, pour en faire des objectifs à atteindre (traduction de la vision) et évaluer l'action publique ➢ Asseoir le projet de territoire sur **une vision prospective** durable et une planification territoriale robuste.

1.1 Projet stratégique

REVUE DES CIBLES RSO

Cibles RSO	Conclusions	Points forts	Axes de progrès
Perspective de développement durable	Volonté récente de s'engager dans les ODD de l'Agenda 2030. De par ses compétences, la mise en œuvre d'actions durables est implicite, pas forcément explicite ni pilotée.	➢ Intérêt stratégique porté principalement par la VP DD. ➢ Approche opérationnelle, sans planification ni cohérence globale d'ensemble, incarnée par divers documents traduisant des actions de développement durable, diverses et variées (Plan SEVE, rapport DD, …). ➢ Existence d'un GIC Développement durable, possible point d'appui pour de futurs « référents RSO », dans le cadre d'un portage en interne (GIC : Groupement d'Intelligence Collective). ➢ L'ensemble des thèmes abordés par les 10 chantiers GIC abordent et portent des éléments de durabilité. ➢ Portage technique et experte par la direction de l'aménagement et du DD et manque encore de transversalité : • Existence d'un Rapport de situation de DD et du plan SEVE, qui flèche le nombre d'actions impactant les ODD. • Un diagnostic réalisé par un stagiaire (à qualifier)	➢ Faire porter par tous les élus cette perspective de Développement Durable aujourd'hui principalement incarnée par la Vice-Présidente déléguée en charge du Climat et du DD, et la commission DD composée de 6 élus (Mme Guittet, M Vouhé, M Bock, M Coquelet, Mme Abaux et Mme Peltier). ➢ Acculturer et former les élus à la RSO et à l'Agenda 2030, pour ne pas la circonscrire à sa seule dimension environnementale et saisir les interdépendances Economie-Social-Ecologie-Gouvernance. ➢ **Stratégie RSO à construire et à communiquer, sur la base d'un argumentaire solide** afin d'en conforter l'intérêt stratégique, pas vécu comme tel aujourd'hui. ➢ **Certains éléments (bilan carbone, plan climat) sont datés**.
Pilotage, évaluation et contrôle	Pas de pilotage ni de process d'évaluation d'ensemble.	➢ Un tableau de suivi des projets est piloté par le DGS (non transmis).	➢ **Mettre en place un processus de pilotage, d'évaluation et de contrôle du projet stratégique** du Département de la Vienne.

40 1.2 Gouvernance responsable

Votre performance :

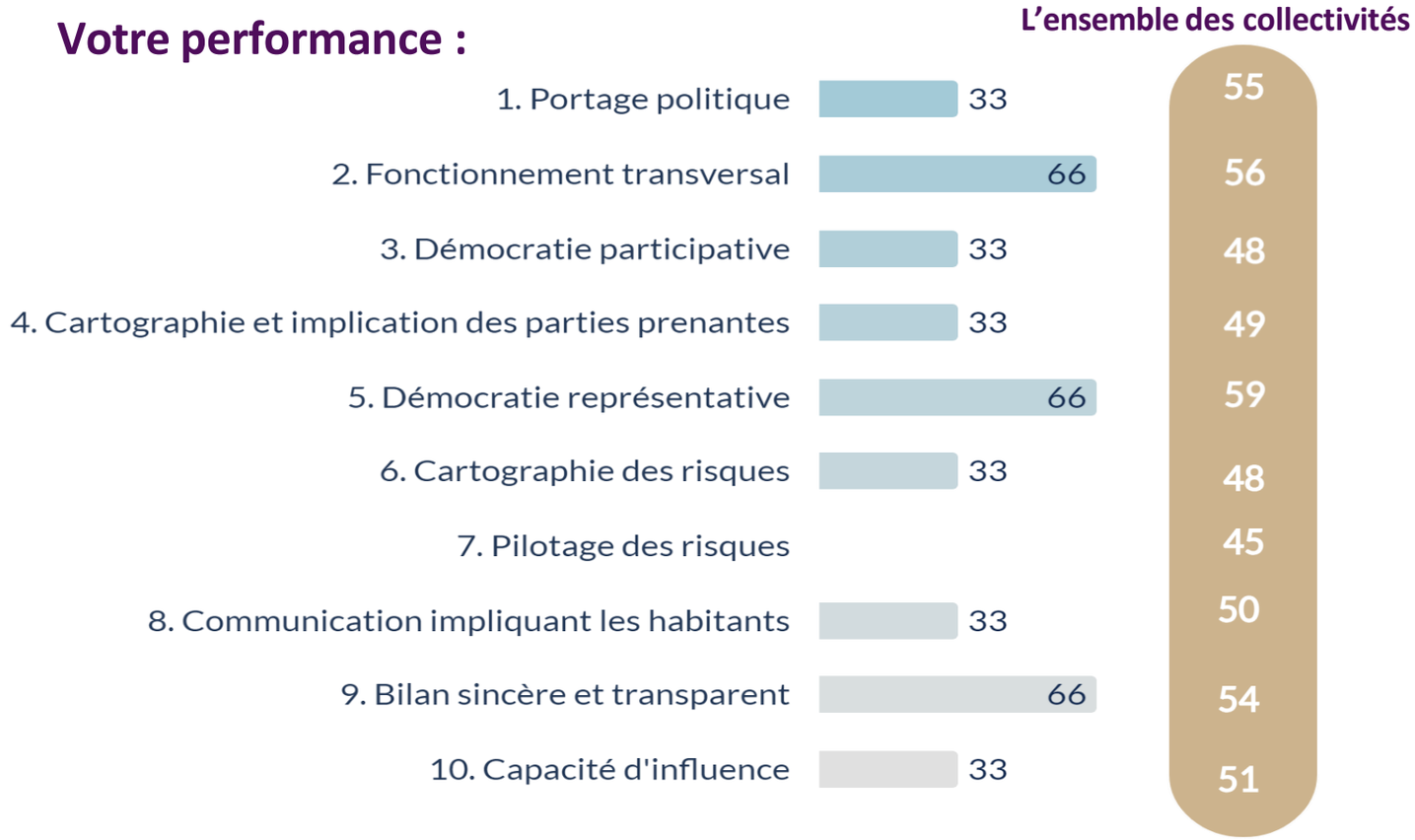

Vos indicateurs :

Taux d'inscription sur les listes électorales (%) : 92% (2024)

Proportion des politiques publiques locales ayant des commissions consultatives ou autres modalités de consultants (%)

Part de la population impliquée dans au moins un dispositif de participation dans l'année passée (%)

Vos modes de preuve

- 1 – Charte de la participation
- 3 – Bilan mi-mandat et/ou bilan précédent
- 2 – Cartographie des parties prenantes
- 4 – Rapport d'activité / rapport de gestion
- 5 – Bilan intermédiaire du projet politique accessible
- 6 – Document descriptif de la gouvernance
- 7 – Cartographie des risques
- 8 – Document stratégique Formalisé sur les risques
- 9 – Description des démarches participatives
- 10 – Certification anticorruption ISO 37001

1.2 Gouvernance responsable

Critères	Evaluation de la pratique	Points forts	Axes de progrès
Portage politique	A formaliser de manière plus explicite. Fonctionnement des institutions.	➢ Bonne maîtrise des enjeux économiques et financiers du territoire. Approche relativement classique. ➢ Bon fonctionnement des institutions avec des commissions permanentes et sectorielles tenues régulièrement. ➢ Comptes rendus des actions et politiques publiques ainsi que les délibérations réalisés de manière organisée et périodique.	➢ Clarifier le mandat des élus, leurs orientations stratégiques et le pilotage / suivi de leur mandat. ➢ Expliciter l'intégration des nouveaux enjeux (IA et écologie) dans la vision. ➢ Formaliser le projet de mandature à l'occasion des prochaines élections.
Transversalité du fonctionnement	Transversalité perfectible.	➢ Transversalité, maître mot du Président, porté par les VP et le DGS. ➢ Souhait exprimé du président et du DG de plus de transversalité via le levier de la RSO.	➢ Renforcer le traitement plus transversal des sujets, à la fois au niveau politique et administratif. ➢ Lisibilité des documents transmis en commissions à travailler (parfois des documents de 500 pages en commission (« énorme progrès à faire sur lisibilité, stockage, utilisation, … »).
Cartographie et implication des parties prenantes	Développer les cartographies des PP et identifier leurs niveaux d'implication.	➢ Le Département s'appuie sur la création et l'association de son propre écosystème d'acteurs territoriaux, actifs pour le développement territorial de la Vienne : • SEMPAT • Syndicat Mixte Aéroport / SEML Bois de la Motte • SAEM Palais des congrès • SEM / Foncière • Vienne Numérique / Vienne Autonomie …	➢ Développer une vision commune des enjeux du territoire et la coresponsabilité des acteurs du territoire avec l'ensemble des VP élus dans les différents organismes satellites et parties prenantes externes. ➢ Y associer un comité scientifique en s'appuyant sur l'écosystème universitaire du territoire. ➢ Travailler avec les parties prenantes sur la résilience et la robustesse du modèle de développement économique au regard de la pression sur la ressource en eau et au changement climatique ➢ Structurer le dialogue avec les parties prenantes, pratique fondamentale de la RSO.

1.2 Gouvernance responsable

Critères	Evaluation de la pratique	Points forts	Axes de progrès
Démocratie participative	A renforcer pour aller plus loin que la conformité réglementaire (enquêtes publiques)	Quelques bonnes pratiques : ➢ Concertation conduite sur l'action sociale (Etats Généraux du Handicap, Site internet en codesign avec les associations et testé avec 70 personnes et l'aide d'une médiatrice). ➢ Demande volontaire d'appui de la CNDP sur l'eau avec 60 parties prenantes autour de la table.	➢ Faute de charte de participation, appliquer la charte de participation du public pour tous les projets *https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Charte_participation_public.pdf* ou co-élaborer une charte de participation du public ➢ Développer la veille des meilleures pratiques en matière de participation citoyenne, s'inspirer et prendre connaissance des ressources existantes. ➢ Former les élus et les agents à la participation citoyenne. ➢ Identifier des référents participation citoyenne et les moyens d'une prise en compte systématique et transversale (GIC).
Démocratie représentative	Débat démocratique respectueux et transparent	➢ Présence de l'opposition en commission permanente. ➢ Un fonctionnement respectueux des principes et valeurs : transparence, éthique, diversité des élu(e)s, place des minorités, respect de l'opposition…	
Cartographie et pilotage des risques	Faible conscientisation	➢ Evaluation des risques intuitive mais encore « artisanale », avec conscience de certains risques territoriaux (eau, nucléaire)	➢ Développer la cartographie des risques en superposant risques sociaux, sanitaires, économiques, écologiques (eau, sols, biodiversité) et climatiques ➢ Réaliser une cartographie des risques financiers et juridiques (conflits d'intérêt, risques financiers liés aux satellites) ➢ Définir une vision des risques à venir (15 ans / 30 ans) ➢ Mettre en place un véritable pilotage et une organisation des risques ➢ Désigner à minima un élu référent portant le sujet

1.2 Gouvernance responsable

Critères	Evaluation de la pratique	Points forts	Axes de progrès
Communication externe impliquant les habitants	Information plutôt descendante. Dispositif d'écoute à conforter.	➢ Site internet richement documenté. ➢ Enquête de satisfaction des usagers récemment réalisée (résultats non disponibles à ce stade). ➢ Engagement responsable et démontré du département. ➢ Communication externe en matière de pratiques durables (PA0, gestion durable de certains événements, impression…).	➢ Se doter plus systématiquement d'outils favorisant l'écoute, l'expression et la remontée des besoins et aspirations de vos citoyens et parties prenantes, ainsi que le traitement de leurs réponses. ➢ S'assurer de toucher tous les segments de la population et tous les acteurs. ➢ Proposer un outil de recueil de la satisfaction et de la gestion des réclamations de vos usagers et bénéficiaires, outil d'amélioration continue pour vos services.
Bilan sincère et transparent	Conforme à la réglementation	➢ Des bilans conformes aux obligations réglementaires : DOB, Rapport de situation de développement durable (SEVE), rapport d'activité, rapport égalité femmes hommes.	➢ Valoriser les réussites et reconnaître les points à améliorer, pour contribuer au débat sur l'amélioration des politiques publiques à mener ou leur transformation (principes de transparence et de redevabilité).
Capacité d'influence		➢ Capacité d'influence forte sur les communes et associations du territoire (dispositif de subventions ACTIV aux communes de 20M€).	➢ Stratégie d'influence auprès des EPCI à renforcer par une meilleure coordination des représentants du Département dans les différentes instances de concertation auprès des intercommunalités. ➢ Dans l'ensemble, très peu de place au benchmark et à la prospective.

43 1.3 Management des services

Votre performance :

L'ensemble des collectivités

L'ensemble des collectivités

Vos modes de preuve :

1 – Projet Administration	2 - Projet de service	3 - Charte managériale	4 - Signe de reconnaissance	5 - Certification ISO9001 / ISO 14001/ CAF-EFQM	6 - Label Agenda 21, label RSE …	7 - Rapport de situation DD	8 - Notation extra financière
🟡	🟢	🔴	🔴	🔴	🔴	🟢	🔴

1.3 Management des services

Critères	Points forts	Axes de progrès
Projet d'administration contributif aux ODD	➢ Projet managérial assimilé à un projet d'administration, conçu en totale concertation. ➢ 10 chantiers GIC ou groupes d'intelligence collective qui valent priorités de l'administration. ➢ Développement Durable, Innovation managériale, Etats généraux du Handicap, Ecomobilité, Site de la Frappière, Egalité femmes-Hommes, Usages numériques des agents, stratégie d'Achats , stratégie budgétaire pluriannuelle, accueil des jeunes et attractivité. L'ensemble de ces chantiers GIC sont contributifs au Développement Durable et fonctionnant en mode participatif et collégiale.	➢ Traduire les orientations des élus en objectifs stratégiques et opérationnels pour l'administration. ➢ Formaliser le projet d'administration de manière plus explicite (l'intelligence collective, pourquoi et au service de quoi ?). Rappel : *Le projet d'administration définit comment les ressources de l'organisation sont mobilisées pour mettre en œuvre le projet stratégique. Il comprend des orientations stratégiques et opérationnelles pour une plus grande efficacité de l'organisation.* ➢ Croiser les chantiers GIC avec les objectifs de développement durable pour situer la contribution actuelle et amplifier la contribution à venir. ➢ Expliciter et co-construire des objectifs à atteindre alignés aux ODD- objectifs de développement durable.
Projets de service alignés	➢ Des outils de planification sectorielle existent selon les directions (action sociale et solidarités, tourisme, numérique, archives départementales…).	➢ Traduire les travaux des GIC en objectifs / cibles ODD à atteindre, en plus de plans d'actions, afin de hiérarchiser. ➢ Situer les « plans d'actions » sur des trajectoires explicites et compréhensibles pour donner du sens et de la perspective. ➢ Décliner des outils de pilotage au niveau des directions et des services, traduisant l'impact des actions et politiques au sens de l'Agenda 2030.
Outils de développement durable déclinés	➢ Formation de tous les agents volontaires à des méthodes de facilitation et d'animation de l'intelligence collective. ➢ Sur les GIC, des objectifs de développement durable sont énoncés pour certains (achats, égalité femmes-hommes, écomobilité).	➢ Former les agents et les directeurs à la RSO et au développement durable, car l'orientation durable des pratiques est réalisée de manière opportuniste et non systématique. ➢ S'appuyer sur la méthode de la « roue ou boussole des ODD « pour favoriser des actions intégrées. ➢ La « roue des ODD » est déclinable sur tout type de projet, subvention, dotation, pour en évaluer l'impact.
Portage par le DGS et le comité de direction	➢ Innovation managériale impulsée et portée par le DGS « pour une transformation de l'administration » et des méthodes de travail. Valeurs fortes autour de l'humanisme, de la confiance et du pouvoir d'agir de chacun. Responsabilisation et subsidiarité.	➢ Co-construire en subsidiarité n'est pas antinomique d'élaborer une stratégie pour anticiper, agir et évaluer. ➢ S'interroger sur la périodicité des réunions du CODIR élargi pour une bonne appropriation, transversalité et alignement (1 fois par trimestre). Veiller à une diversité et une régularité des espaces de partages et de dialogues.

1.3 Management des services

Critères	Evaluation de la pratique	Points forts	Axes de progrès
Appropriation du projet stratégique par les agents	Démarche de codéveloppement et de pouvoir d'agir pour responsabiliser.	➢ Satisfaction des agents (exprimé lors d'un événement dédié). ➢ Mobilisation des agents dans les Groupes d'Intelligence Collective : Les agents sont informés, impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions et décisions des GIC.	➢ Former les agents à la RSO et aux ODD. ➢ Conscientiser les projets et actions en ODD.
Dialogue avec les parties prenantes	Inégal selon les directions tant pour la cartographie que pour la structuration du dialogue.	➢ Carte des parties prenantes non systématique mais présente sur certains enjeux phares (social, numérique et eau).	➢ Systématiser les cartographies de parties prenantes internes et externes a minima sur les grands projets des GIC – groupes d'intelligence collective.
Pratiques de suivi et d'évaluation Amélioration continue	Culture faible de l'évaluation.	➢ De l'innovation managériale introduite via les GIC.	➢ Travailler sur une acculturation à l'évaluation et la mesure. ➢ S'engager dans une démarche de performance durable et travailler en mode PDCA et l'amélioration continue. ➢ Intégrer les objectifs de DD et les cibles nationales et régionales / climat, biodiversité et eau dans le système d'évaluation (logique de coresponsabilité et de contribution). ➢ Envisager de désigner une compétence dédiée l'évaluation des politiques publiques.
Innovation managériale	Expérimentation en cours.	➢ Une évaluation de l'implémentation des projets par les GIC est envisagée. ➢ Réseau de 15 facilitateurs.	➢ Définir le « pourquoi » de l'innovation managériale, « que sert l'intelligence collective ? ».
Communication interne		➢ Existence d'un portail véhiculant de l'information descendante, et alimenté (peu) par les directions. ➢ Un référent communication interne à l'écoute et en veille, membre du réseau « CAP COM » (réseau très en pointe).	➢ Adopter une véritable politique de communication interne, alignée aux objectifs stratégiques de transformation de l'organisation, aux besoins d'information et de communication des agents et valorisant l'actualité et lesavancées du Département sur ses chantiers majeurs. ➢ Mutualiser les moyens entre communication interne et communication externe. ➢ Dépasser la seule vision « RH » de la communication et accompagner les Groupes d'intelligence collective et acculturer à la RSO. ➢ Refondre l'organisation du portail avec une vision plus transversale.

Ce qui est attendu : des ressources (humaines, financières, patrimoine, achats, partenaires…) optimisées, ai service des politiques durable

1 Une gestion budgétaire maîtrisée et adaptée aux besoins de développement du territoire

2 Un vivier de ressources humaines dont les compétences et les talents sont cultivés et « heureux » au travail

3 Une gestion du patrimoine énergétiquement sobre, adaptée aux besoins et aux usages

4 Des achats responsables au service de politiques publiques durables

5 Une capacité à travailler et à s'appuyer sur les organismes partenaires, satellites et associations du territoire

6 Des services support en mode « qualité de service » pour les services métiers(qualité, cout, délai)

Domaine 2 : gestion interne responsable

Votre performance globale

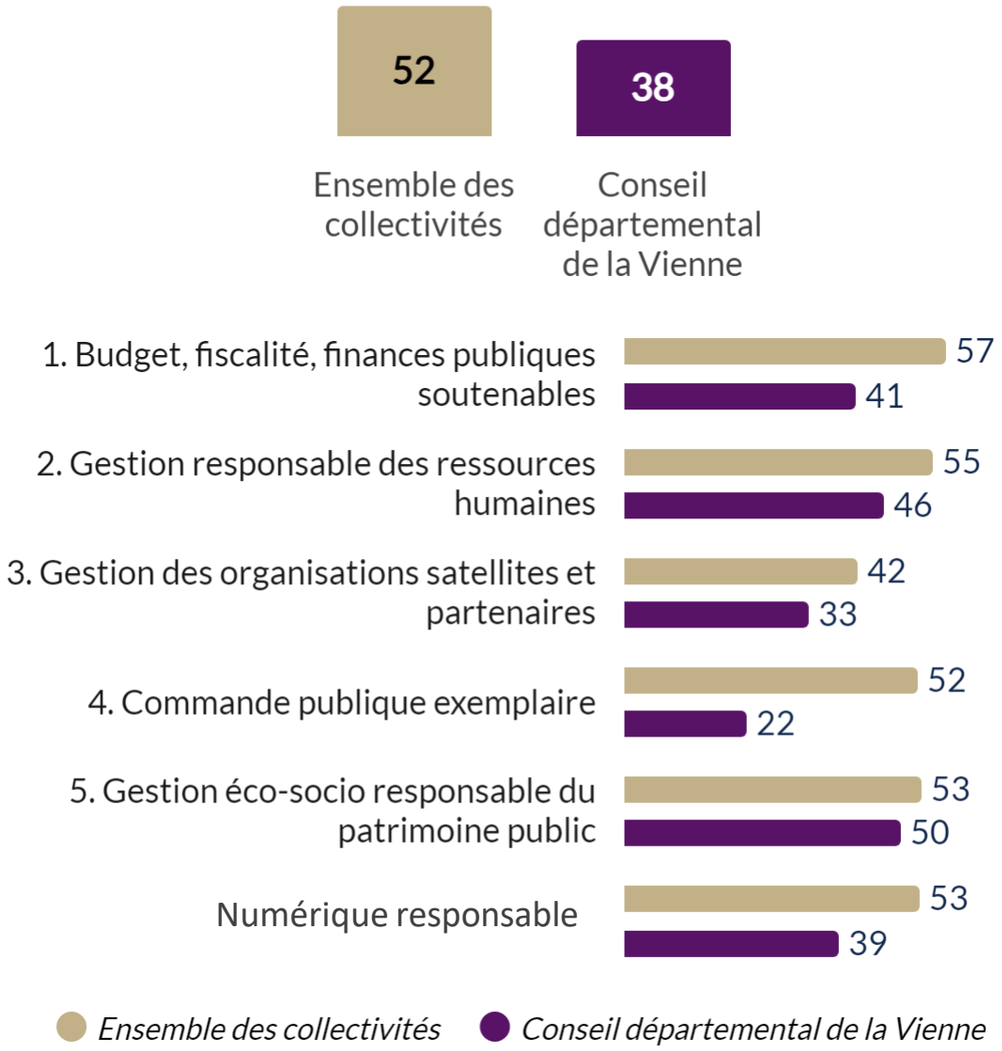

Synthèse de l'évaluateur sur le domaine "Gestion interne responsable"

Points d'appui

- Une maîtrise opérationnelle des sujets ;
- Des équilibres financiers maitrisés, PPI élaboré, un DOB règlementaire et transparent,
  - Une masse salariale « sous contrôle » ou optimisée
  - Une commande publique récemment réorganisée avec l'élaboration d'un SPASER
  - La mise en place d'un PTN – Plan de Transition Numérique
- Beaucoup de projets et d'intentions au travers des GIC (achats, attractivité, …) qui restent à implémenter.
- Une GRH bienveillante, un climat social apaisé, des équipes mobilisées avec une appropriation des GIC perçue
- Une gestion du patrimoine visant à intégrer des pratiques plus responsables (projets neufs, projet DD de la technopole)
- Stratégie d'influence étendue, développée par une variété d'instruments de participation et de création d'antennes ou de régie, sur des compétences « hors champs » stratégique pour le territoire.
  - Cartographie identifiant les satellites élaborée
  - Capacité à s'appuyer sur un écosystème territorial pour faire levier : Sempat, Vienne Numérique, Vienne Autonomie, …

Voies de progrès

Renforcer les pratiques durables sur la gestion interne des ressources ; des marges de manœuvre importantes restent encore à implémenter . Beaucoup d'intentions, des interrogations sur la capacité à faire (tensions RH, mdm financières)

- Sur les aides financières et le dispositif ACTIV (près de 20M€) où l'éco-socio conditionnalité pourrait constituer un levier majeur pour des finances durables | Explorer un conditionnement des aides départementales, des conventions et contrats à des critères écologiques et sociaux
- Sur la commande publique (86M€) où le diagnostic initial (fournisseurs et segments d'achats stratégiques et l'analyse de la situation actuelle des achats publics) semble manquer (ex: part des clauses sociales dans les marchés publics).
- (Re)lancer les travaux sur un budget vert, budget soutenable ou équivalent pour introduire les impacts climat – eau et biodiversité dans les arbitrages budgétaires
- Sur la gestion du patrimoine, notamment bâtimentaire, où l'approche en cout global et une charte du collège durable constituent des pistes à mieux explorer.
- Sur la gestion des satellites, renforcer le contrôle de gestion, les attendus des conventions, et veiller à l'éthique / conflit d'intérêt dans les représentations (office du tourisme, à vérifier)
- Dans l'ensemble, renforcer l'approche Risques, également sur les RH : pas de LDG, pas de Document unique sur les risques professionnels, une GEEPCT permettrait de se projeter.
- Ne pas rater le virage de l'intelligence artificielle (risque majeur) et envisager un portage politique plus fort sur ce sujet stratégique.
- Dans l'ensemble, l'exemplarité de l'administration en matière d'écogestes, reste encore à démontrer sur les bâtiments principaux (pas de tri des déchets, éclairage non contrôlé, eau, place de la biodiversité dans les espaces aménagés, distributeur, …).

41 2.1 Budget, fiscalité, finances publiques soutenables

Votre performance :

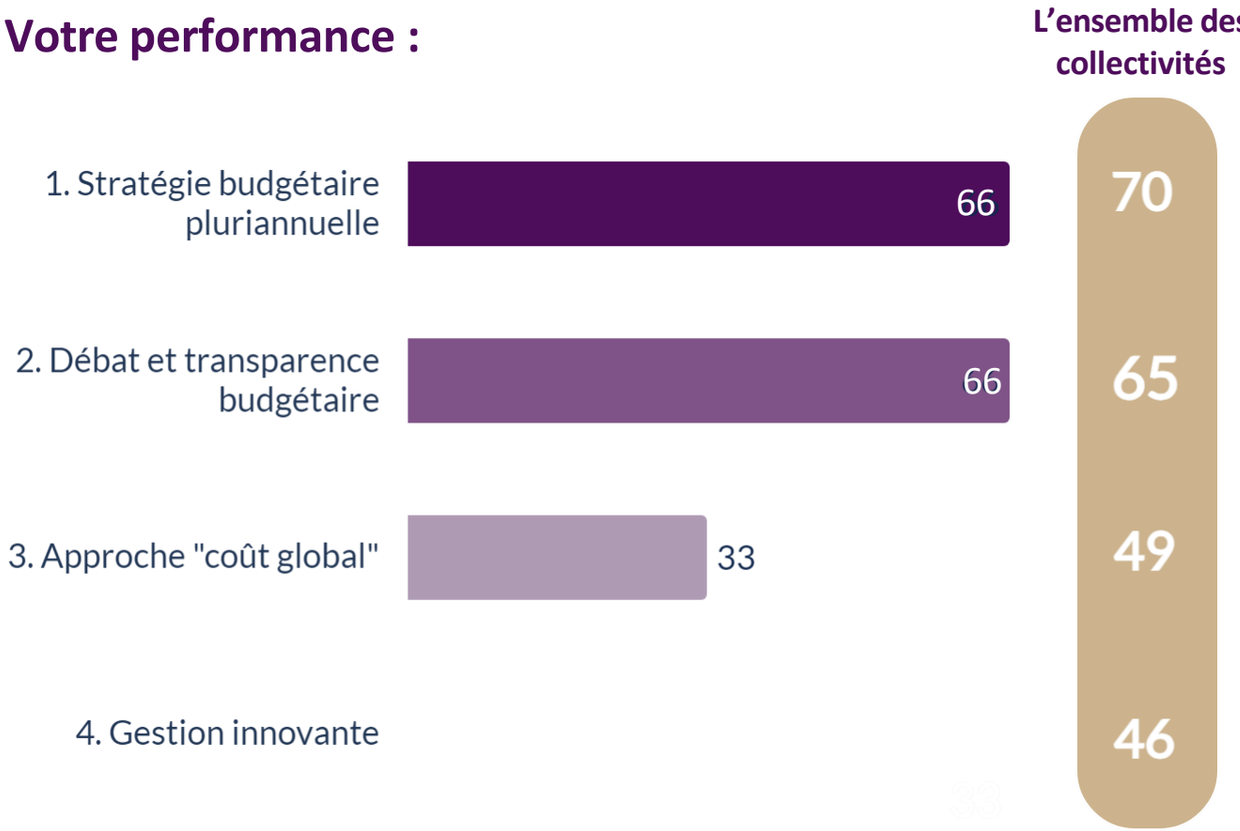

Vos indicateurs :

- Part du budget consacré à l'investissement : **18,5** %
- Part du budget alloué à du budget participatif : **1,2%**
- Part des subventions et aides assorties d'exigences en matière de DD : **15%** (du budget d'investissement)

Vos modes de preuve :

1 - Budget, fiscalité, finances publiques soutenables	2 - Notation financière ou rapport d'audit tierce partie	3 - Programme Pluriannuel d'Investissement	4 - Document pour le DOB	5 - Budget durable	6 - Certification des comptes
🟡		🟢	🔴	🔴	🔴

2.1 Budget, fiscalité, finances publiques soutenables

Critères	Points forts	Axes de progrès
Stratégie budgétaire pluriannuelle	➢ Des équilibres financiers maitrisés bien que fragilisés et marges de manœuvre contraintes pour 2025. ➢ Un endettement raisonnable avec une capacité de remboursement de 4/5 ans. ➢ Un GIC stratégie budgétaire dédié pour renforcer la capacité des élus à prendre des décisions budgétaires soutenables. ➢ Un Plan Pluriannuel d'Investissement. ➢ Une nouvelle méthode de préparation budgétaire proposée pour 2024.	➢ Introduire la méthode de l'arbitrage par « la boussole des ODD » : prioriser les projets et les dépenses facultatives qui ont le meilleur impact social, environnemental et équité territoriale pour la Vienne. ➢ Réajuster le PPI à l'aune de l'impact des projets sur les ODD prioritaires. ➢ Créer un GIC sur l'éco- socio conditionnalité des aides et subventions : évaluer l'impact environnemental et sociétal des programmes d'aide ACTIV 1/2/3 (20M€) qui constituent un atout majeur pour agir sur le territoire. ➢ Partager la stratégie financière pluriannuelle en interne et en externe.
Débat et transparence budgétaire	➢ Un DOB règlementaire, transparent sur toutes ses dimensions essentielles (niveau d'endettement, stratégie fiscale, programme d'investissements, dotations Etat, aides et subventions...).	➢ Elargir et mieux structurer à l'amont le dialogue de gestion budgétaire pour impliquer les directions et services avec plus de propositions techniques pro actives et plus de transversalité. ➢ Concevoir le rapport annuel de DD comme un outil stratégique de préparation budgétaire (en amont du DOB)
Approche « coût global » ou approche « à impact »	➢ Des pratiques de coût global adoptées partiellement, pour certains investissements et pas forcément tout au long du cycle de vie (fonctionnement, maintenance, fin de vie).	➢ Maîtriser les dépassements budgétaires sur les projets d'investissement structurants (collèges, site Frappière…) ➢ Conforter la relation entre finances et commande publique (AMO dès la conception, meilleure qualification des besoins, anticipation hausse des matières premières, relations avec les entreprises, bouclage des recettes prévisionnelles, intégration des critères de durabilité, etc.) ➢ Structurer des revues de gestion collaborative des projets avec analyse Couts / Délais / qualité et intégrer les externalités (impacts environnementaux, sociaux, économiques et financiers) sur vous-mêmes et d'autres parties prenantes.
Gestion innovante	➢ Intention de souscrire à des emprunts thématisés / emprunts « verts » plutôt que globalisé. ➢ Intention d'utiliser le marché public innovant pour la prestation d'animation de l'intelligence collective (pas suivie d'effet).	➢ Travailler à la diversification et recherche de fonds pour bien boucler les projets d'investissement. ➢ S'engager dans un budget durable (ODD) / budget vert.

46 2.2 Gestion responsable des ressources humaines

Votre performance :

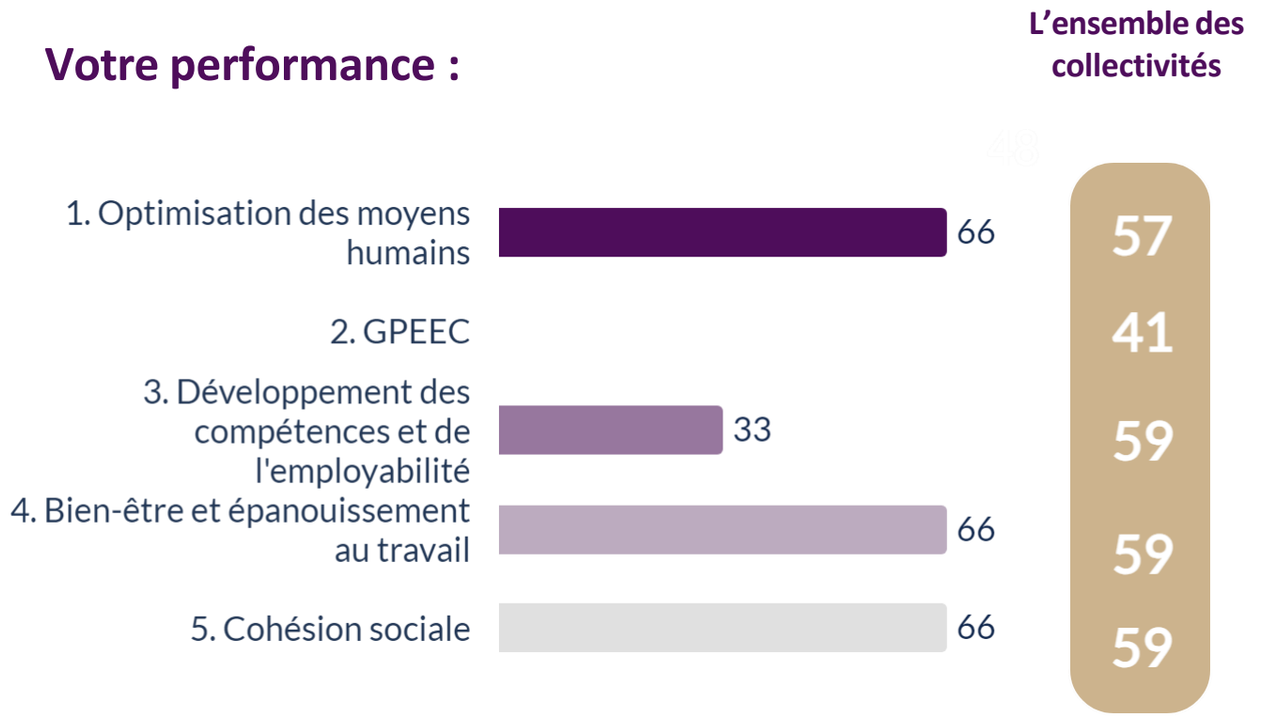

Vos indicateurs :

- Part de la masse salariale dans le budget de fonctionnement : 70 millions €
- Taux d'absentéisme : 18,7 j/an/agent (Fondation IFRAP)
- Part de femmes dans les fonctions de direction (%) : 40%
- Part d'entretiens de professionnalisation réalisés dans l'année (%) : **90%** (en moyenne)
- Taux de satisfaction des agents (issu d'un baromètre social ou d'une enquête de satisfaction réalisée dans le 3 dernières années) (%) : 70%
- Part des agents en situation de handicap : 8,97% (2022)

Vos modes de preuve :

1. Lignes directrices de gestion / stratégie de l'emploi
2. Rapport Egalité femmes- hommes
3. Enquête annuelle ou baromètre social
4. Rapport social Unique
5. DUERP (risques professionnels)
6. Enquête annuelle ou baromètre social

2.2 Gestion responsable des ressources humaines

Critères	Points forts	Axes de progrès
Stratégie de l'emploi	➢ Portage politique par une VP investie. Une élue impliquée au plus près des agents. ➢ Maîtrise « historique » de la masse salariale avec 1468 ETP en 2022 (dépense par habitant la plus faible de la strate). ➢ Employeur attractif. ➢ GIC dédié pour attirer la jeunesse, recruter sur les métiers en tension (travailleurs sociaux) & fidéliser. ➢ Recrutement via l'implantation d'écoles sur le territoire (infirmiers IRTS). ➢ Externalisation de certaines missions aux satellites et partenaires comme Vienne Autonomie ou Vienne numérique. ➢ RIFSEEP calculé « au plus avantageux ».	➢ Finaliser les LDG – Lignes directrices de gestion, obligation réglementaire. ➢ Réaliser des arbitrages d'emploi / recrutement en alignement avec les orientations stratégiques, avec des règles d'attribution clarifiées. ➢ Tensions RH en termes d'ETP : S'assurer notamment que certaines « directions en tension RH »ne mettent pas en danger les opérations (bureau d'étude à la technopole / certains postes en MDS sur des territoires prioritaires/ expertise ingénierie sur les métiers techniques bâti …). ➢ Utiliser le levier des ODD pour crédibiliser et objectiver les choix d'arbitrage budgétaire à venir sur l'attribution des postes dans les Directions. ➢ S'appuyer sur la « matière grise » de l'écosystème universitaire pour des travaux tutorés, des missions de prestations intellectuelles déléguées, des enquêtes réalisées par des étudiants … ➢ Poursuivre le travail sur la réduction des écarts de rémunération (15% sur filière administrative). ➢ Politique de reclassement ? Usure professionnelle des éducateurs ASE à surveiller, sur lequel le CD86 n'a pas de réponse.
GPECT – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur le Territoire	➢ Prise de conscience de l'impact de l'IA sur les 300 métiers de la collectivité : • En tension (assistantes de direction par exemple) • En transformation (agents d'accueil, travailleurs sociaux) • En manque (numérique, IA).	➢ Se doter d'une GPECT, pour : • anticiper l'évolution des besoins en compétences de la collectivité en cohérence avec son projet stratégique et d'administration. • anticiper également les évolutions sociétales, la disparition et l'émergence de nouveaux métiers • au vu de l'influence économique du CD86, anticiper les besoins en compétences et en emplois du territoire, liés aux projets d'aménagement du territoire, au développement du tourisme et de l'ESS – économie sociale et solidaire. ➢ Travailler en collaboration avec les entreprises, les branches professionnelles, et les organismes de formation comme l'ont fait d'autres départements (Charente Maritime, Aude, Pas de Calais, …) afin d'identifier de nouvelles activités économiques moins dépendantes de la saisonnalité du Futuroscope et encourager des formations innovantes.

2.2 Gestion responsable des ressources humaines

Critères	Points forts	Axes de progrès
Développement des compétences et de l'employabilité	➢ Démarche de co-développement du codir élargi. ➢ Accompagnement des managers à l'intelligence collective. ➢ Montée en compétences numériques des agents (GIC dédié « usages numériques » et expérimentation en cours). ➢ Programme de formation / sensibilisation à la gestion des incivilités.	➢ Elargir la dynamique de co-développement entre les agents et services, y compris sur les missions territorialisées.
Bien-être et épanouissement au travail & SST	➢ Humanisme et bienveillance dans la collectivité reconnus par tous les interviewés. ➢ Baromètre social récent (71% de satisfaction, 60% de taux de réponse avec point de vigilance pour les assistants familiaux). ➢ Dispositif d'écoute (groupes de parole et d'analyse de pratiques pour les travailleurs sociaux + souscription auprès assureur H24). ➢ Protocole signé avec le CDG86 pour le décret AVDHAS. ➢ Sécurisation des agents de 1ère ligne au travail. ➢ Absentéisme de 9%. ➢ Une équipe ressource : médecin du travail, infirmière à mi-temps, ergothérapeute. ➢ Souplesse des horaires de travail accordée + télétravail. ➢ Travail réalisé sur l'Ecomobilité (vélo électrique mis à disposition des agents, travailleurs sociaux).	➢ Tensions sur les effectifs avec une forme de résignation ➢ **Formaliser le Document Unique DUERP**, outil règlementaire et central pour objectiver les risques professionnels et prévenir les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. ➢ Evaluer notamment RPS et santé mentale ➢ Codifier une charte de travail en alignement avec une meilleure articulation vie privé- vie professionnelle (droit à la déconnexion). ➢ S'assurer qu'il n'y ait pas un sujet de parentalité pour les familles monoparentales ou pour les « aidants » (ayant des parents en charge).
Cohésion sociale et respect des droits humains	➢ Un dialogue social humain et de proximité avec une instance de concertation allant plus loin que la conformité règlementaire (CHSCT maintenu). ➢ Taux de handicap à 8% et convention signée avec la FIPH. ➢ Adoption d'un Plan Egalité professionnelle 2024-26. ➢ Préfiguration d'un réseau de référents Egalité. ➢ Place de l'apprentissage privilégiée ?	➢ Suivre la mise en œuvre des préconisations du GIC dédié (retrouver propositions) : ➢ Poursuivre l'aménagement d'espaces collaboratifs et de convivialité en lien avec les usagers des locaux et des besoins de transversalité. ➢ Référent déontologue – laïcité (question non posée).

33 2.3 Gestion des organisations satellites et partenaires

Votre performance :

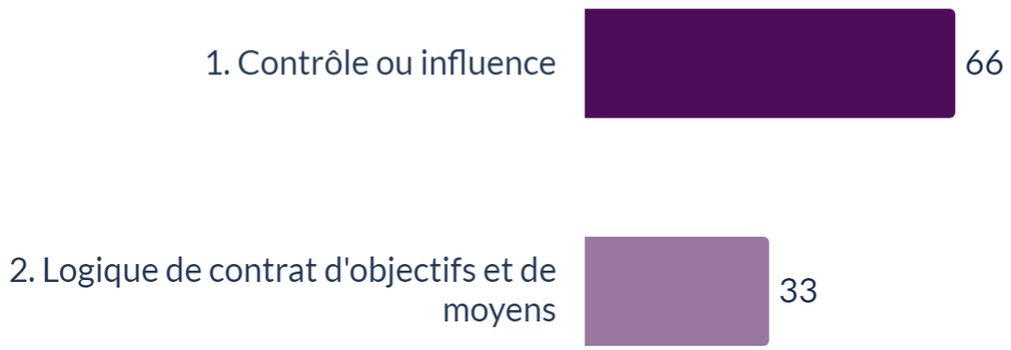

L'ensemble des collectivités

49
42
34

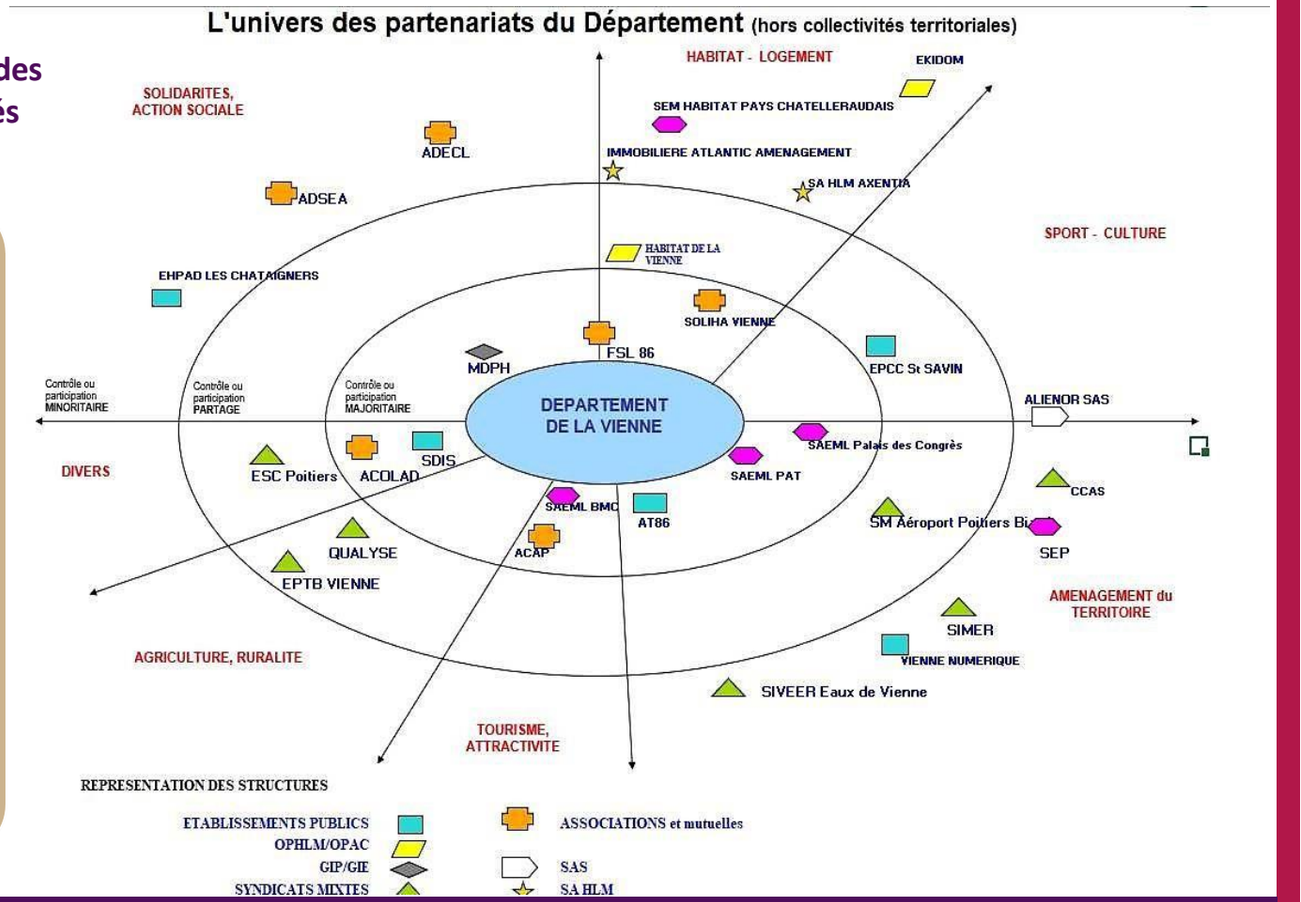

Vos modes de preuve :

1 - Cartographie ou liste des organisations satellites

2 - Rapport d'audit ou de gestion des organisations satellites les plus significatifs

3 - Modèle de convention de gestion

4 - Rapport d'activité

2.3 Gestion des organisations satellites et partenaires

Critères	Points forts	Axes de progrès
Contrôle ou influence	➢ Stratégie d'influence systématique développée par une variété d'instruments de participation et de création d'antennes ou de régie, sur des compétences « hors champs » stratégique pour le territoire. ➢ Cartographie identifiant les satellites élaborée	➢ Développer l'éco-conditionnalité socio-environnementale dans l'attribution des aides (ACTIV notamment mais aussi budget des associations) ➢ Réaliser une analyse plus fine des risques financiers liés aux satellites et des risques de dépendance économique liés aux activités touristiques (Arena, Futuroscope / Arena …). ➢ Renforcer le contrôle de gestion externe (satellites) ➢ Envisager une réunion des VP représentés dans les satellites pour une meilleure coordination et prévention des risques (conflit d'intérêt, risques)
Logique de contrat d'objectifs et de moyens		➢ Evaluer votre niveau d'influence sur les différents organismes (syndicats, établissements publics, entreprises publiques locales, structures de coopération, GIP, associations, titulaire de DSP …) et modéliser les contrats
Évaluation de leur contribution		➢ Envisager une compétence sur l'évaluation des politiques publiques et le contrôle de gestion externe ➢ Mettre en œuvre/ voir les recommandations 2017 et 2024 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ➢ Vérifier si présentation à l'assemblée délibérante d'un suivi annuel exhaustif ➢ Plus globalement, interrogation sur consolidation des comptes et l'analyse des risques

22 2.4 Commande publique exemplaire

Votre performance :

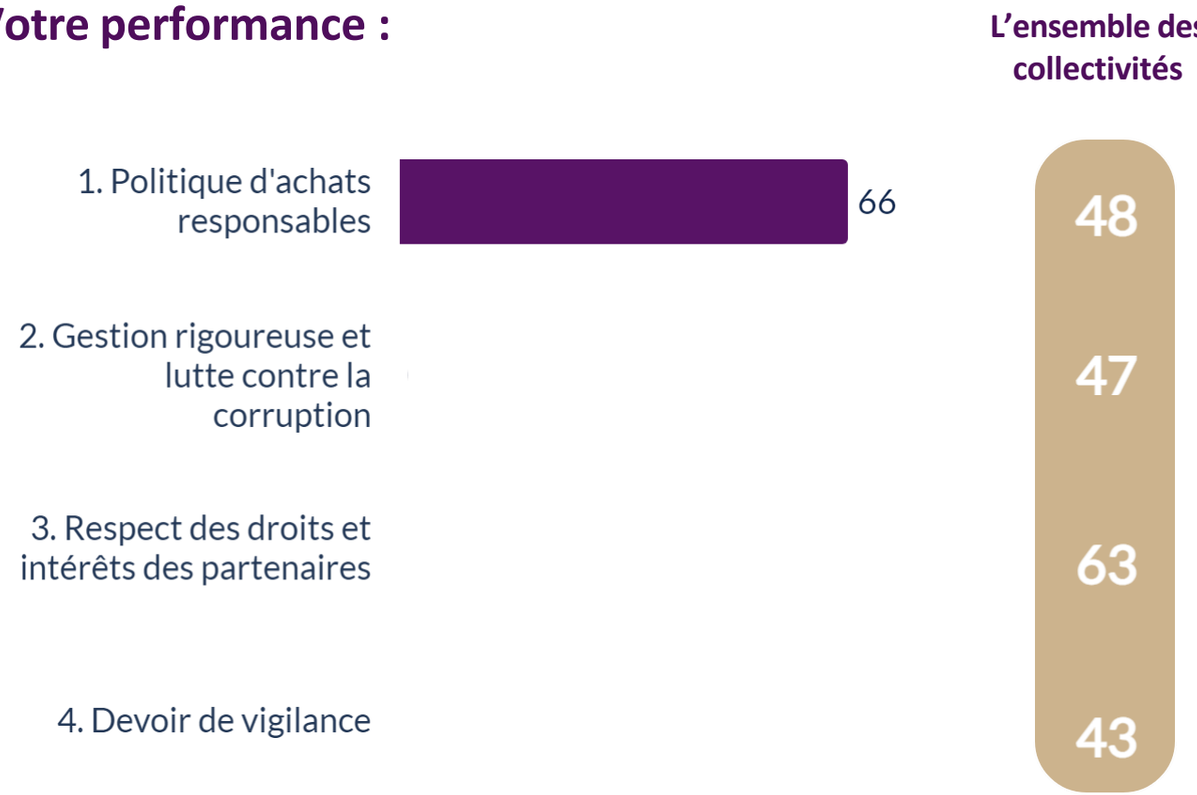

Vos indicateurs :

- Nombre d'actes ou marchés publics dans l'année : 300 à 350
- Pourcentage d'économies réalisées sur les 3 derniers exercices (%)
- Part des actes ou marchés publics intégrant des clauses environnementales (%) : 20 à 25% (2023)
- Part des actes ou marchés publics intégrant des clauses sociales (%) : 15 à 20% (2023)
- Nombre de litiges suite à l'attribution de marchés publics rapporté au nombre de marchés attribués dans le dernier exercice
- Part des marchés infructueux (%) : 10%
- Nombre de cas de délais de paiement supérieurs aux délais légaux
- Pourcentage d'acheteurs formés à l'insertion de clauses DD dans les marchés sur les 3 dernières années (%)

Vos modes de preuve :

1 - Politique d'achats formalisée - SPASER

2 - Certification de type ISO 9001

3 - Tout signe de reconnaissance valorisant vos pratiques

4 - Rapport de la CRC, du contrôle de légalité ou du comptable notifiant votre exemplarité

2.4 Commande publique exemplaire

Critères	Points forts	Axes de progrès
Politique d'achats responsables	➢ Budget de 86M€ en 2024, « enjeu local fort de développement économique, durable, solidaire ». ➢ GIC dédié Achats responsables ayant élaboré des fiches-actions; ➢ Récente réorganisation avec fusion Direction Commande publique et Achats. ➢ Existence d'un groupement d'achats (UGAP, MDPH, ADIL , syndicat d'énergie) sur des segments d'achats mutualisés. ➢ Formalisation du SPASER.	➢ Réaliser un diagnostic initial : analyse de la situation actuelle des achats publics de la collectivité en matière de responsabilité sociale et environnementale. ➢ Mise en place d'indicateurs pour évaluer les résultats des actions menées. ➢ Formaliser la politique Achats et définir les segments d'achats stratégiques. ➢ Réaliser une cartographie des fournisseurs. ➢ Fixer et évaluer l'impact des clauses sociales et/ou environnementales (pas de chiffres à ce stade, bilan annuel des heures d'insertion). ➢ Maîtriser les marchés publics de travaux. ➢ Mieux accompagner la maitrise budgétaire des projets d'ouvrage, des prestations et études et autres dépenses d'achats stratégiques et significatives, afin d'éviter les « dérives » budgétaires (achats non centralisés comme bâtiments, voierie, informatique).
Gestion rigoureuse et lutte contre la corruption		➢ Poursuivre la professionnalisation par la formation des acheteurs à la RSO. ➢ S'inspirer des recommandations de l'ISO 20400, lignes directrices pour des achats responsables, pour structurer la direction et les processus. ➢ Mettre en place une gouvernance des référents Achats disséminés dans les directions (projet de « Café de la commande publique 2 fois par an). ➢ Former les membres de la CAO à la RSO et aux ODD. ➢ Mettre en place une approche TCO plus rigoureuse (coûts complets). ➢ S'informer sur le devoir de vigilance.
Respect des droits et intérêts des partenaires	➢ Respect des délais de paiement.	➢ Mettre en place un sourcing avec les entreprises locales et au national. ➢ Bâtir la relation avec les entreprises. ➢ Annoncer et anticiper les marchés publics de l'année auprès des entreprises.

50 2.5 Gestion éco-socio responsable du patrimoine

Votre performance :

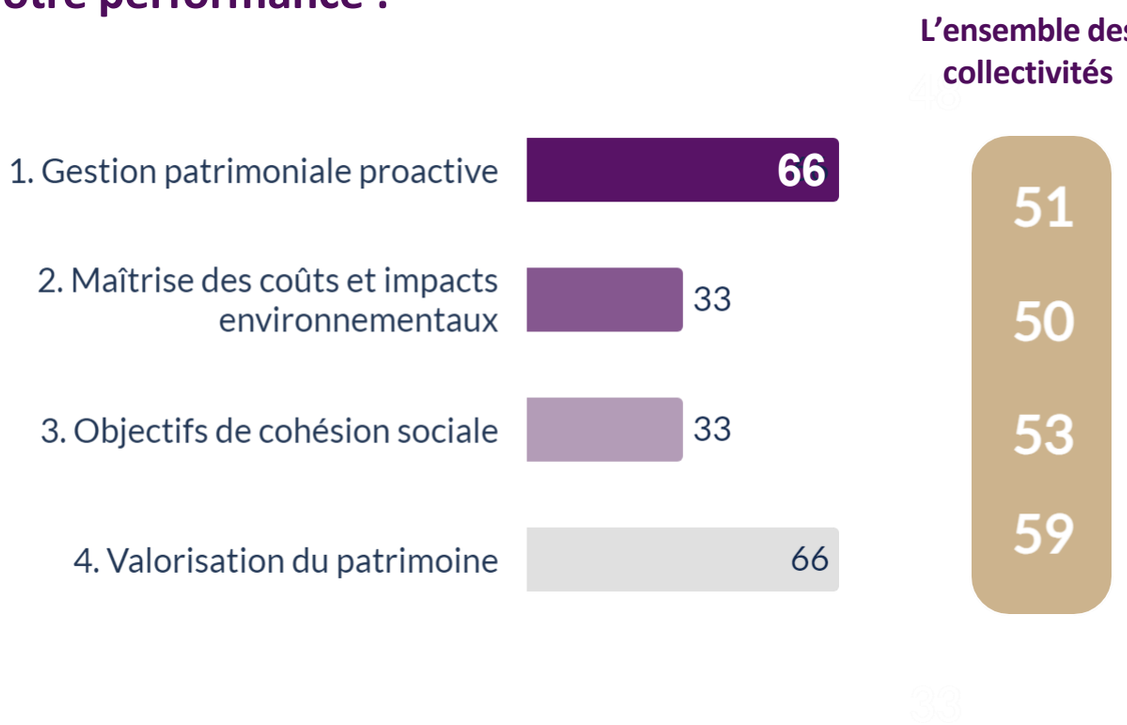

Vos indicateurs :

- Part de la consommation énergie dans votre budget de fonctionnement
- Consommation énergétique moyenne des bâtiments de la collectivité
- Part des bâtiments publics (ERP) accessibles aux différentes formes de handicaps
- Taux de satisfaction des usagers sur vos équipements
- Emissions de GES (Gaz à Effet de Serre) de la collectivité (patrimoine et services)

Vos modes de preuve :

- Schéma directeur immobilier
- Plan de mise en accessibilité des bâtiments
- Plan de Déplacement de l'Administration
- Label CITERGIE / Bilan carbone
- Certification de type ISO 50001
- Autre signe de reconnaissance valorisant vos pratiques
- Enquête de satisfaction usagers réalisée sur vos équipements

2.5 Gestion éco-socio responsable du patrimoine public

Critères	Points forts	Axes de progrès
Gestion patrimoniale proactive (hors routes durables)	➢ Plan d'investissement de construction et de rénovation du parc des collèges. Il est passé de 110 M€ pour les dix prochaines années à 141 M€ en 2020 et porté à 185 M€ jusqu'en 2028. ➢ Quelques actions exemplaires sur le patrimoine départemental et les collèges : - 14 DPE réalisés sur 56 à réaliser 2 bâtiments administratifs et 1 collège équipés d'une centralisation des consommations énergétiques. (RADD 2024) - 5 collèges connectés au RCU (les autres au fuel et gaz) ➢ Démarrage du verdissement de la flotte automobile du Département en 2022. ➢ Intention de s'engager dans le programme « Territoires et villes connectés » (automatisation des compteurs…).	➢ Rendre effectif le Schéma directeur immobilier en cours. ➢ Engager une stratégie globale sur le bâti et la voierie | S'inspirer d'une charte « bâtiment durable » auprès des pairs, notamment sur les collèges et formaliser l'intention d'élaborer une charte « collège durable ». ➢ Finaliser les audits réglementaires sur tous les sites / Conformité au décret tertiaire et DPE – Diagnostic de Performance Energétiques réalisés (pas de MDP fournis). ➢ Aller plus loin qu'une stratégie défensive d'adaptation sur l'énergie. ➢ Réfléchir à l'opportunité d'ouvrir des marges de manœuvre ETP pour avoir plus de prospective, de planification et d'ingénierie sur la direction des Bâtiment où la tension RH est forte et conduit à gérer le quotidien et à limiter le dialogue avec les PP.
Maîtrise des coûts et impacts environnementaux	➢ Plan SEVE détermine 7 leviers majeurs à engager : • Expérimentation collège « écologique » • Projet de collèges volontaires pour le suivi Eau et Energie • (mise en place de mousseurs et d'un système de réduction des volume de chasse d'eau dans les collèges) • Intention d'engager la technopole dans le DD (volet Energie – réseau de chaleur) • Projet d'écomobilité des travailleurs sociaux ➢ Eau : Récupération des eaux grises dans certains collèges pour les sanitaires si investissements pas trop lourds. ➢ Entretien et utilisation de produits phytosanitaires systématique ? ➢ Flotte automobile : verdissement en cours.	➢ Finaliser la mise en place de compteurs intelligents pour obtenir une vision La vision sur les coûts et les consommations des fluides n'est pas exhaustive aujourd'hui. sur les coûts et les consommations des fluides. ➢ Systématiser l'exemplarité de l'organisation départementale sur ses usages (économies d'eau, mousseurs, arrosages...), ses bâtiments (récupération eau pluviale, recyclage, toilettes sèches...), la conditionnalité des aides et conventionnements. ➢ Structurer une filière déchets & travailler avec les EPCI sur ce sujet ➢ Modifier la réglementation des déchetteries pour qu'elles accueillent plus de déchets ➢ Etudier l'opportunité / faisabilité d'investir dans une usine d'incinération (puisque l'enfouissement n'est plus autorisé) pour les déchets du Département. Investissement de 100 à 120 M€ ➢ Mettre en place un véritable PDA – Plan de Déplacement des Agents (voir ce qu'a proposé le GIC DD à ce sujet) Déchets : (pas de bilan) • Mobilier : • Déchets de chantiers : une partie seulement est recyclée

2.5 Gestion éco-socio responsable du patrimoine public

Critères	Points forts	Axes de progrès
Objectifs de cohésion sociale	➢ Accessibilité en cours d'achèvement. ➢ Sécurisation : Mise en place de dispositifs de surveillance et de gardiennage pour assurer la sécurité des agents. ➢ Dialogue avec la communauté éducative sur les chantiers d'aménagement. ➢ Dialogue avec les PP internes : existe – semble-t-il – des conventions inter services et des référents (MDP à vérifier) ➢ Convivialité : Aménagements d'espaces de convivialité et de co-woring en cours sur certains bâtiments (siège, site de la Frappière) bien qu'encore ténu.	➢ Renforcer le dialogue avec certaines parties prenantes internes dont la direction des bâtiments a bien conscience (mauvaise perception) : Direction de l'Education / Archives / DGA Solidarités.
Valorisation du patrimoine	➢ Journées du Patrimoine : Journées Européennes du Patrimoine, visites gratuites, animations dans de nombreux sites historiques. ➢ Sites et Monuments Historiques : Le département compte 568 édifices protégés au titre des Monuments Historiques. ➢ Expositions temporaires et visites guidées régulièrement organisées pour mettre en valeur le patrimoine local ➢ Valeur du bâtiment qui a beaucoup augmenté jusqu'en 2019, se stabilise depuis.	

39 2.6 Numérique responsable

Votre performance :

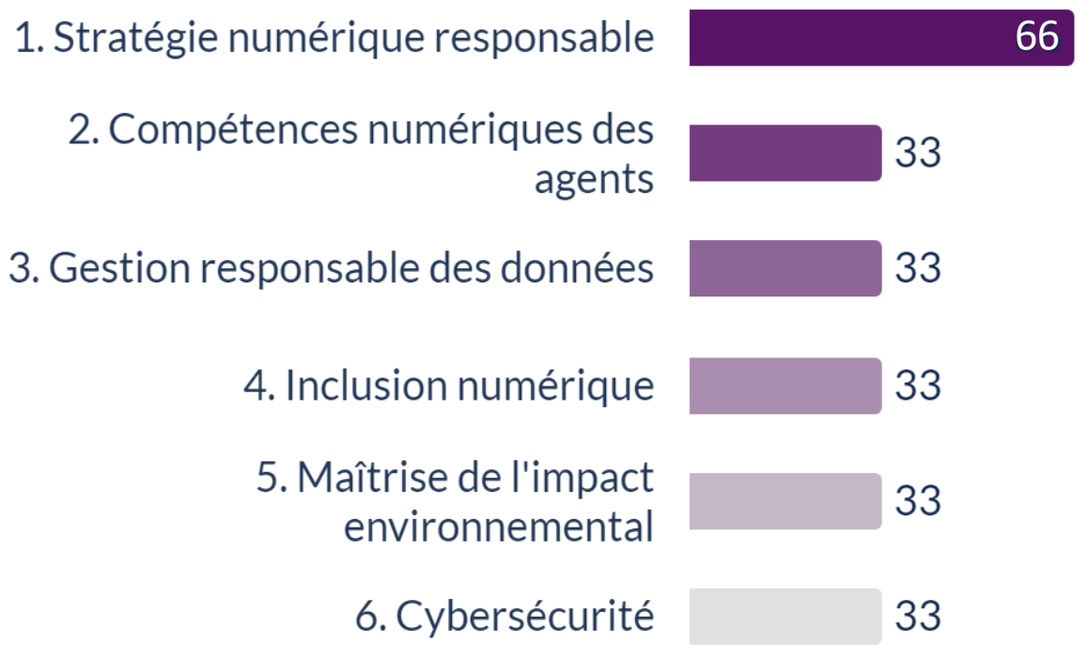

L'ensemble des collectivités

Vos modes de preuve :

1 - Stratégie numérique	2 - Plan de continuité d'activité / Plan de reprise d'activité	3 - ISO 27001 / ISO 22000/	4 - Label territoire numérique libre / Territoire FNE	5 - Label numerique responsable (Label NR) / Label France cybersécurité /Trophées / Autre
🟢	🔴	🟢	🟢	🔴

2.6 Numérique responsable

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Stratégie numérique responsable	➢ PTN, feuille de Route Transition numérique sur 3 ans avec 110 projets (sans doute trop). ➢ Existence d'un GIC dédié «Usages numériques des agents ». Réunions internes structurées avec souci d'efficacité. ➢ Stratégie interne de numérisation et de services dématérialisés en mode itératif et agile. ➢ Réflexion sur programme « Territoire connecté & durable » (compteurs intelligents, plateforme mutualisée de données, objets connectés pour plus de productivité et de sobriété…) avec une AMO récente lancée.	➢ Besoin d'un portage politique plus fort des élus sur un sujet d'expertise et un enjeu de transformation pour la Vienne. ➢ Poursuivre le travail sur l'urbanisation des logiciels et le déploiement d'un CRM / GRU (Gestion Relation Usagers). ➢ Dématérialiser certaines prestations internes sur certains métiers car en retard (Social, Routes, Formation… ➢ Ne pas rater le virage de l'intelligence artificielle (risque majeur). ➢ Mieux se coordonner sur les achats de prestations informatiques car 100% du développement informatique est externalisé : risque d'expertise et risque achats multiples.
Développement des compétences numériques des agents	➢ Démarche entreprise par Vienne Numérique. ➢ Expérimentation de type évaluation Pix sur les agents des Routes et du Bâtiment.	➢ Prioriser la montée en compétences des agents car niveau jugé faible (vue sur remontée et occurrence des incidents sur Allo DSI ou faiblesse des compétences bureautiques de base). ➢ Volonté d'aller sur de la formation du socle de base. ➢ Adresser l'environnement numérique des usages et introduire la culture du co-design et implication des usagers internes. ➢ S'acculturer à l'IA.
Gouvernance et gestion responsabledes données	➢ Conformité récente au RGPD. ➢ Open data : collaboration avec le réseau Canopé et 18 jeux de données ouvertes. Travailler sur le sens et le pourquoi. ➢ Pilotage bicéphale de la politique des données : Archives et DTN, avec une vision complémentaire (sensibilisation usagers + structuration).	➢ Entamer le chantier de rationalisation de l'info obésité : doublons, entrepôts multiples, question du cloud, création référentiel de données, positionnement d'un métier d'architecte des données… ➢ Acculturer aux usages numériques : Aucune doctrine n'existe sur les écogestes.

2.6 Numérique responsable

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Maîtrise de l'impact environnemental		➢ Acculturation à faire car maturité faible ou inexistante. ➢ Intégrer dans le bilan carbone l'impact du numérique, à suivre dans les années qui viennent.
Inclusion numérique	➢ Territoire engagé FNE (France Numérique Ensemble) en étant chef de file et mobilisation de nombreuses parties prenantes ➢ 6 conseillers numériques repris /recrutés par le Département travaillent pour et à côté des agents ➢ Entreprise à But d'Emploi sur le territoire pour le recyclage et reconditionnement du matériel informatique	➢ Mieux travailler et se coordonner avec les EPCI sur le sujet ➢ Étendre travail sur la conformité RGAA (Accessibilité) : 3 sites sur 15 conformes à ce stade ➢ Question sur réemploi du matériel posé au VP pas répondu
Cybersécurité	➢ Durcissement et mise en place de règles de la politique après une attaque en Janvier 2021 (systèmes d'alerte, personnes référentes désignées, sensibilisation de tous, identification des risques numériques, sécurisation du stockage des données, sécurité de vos installations (pare-feu activé, installation d'un logiciel anti-virus, sécurisation des connexions distantes aux serveurs, application par les sous-traitants des règles de sécurité).	➢ Elaborer une stratégie de gestion de crise (PCA et PRA). ➢ S'appuyer sur les lignes directrices de mise en place de système de management de la sécurité de l'information (modèle ISO 27001)

Ce qui est attendu :

1. Assurer un développement et un aménagement territorial en lien avec les lignes directrices de l'ISO 37101 pour un territoire durable et intelligent

2. Co-construire un projet de territoire partagé avec les communes, prenant en compte les vulnérabilités tout en respectant ses atouts et ses ressources

3. Travailler avec l'écosystème local des acteurs et les parties prenantes sur tous les champs du développement territorial : agriculture, tourisme durable …

4. Travailler avec l'écosystème local des acteurs et les parties prenantes pour répondre aux attentes sociétales : habitat / mobilité / équipements…

5. Travailler sur les vulnérabilités du territoire de manière pro-active pour protéger les populations

Commentaires de l' évaluateur:

Domaine 3 : dynamique de développement et aménagement territorial

Votre performance globale

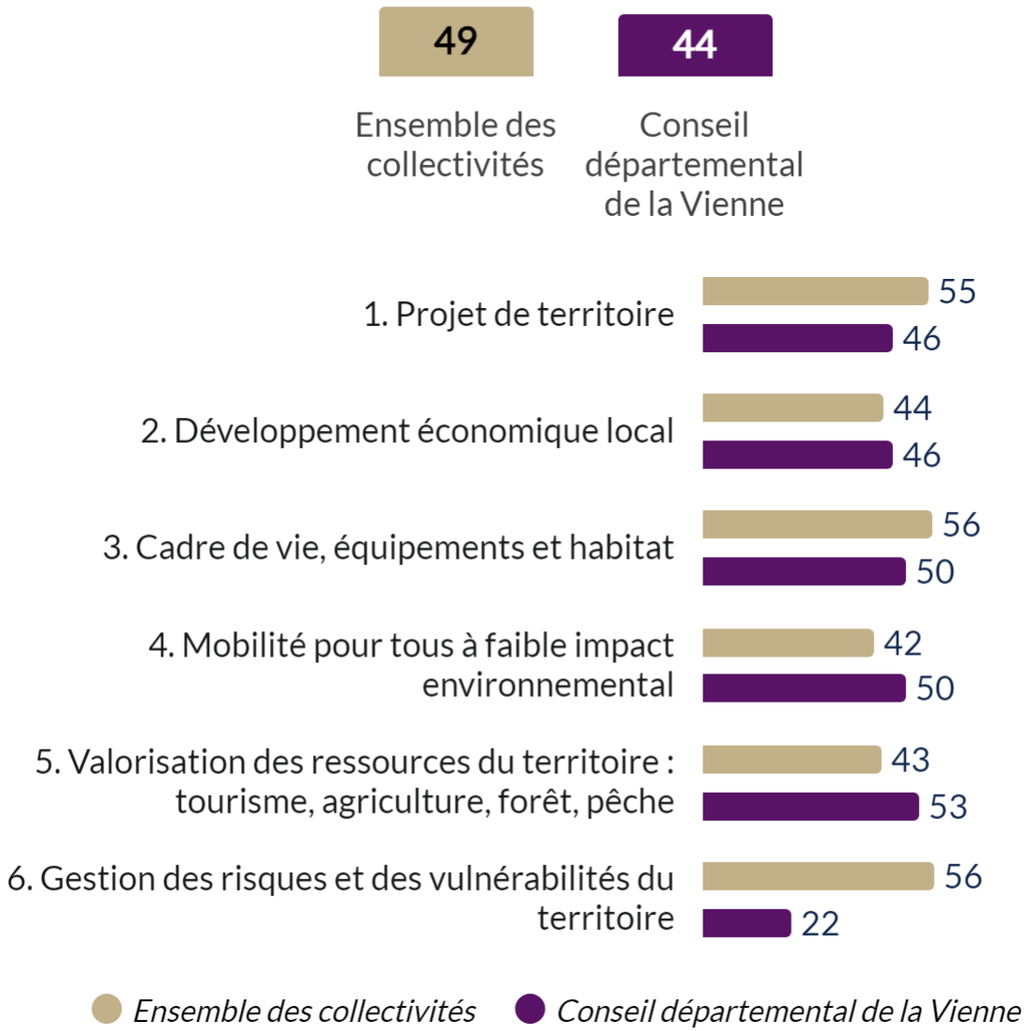

Synthèse de l'évaluateur sur le domaine "Dynamique de développement et aménagement territorial"

Points d'appui

PROJET DE TERRITOIRE / RISQUES / VISION

Dynamique d'aménagement du territoire visant préserver le territoire et à prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement du territoire :

- Existence de schémas départementaux sectoriels (eau, routes, ENS,…)
- Volonté de desserte d'équipements et de services publics sur les 5 territoires de manière à réduire les déséquilibres territoriaux (Maisons de Santé, France service, MDS…)
- THD via Vienne Numérique
- Schéma directeur routier 2022/27 : Engagement dans une politique de routes durables et introduction récente d'un volet Mobilités douces (plan vélo, itinéraires randonnées)
- Bâtiments : des opérations d'aménagement exemplaires dans les projets neufs et intention de la Technopole (350ha environ) d'entrer dans une démarche de DD
- Politique volontariste en matière de préservation des espaces naturels : 17 ENS à 2026 / dispositifs AFAFE / Plan arbres
- SDH, Schéma Départemental de l'Habitat 2017-2022 : orientations fondées sur un diagnostic solide, visant tous les publics cibles (jeunes, seniors, gens du voyage, publics vulnérables …) et un plan d'action défini, clair et piloté.
- Le soutien financier à l'ingénierie des communes et EPCI via le dispositif ACTIV, le Syndicat Energies Vienne (PCAET) et le concours de l'AT86 (agence des territoires)

Voies de progrès

Formaliser une vision et un projet de territoire global en consolidant les différents diagnostics sectoriels | Développer une approche prospective et résiliente du territoire |

- Définir une trajectoire, avec des objectifs-cibles et mesurables, notamment pour les enjeux les plus matériels (artificialisation et espaces naturels, préservation de l'eau, émissions GES …)
- Impliquer les habitants et les acteurs du territoire sur la construction de cette vision et dans la planification et les opérations d'aménagement, au-delà des exigences réglementaires
- Envisager une évaluation des aménagements du territoire (140 000 ha) en termes de consommation foncière, qualité urbanistique, préservation des espaces naturels et résilience des infrastructures.
- Renforcer la prévention, la gestion et l'anticipation des risques territoriaux
- Renforcer les dispositifs d'urgence : Le dispositif d'astreinte reste limité, sans numéro d'urgence communiqué, et doit être renforcé pour les bâtiments, routes, solidarités etc.
- Risques inondations : des actions sont nécessaires pour entretenir les cours d'eau, mettre en place des systèmes de retenue et améliorer la gestion des eaux pluviales |
- Associer les agriculteurs et autres parties prenantes dans la gestion des risques, notamment en matière de GES, de gestion de l'eau et de la qualité de l'air.
- Sensibilisation des habitants : Mettre en place des actions de sensibilisation et d'acculturation des habitants aux risques naturels et industriels pour renforcer leur implication | Coordination des acteurs |

46 3.1 Projet de territoire

Votre performance :

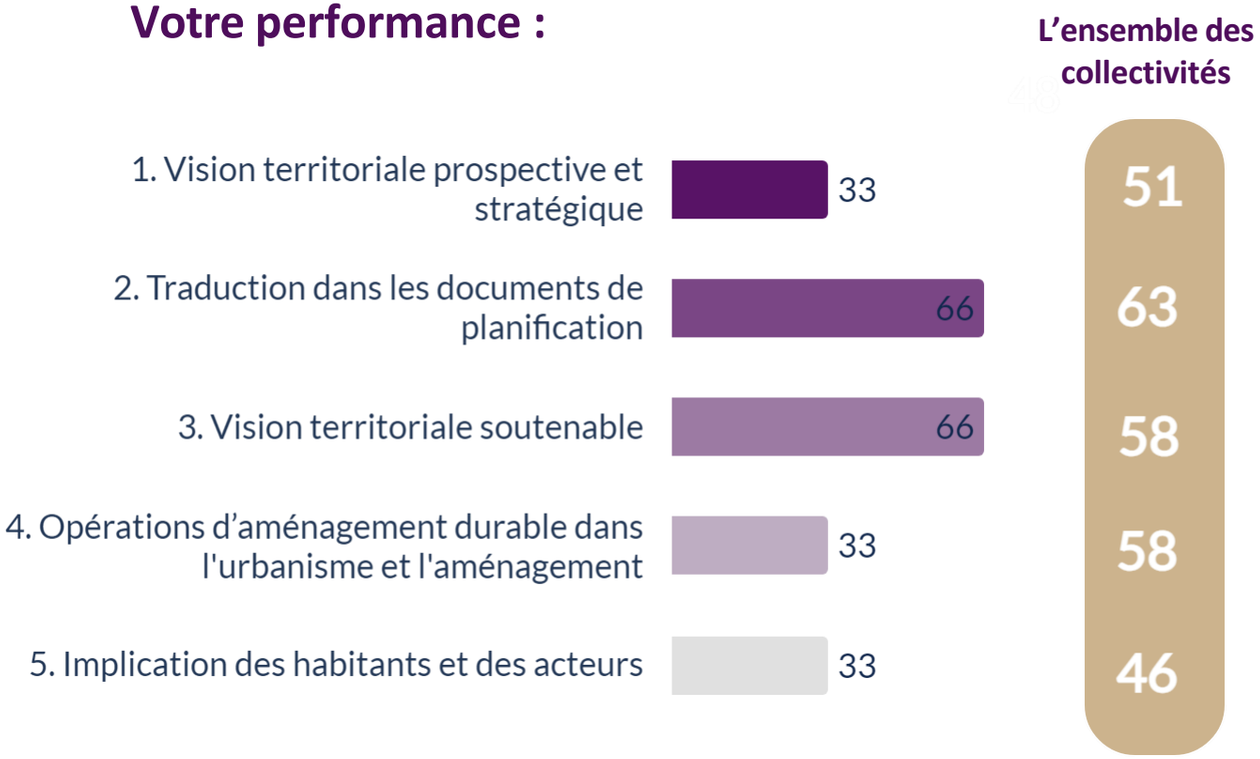

Vos indicateurs :

- Part du budget consacré à l'investissement : 18,5%
- Taux de croissance démographique sur 5 ans : 0,3% (INSEE)
- Nombre de nouveaux habitants dans l'année : 1317
- Nombre d'entreprises créées sur 5 ans : env. 20 000
- Nombre de nouveaux ouvrages investis dans l'année
- Surfaces artificialisées rapportées à la population totale (hectare / hab)
- Pourcentage de ménages ayant accès au Très Haut Débit (%)

Vos modes de preuve :

1 - Synthèse Projet de territoire ou stratégie de développement	2 - Vision d'aménagement	3 - SCOT - InterScot	4 - PCAET , Bilan carbone	5 - Présentation d'une opération d'aménagement durable	6 - Présentation des démarches participatives menées
🔴	🔴	🔴	🟡	🔴	🔴

3.1 Projet de territoire

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Vision prospective et stratégique	➢ Une volonté d'élaborer un modèle de développement territorial durable avec des intentions vertueuses : • Prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement du territoire • S'appuyer sur un développement économique solidaire, inclusif et équitable • S'impliquer pour une économie, des emplois et des services publics de proximité, sobres en carbone.	➢ Formaliser et partager un projet de territoire global articulant politiques de solidarités, aménagement et soutien au développement économique, *Exemple : Le Département de l'Ardèche a élaboré un projet de territoire « Ardèche 2022 » / https://echo-drome-ardeche.com/ardeche-projet-de-territoire-un-pacte-co-construit/ Gironde 2030 /* Territoires d'avenir - Finistère ➢ **Réaliser un diagnostic de territoire global en consolidant les différents diagnostics sectoriels**, compatible avec les orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et les objectifs de la COP Régionale, en concertation avec les SCOT, Interscot des EPCI et communes. ➢ **Développer une approche prospective et résiliente du territoire** au regard des scénarios connus du GIEC, de Néo Terra, de la COP Nouvelle Aquitaine. ➢ Utiliser le levier du dispositif ACTIV (près de 20M€) pour contribuer à atteindre des objectifs ambitieux de développement durable pour le territoire, en coopération avec les communes et EPCI.
Traduction dans les documents de planification	➢ Existence de schémas départementaux sectoriels (eau, tourisme, numérique, ENS, …). ➢ Positionnement du Département « en coordination » Inter PAT des différents PAT du territoire (plan d'alimentation territorial).	➢ Formaliser une vision consolidée de l'aménagement, voir décliner sur les 7 territoires, comme réalisée pour le SDUS. ➢ S'assurer que la concertation notamment avec les EPCI soit optimale sur tous les champs de compétence partagés. ➢ Explorer un positionnement sur un « InterScot ».

3.1 Projet de territoire

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Vision soutenable	➢ L'ensemble des schémas départementaux comportent un volet durable et intègrent des actions en faveur de l'environnement, du social ou du développement durable du territoire. ➢ Intention de faire entrer la Technopole, poumon économique du Département et représentant environ 300 ha à Poitiers, dans un projet de développement durable.	➢ Se fixer des objectifs clairs (à minima les objectifs nationaux) qui soient soutenables pour le territoire et qui se complètent et s'articulent avec les objectifs et orientations des EPCI du territoire. ➢ Définir une trajectoire, avec des objectifs-cibles, notamment pour les enjeux les plus matériels (artificialisation et espaces naturels, préservation de l'eau, émissions GES …). ➢ S'assurer de la faisabilité des plans et fiches actions car de nombreux projets à implémenter, sous tension en effectifs.
Opérations d'aménagement durable	➢ Les projets neufs (projet collège Joséphine Baker, Mirabeau ?, Arena) sont cités comme exemplaires et souhait de compatibilité E4C2 ou haut niveau de performance énergétique.	➢ Implémenter la charte « collège durable » envisagée. ➢ Beaucoup des collèges sont encore construits ou entretenus de manière encore trop classiques.
Implication des habitants et des acteurs	➢ Le site de la Frappière a fait l'objet d'une concertation avec les parties prenantes internes et l'objet d'un GIC.	➢ Impliquer les habitants et les acteurs du territoire dans la planification et les opérations d'aménagement au-delà des exigences réglementaires. *Exemple : **Département du Val-de-Marne : "Val-de-Marne en mouvement"*** ➢ *Le Conseil départemental du Val-de-Marne a lancé en 2020 une démarche de **concertation élargie** appelée "Val-de-Marne en mouvement". Ce dispositif vise à impliquer largement les citoyens, les élus locaux, les associations, et les entreprises dans l'élaboration des politiques publiques départementales, y compris les projets d'aménagement du territoire.* ***Méthodes de concertation** : Des ateliers thématiques, des forums citoyens, des enquêtes en ligne*

46 3.2 Développement économique local

Votre performance :

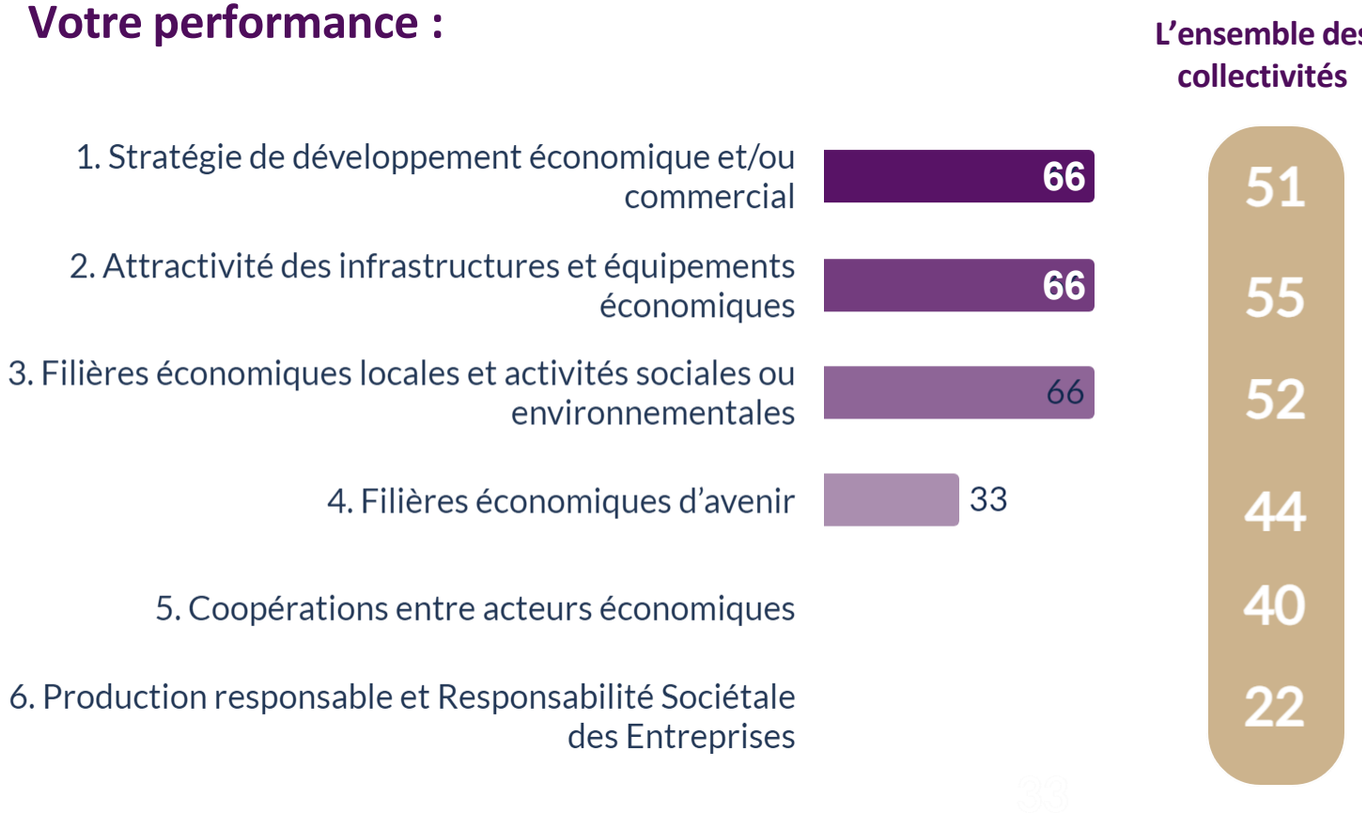

Vos indicateurs :

- % du budget de fonctionnement alloué aux interventions économiques (%)
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de parcs d'activités certifiés (ISO 9001,ISO 50001, ISO 14001 ou labellisés QualiParc ou autre)
- Nombre d'entreprises certifiées sur votre territoire
- Part des emplois totaux dans l'Economie Sociale et Solidaire et les éco-activités (%)
- Nombre de développeurs économiques dans votre collectivité
- Présence d'un pôle de compétitivité, d'une école du numérique, ... ou autre atout sur votre territoire :

Vos modes de preuve :

1 - Stratégie de développement économique

3.2 Développement économique local

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Stratégie de développement économique et/ou commercial	➢ Politique active du Département d'intervention dans le domaineéconomique sur les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de l'immobilier d'entreprises : • Participation au capital des sociétés intervenant sur des secteurs d'activité névralgiques pour le territoire (Sempat pour l'immobilierd'entreprise et le Futuroscope, SEM Bois de la Motte sur le CenterPark, Palais des Congrès, SEM Numérique, SAEM d'aménagementdu Grand Poitiers …) • Aides financières via les fonds ACTIV	➢ Travailler à l'articulation entre les choix stratégiques et investissements réalisés sur le développement économique et les politiques d'action sociale et solidarités, cœur de métier du Département (impact sur les territoires enclavés, sur l'emploi et l'insertion, implantation d'activités…) ➢ Renforcer le suivi des SEM par une cartographie des risques financiers et juridiques àprésenter aux élus et des audits ➢ Donner de la visibilité sur les choix réalisés sur ACTIV 1/2/3 et l'impact de ces aides.
Attractivité des infrastructures et équipements	➢ Des montants significatifs sont investis pour développer le tourisme et des équipements et infrastructures dédiés. ➢ Réflexions en cours pour l'intégration des dimensions du développement durable dans l'aménagement et la vie de la technopôle (projets à l'étude).	➢ Engager la question des controverses sur l'aérodrome avec méthode et médiation ➢ S'assurer de la faisabilité des projets à l'étude au regard de la tension sur les effectifs de la Technopole.
Filières locales et activités sociales ou environnementales	➢ Soutien des circuits courts et activités agricoles locales via Agrilocal86(plateforme réalisant 500K€ de CA, + 13% en 2021/22) ➢ Lancement de projets d'entreprises sociales (garages solidaires) etcollaboration avec le CRESS. ➢ Soutien des entreprises adaptées via la commande publique sur lestravaux via les clauses sociales (et l'insertion sociale par l'activité économique. (pas de modes de preuve et pas quantifiés à priori).	➢ Construire et renforcer la relation avec les entreprises du territoire pour soutenir les filières locales via la commande publique et le programme ACTIV. ➢ Notamment le BTP avec des ressources locales, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), lesactivités à vocation à vocation sociale ou environnementale, l'économie circulaire, les circuits courts, les éco-activités (rénovation énergétique, dépollution, ...). Exemples : gestion durable des déchets et dépollutions, écoactivités dans le tourisme,

3.2 Développement économique local

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Filières économiques d'avenir		➢ Identifier les filières d'avenir pour votre territoire (numérique, industrie du futur, ...). ➢ Favoriser la transformation de l'économie et/ou du commerce local pour soutenir les filières d'avenir pour votre territoire.
Coopérations entre acteurs économiques		➢ Identifier les acteurs économiques responsables sur votre territoire (de nombreux acteurs certifiés ISO 14001 et des écolabels européens sur l'hébergement touristique). ➢ Assurer une veille sur votre territoire et réaliser du « benchmark ». ➢ Faciliter les échanges et coopérations : Club d'économie locale, réseau d'entreprises, agence de développement économique locale, système d'intelligence territoriale, réseaux d'accompagnement... ➢ Se rapprocher des structures comme ADEME, AFNOR, Cerema pour s'inclure et s'inspirer de ces dynamiques. ➢ Développer des projets de coopération décentralisés et relations internationales à valeur ajoutée réciproque.
Production responsable et Responsabilité Sociétale		➢ Accompagner les acteurs économiques dans ce changement plus responsable . ➢ Se rapprocher des organisations privées de votre département et des départements attenants pour les valoriser, échanger et engager le territoire sur des dynamiques territoriales durables (*Exemples : NCA Environnement, Grand Port maritime de la Rochelle, Coop agricole de Mansle Launac (16), Agentis cabinet d'intérim et recrutement … tous engagés RSE).*

50 3.3 Cadre de vie, équipements et habitats

Votre performance :

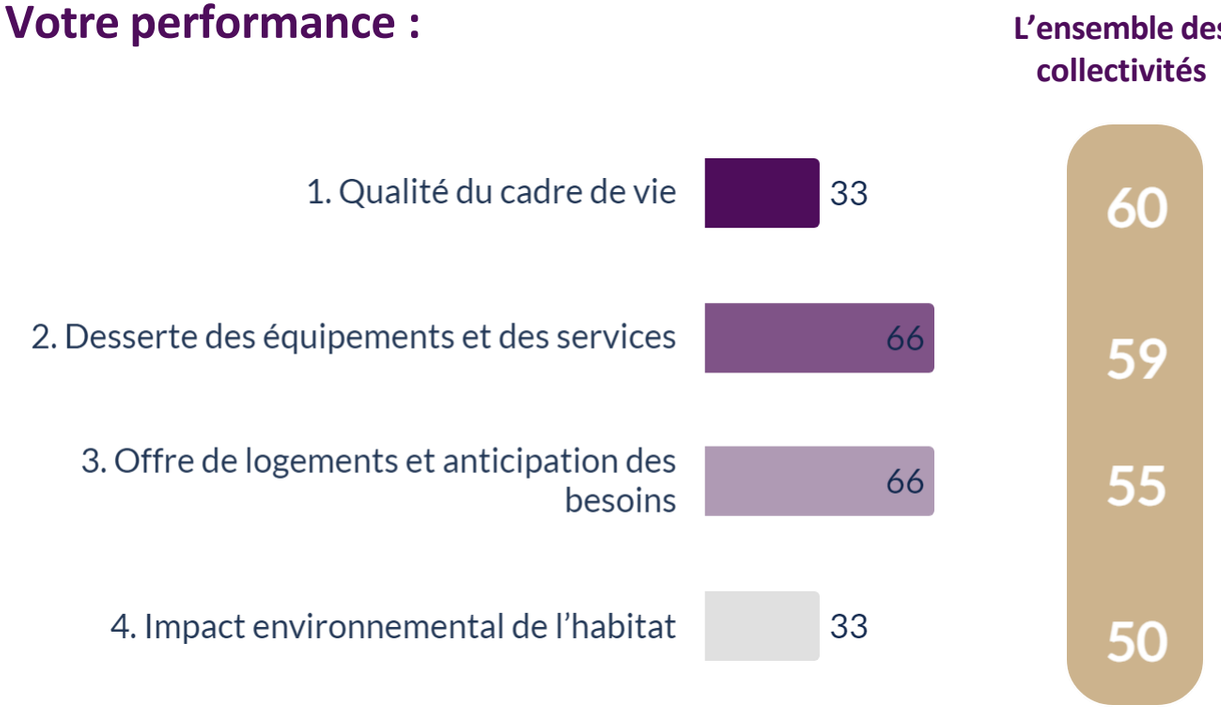

Vos indicateurs :

- Part de la population vivant en QVP (Quartier politique de la ville) (%)
- Pourcentage de logements HLM (%)
- Part de la population vivant dans des quartiers défavorisés (%)
- Nombre de logements insalubres identifiés dans la ville
- Part des opérations "logement" soutenues financièrement qui intègrent des exigences environnementales au-delà de la réglementation (%)

Vos modes de preuve :

1 - PLH / PDALPD	2 - Charte du cadre de vie	3 - Charte de la performance environnementale	4 - Charte paysagère	5 - Cartographie des territoires prioritaires
🟢	🔴	🔴	🔴	🔴

3.3 Cadre de vie, équipements et habitat (reformuler ?)

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Qualité du cadre de vie	➢ Leviers de compétences du Département lui permettant d'agir : sur les ENS, les forêts, la Culture et patrimoine, l'environnement et aménagement du territoire, mobilité… ➢ Des actions disséminées dans de nombreux plans thématiques qui participent à la qualité du cadre de vie sur le département, facteur de cohésion sociale et de transition écologique : plan vélo, plan arbres, ENS, équipements des collèges…	➢ Evaluer et valoriser la contribution de la qualité du cadre de vie du Département (Enquêtes citoyens sur les champs de compétences qui sont les vôtres pour s'assurer de la satisfaction des usagers). ➢ Veiller sur les classements réalisés par les Observatoires ou la Presse, souvent selon des critères comme la sécurité, l'éducation, l'environnement, les équipements, le logement, commerce de proximité et vie pratique... ➢ Politique « d'espace public non genré » à acter ? (cour des collèges, équipements sportifs…)
Desserte des équipements et des services	➢ Volonté d'offrir des équipements et des services sur les 5 territoires de manière à réduire les déséquilibres territoriaux (5+2 MDS-MDSP / Maisons pluridisciplinaires de santé/ 20 France services / 56 % des communes de la Vienne ont au moins un commerce de proximité - INSEE 2018) ➢ Diagnostic et carte des équipements dressés sur chaque territoire (autonomie, handicap, santé …)| Création d'un 35ème collège à Poitiers ➢ Lutte contre la désertification médicale. La gare ferroviaire de Chasseneuil du Poitou est gérée par le Département, unique. ➢ Stratégie d'aménagement numérique pour permettre l'accès à 100% de la population en 2025.	➢ Impact sur le désenclavement des zones rurales

3.3 Cadre de vie, équipements et habitat (reformuler ?)

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Offre de logements et anticipation	➢ SDH, Schéma Départemental de l'Habitat 2017-2022, document stratégique sur l'habitat datant de 2027 et adapté en 2022 avec un nouveau SDH 2023-2028, découpé en 3 zones d'intervention. ➢ Document partagé avec les principaux acteurs du Logement et le Grand Poitiers. ➢ Recherche de cohérence avec l'AAP Centres bourgs, dispositif ACTIV, et autres documents de planification de la collectivité. ➢ Fixation d'objectifs chiffrés de lutte contre la précarité énergétique : - 25% pour la consommation énergétique des logements ; -15% pour les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique de ces logements ➢ Diagnostic social robuste et Identification des points de vulnérabilité. • Mal logement des plus vulnérables (BRSA monoparentales notamment) • Précarité énergétique (16.6 % des ménages dans le département, 2021) • Parc privé potentiellement indigne • Tensions sur le parc social HLM • Besoins des publics spécifiques … ➢ Orientations fondées sur un diagnostic solide, visant tous les publics cibles (jeunes, seniors, gens du voyage, publics vulnérables …) et plan d'action défini, clair et piloté.	Interrogation sur la faisabilité du plan d'investissement. Regarder le montant.
Impact environnemental de l'habitat	➢ Dispositif, « AM2E » – Accompagnement à la Maîtrise de l'Energie et de l'Eau, est développé dans le cadre du dispositif nationale SLIME, et porté par l'opérateur associatif FSL 86 (Fonds Social d'aide au Logement de la Vienne) ➢ Programme habiter mieux (rénovations énergétiques), recours au CAUE et EPF pour aider les communes dans la préservation du foncier. Aides à la rénovation de l'habitat en collaboration avec l'ANAH. ➢ Soutien des programmes PIG – Programme d'Intérêt Généraux Habiter Mieux et OPAH ➢ Expérimentation démarche BIMBY (densification des zones pavillonnaires)	➢ Evaluer si la politique du logement (aides, subventions; construction, rénovation; parc social ou privé) a soutenu l'amélioration de l'habitat d'un point de vue environnemental (performance énergétique, recours aux énergies renouvelables, matériaux locaux et biosourcés, végétalisation, consommations d'eau, les déchets, les pollutions intérieures, la facilitation des modes de déplacements doux, les pollutions sur les chantiers). ➢ Intégrer une dimension d'analyse de la Résilience du parc de logement face aux risques (inondations, technologiques …) ➢ S'inspirer des opérations innovantes d'autres départements (habitat écologique pour le tourisme vert, écoquartiers …)

50 3.4 Mobilité pour tous à faible impact environnemental

Votre performance :

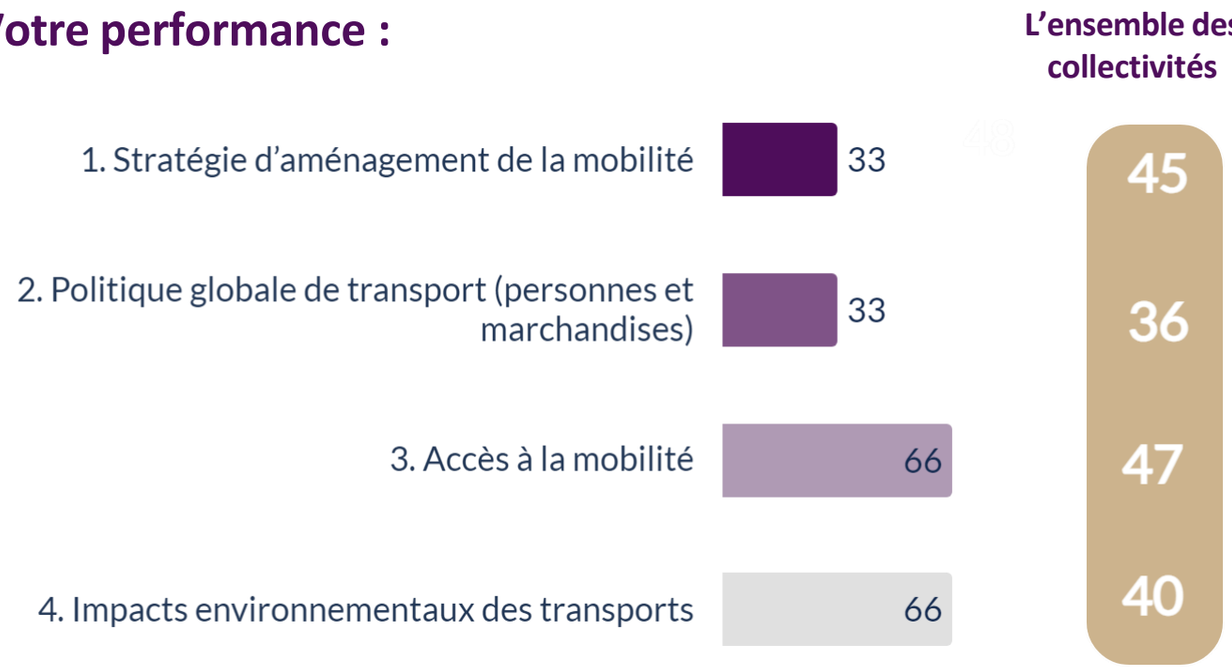

Vos indicateurs :

- Part des modes doux (marche à pied, vélo…) dans les déplacements des personnes : 30 %
- Nombre de jours par an où la pollution de l'air dépasse le seuil d'information
- Part de création d'emplois dans le secteur des transports et de la mobilité sur les 5 dernières années (%)
- Longueur en km des transports en commun en site propre : 15 km
- Taux d'accidents de la route : 0,041 % (2022)

Vos modes de preuve :

1. Schéma directeur routier

2. Plan mobilité durable

3.4 Mobilité pour tous à faible impact

Critères	Points d'appui/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Stratégie d'aménagement de la mobilité	➢ Réseau routier départemental de 4780 kilomètres bien maillé, dans un état variable selon typologie et de 750 ouvrages, parfois exceptionnels. Diagnostic de la voierie réalisé il y a quelques années et conclut sur un bilan mitigé, notamment sur le réseau intermédiaire. ➢ Schéma départemental routier 2022-2027 adopté et construit sur la base des visites des élus avec une stratégie d'aménagement centré sur l'écoute des demandes des communes (élus) ➢ Engagement dans une politique de routes durables et de mobilités douces : • Maîtriser l'impact environnemental des infrastructures de transport • Favoriser l'écomobilité pour les habitants (développer les itinéraires cyclables pour favoriser l'usage au quotidien du vélo + écomobilité des agents et travailleurs sociaux) ➢ Apporte leur expertise aux communes (désengagement de l'Etat) et doctrine du laissez-faire sur les aménagements du quotidien.	➢ Dialogue avec les parties prenantes : s'assurer de l'adéquation de la programmatique avec les attentes et besoins des acteurs du territoire, notamment les usagers. *Bonne pratique : de nombreux départements ont organisé des consultations ouvertes avec l'ensemble des acteurs locaux (citoyens, associations, entreprises, élus, collectivités) sous différents formats* ➢ Des risques de poursuite de la dégradation du réseau, faute de moyens, face au changement climatique (gel, inondation, sécheresse, aléas sociaux) ➢ Articuler et mieux coordonner en interne les politiques de transport avec les actions et programmatique de : • La direction du tourisme (volet mobilité) en poursuivre les offres alternatives à la voiture dans le cadre du schéma touristique (axe 7 du Schéma Tourisme). • La direction des bâtiments et collèges (exemple du collège Mirabeau, en cours). ➢ Intégrer dans la réflexion sur les territoires connectés et durables la place de l'éclairage intelligent, la gestion optimisée des travaux avec de la télédétection par exemple.
Politique globale de transport (personnes et marchandises)	➢ Portage en propre d'infrastructures de transport alternatif à la route : • Singularité de la gare SNCF de Chasseneuil du Poitou, propriété de la Vienne • Copropriétaire de l'Aérodrome	➢ Identifier de nouveaux itinéraires pour les poids lourds, principal facteur de dégradation, en coordination avec les autres acteurs compétents. ➢ Arbitrage des élus attendu sur la place du covoiturage (note d'analyse produite). ➢ Réaliser une étude d'impact de l'aéroport, car ce sera une source d'émissions conséquentes pour le Département.

3.4 Mobilité pour tous à faible impact

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Accès à la mobilité pour tous	➢ Pour donner accès à des solutions de mobilité pour toutes les catégories de la population partout sur le territoire : • Mise en place de Mobi'Vienne, partenaire proposant une plateforme de solutions de mobilité afin de coordonner les acteurs. • Soutien à la mobilité dans le cadre de l'insertion de **15 structures de mobilité** portant des dispositifs de location ou de transport solidaire, des auto-écoles sociales et du conseil en mobilité. • Soutien à l'écomobilité en interne avec un objectif de 30% de véhicules propres d'ici fin 2024.	
Sécurité et sureté	➢ Politique classique de prévention et de suivi	
Impacts environnementaux	➢ Bonnes pratiques de routes durables pour réduire empreinte GES (6730 tCO2e par an, soit 25% des émissions des GES du département et 40% des émissions de CO2). ➢ Près de 30% de réintroduction d'agrégats recyclés dans les enrobés en 2022. ➢ Utilisation d'enrobés tièdes ou froids. ➢ Fauchage différencié / utilisation de liant végétal / éclairage limité en agglomération / signalisation routière / utilisation des matériaux locaux issus de carrières de proximité.	➢ Utilisation de revêtements drainants pour limiter les risques avérés d'inondation et d'accumulation d'eau sur les routes. ➢ Gestion des déchets : filière à structurer. ou se coordonner avec les EPCI.

53 3.5 Valorisation des ressources du territoire : tourisme; agriculture, forêt, pêche

Votre performance :

	Votre performance	L'ensemble des collectivités
1. Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers	66	60
2. Valorisation des filières locales	33	40
3. Stratégie alimentaire territoriale	66	36
4. Tourisme durable	66	41
5. Acteurs économiques responsables valorisant les ressources locales	33	40

Vos indicateurs :

- Evolution des surfaces naturelles, agricoles et forestières au cours des 10 dernières années (%)
- Nombre de visiteurs annuels pour 1000 habitants
- Part des emplois dans secteur tourisme dans les emplois totaux (%)
- Part des emplois cumulés dans secteurs de l'agriculture, pêche et forêt dans les emplois totaux (%)
- Taux d'accidents de la route : 0,041 % (2022)
- Pourcentage d'espaces verts au regard de la surface du territoire (%)

Vos modes de preuve :

1 - Politique agricole, projet alimentaire territorial	2 - Politique forestière	3 - Politique touristique	4 - Politique de préservation des espaces non bâtis	5 - Reconnaissance de la préservation de ces espaces
🟡	🔴	🟢	🟢	🔴

Vos indicateurs selon Crater

6/10

TERRES AGRICOLES

La surface agricole par habitant **est suffisante pour le régime alimentaire actuel** mais l'objectif Zéro Artificialisation **n'a pas été atteint entre 2013 et 2018**.

5/10

AGRICULTEURS & EXPLOITATIONS

Part d'actifs agricoles permanents **plus élevée que la moyenne française** mais **en déclin**.

3/10

INTRANTS

Dépendance **très marquée** aux pesticides et **marquée** à l'énergie et à l'eau d'irrigation.

7/10

PRODUCTION

Production **suffisante** pour couvrir la consommation mais pratiques agricoles **très préjudiciables** à la biodiversité.

3.5 Valorisation des ressources du territoire (tourisme, agriculture, forêt)

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Espaces naturels, agricoles et forestiers	➢ Potentiel de 20 ENS remarquables d'environ 20000 ha sur une surface globale de 140 000 ha. ➢ Politique des ENS inscrite dans est l'axe 3 du projet SEVE, actant de la préservation et la valorisation de la biodiversité. ➢ Objectif de 17 ENS d'ici 2026 / 5 aujourd'hui / +65ha d'ici 2026. ➢ 4 ENS aménagés avec des sentiers nature (Bois de la Loge à Pouillé, Fontou à Valence en Poitou, la Verrerie à Béruges et La zone humide de Scévolles à Monts-sur-Guesnes) accessibles aux PMR. ➢ Prise en compte de la biodiversité dans la politique de voirie durable. ➢ Quelques actions de préservation sur le patrimoine départemental sous maîtrise foncière. ➢ Mise en place de 5 AFAFE Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental pour mieux maitriser le foncier. ➢ Appel à projet collèges « A la découverte des ENS ». Renaturation de la zone humide de Fontou. ➢ Elaboration de l'Atlas des Paysages par le CAUE86 en 2021-2024. ➢ Appui du CAUE86 (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), pour sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux.	➢ S'interroger su la faisabilité du plan 17 ENS et coût des dispositifs AFAFE et les moyens à consacrer pour faire du tourisme de nature et de randonnée, un vecteur de développement territorial. ➢ Et pour atteindre l'objectif national de 30% d'ENS fixé par la Stratégie nationale pour la Biodiversité (SNB) 2021-2030.
Valorisation des filières locales	➢ Département relativement boisé (17 0000 ha de bois et forêts) dont la Vienne est propriétaire d'environ 2700 ha répartis sur plusieurs sites. Filière agricole soutenue. ➢ Voir si existe d'autres filières (chanvre évoqué ?). ➢ Dans l'axe 5 du schéma Tourisme : Créer une offre de tourisme identitaire valorisant l'agritourisme/l'œnotourisme, les circuits courts, les savoir-faire locaux et l'artisanat.	➢ Evaluer dans quelle mesure la valorisation des ressources et filières locales (tourisme vert, sport nature) peut créer des emplois et être source de diversification du développement territorial.
Acteurs économiques responsables	➢ Tourisme : De nombreux acteurs économiques responsables sur le territoire (engagés RSE, Clé verte, ecolabel…).	➢ Améliorer l'efficacité et la coordination des politiques publiques entre les acteurs du tourisme du territoire (Défi 2 du schéma Tourisme) qui définit très clairement les leviers (gouvernance, catalogue de services mutualisés, observatoire et pilotage, ingénierie au service des communes et acteurs). ➢ Agriculture : acteurs identifiés mais pas de dialogue structuré ? (Terres de liens, Bio Nouvelle Aquitaine, CIVAM…).

3.5 Valorisation des ressources du territoire (tourisme, agriculture, forêt)

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Stratégie alimentaire territoriale	➢ Part d'actifs agricoles permanents et nombre d'exploitations dans la Vienne, bien qu'en déclin, plus élevés que la moyenne française, permettant d'assurer une certaine « souveraineté alimentaire » (SAU suffisante pour le régime alimentaire actuel) - Voir Crater. ➢ Feuille de route pour l'agriculture 2022-2027 (axe 1 "pour une alimentation locale et durable" délibérée en juin 2022 pour 7M€ (1,5% du budget), avec 2 axes stratégiques pour une agriculture durable et une alimentation de qualité : 1. Soutenir une agriculture de qualité et les exploitations agricoles (polyculture, poly élevage principalement) / Aides aux filières agricoles |Co financement du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) | 2. Accompagner et soutenir les politiques alimentaires locales avec une restauration collective durable avec Agrilocal et Zero Gaspi (Agrilocal86, marché de restauration collective depuis 2017, 20% de bio, 1.6M€ de CA) 3. Promouvoir les circuits courts auprès des habitants ➢ 8,7% de la SAU de la Vienne en AGRICULTURE BIOLOGIQUE.	➢ Risque hydrique rendant le secteur agricole très dépendant et vulnérable. ➢ Accompagner les acteurs agricoles à réduire drastiquement l'usage des pesticides et à transformer les pratiques vers l'agro écologie (aides économiques et interventions conditionnées), qui doivent diminuer d'environ -20% leurs émissions de GES d'ici 2030 (COP régionale et COP dédié à la Vienne). ➢ Influer et se coordonner avec Chambre d'agriculture, les organisations professionnelles, les EPCI (PAT), la Région. ➢ Veiller à suivre l'objectif national « Zéro artificialisation des sols » (entre 2013 et 2018, 0,34% des terres artificialisées soit 1500ha en 5 ans. Source : Crater / Diagnostic du maillon Terres agricoles pour le territoire Vienne (resiliencealimentaire.org)
Tourisme durable	➢ Un schéma de développement touristique de la Vienne 2023/2028 cohérent, coconstruit, sur la base d'un diagnostic et d'un bilan du précédent schéma comportant 12 axes stratégiques et plusieurs inflexions de développement, dont : Axe 1. Faire de la Vienne la référence d'un tourisme familial et ludique avec une offre plus immersive et ludique Axe3. Développer le tourisme d'affaires (étude de clientèle réalisée) visant à sécuriser de l'emploi non saisonnier et créer de l'activité complémentaire. Axe 4. Renforcer le tourisme de nature (sport de pleine nature, randonnée, slow tourisme Axe 5. Créer une offre de tourisme identitaire valorisant l'agritourisme/l'œnotourisme, les circuits courts, les savoir-faire locaux et l'artisanat, … Axes 5 à 7. Agir pour un tourisme responsable et équilibré ➢ Quelques événements phares gérés en mode durable.	➢ Voir opportunité de réaliser une étude d'impact car 2 millions de touristes par an (Insee) concentrés à Poitiers sur le tourisme ludique sur les grands sites. ➢ Implémenter l'axe 5- une offre de tourisme identitaire valorisant produits du terroir d'excellence, afin de concilier monde agricole et monde du tourisme. ➢ Formaliser un cadre référentiel de l'écoresponsabilité touristique de la Vienne en lien avec la politique régionale pour tout porteur de projet (matériaux durables, économies d'énergie, gestion de l'eau et des déchets, bornes de recharge électriques, approvisionnement en circuits courts et bio, labels, certification, …)- Axes 6 à 7 / Défi 2. ➢ Pour aller encore plus loin, définir et appliquer des critères d'écoconditionalité dans les règlements d'intervention pour tout projet touristique sur le département (axe 6 du schéma tourisme).

22 3.6 Gestion des risques et des vulnérabilités du territoire

Votre performance :

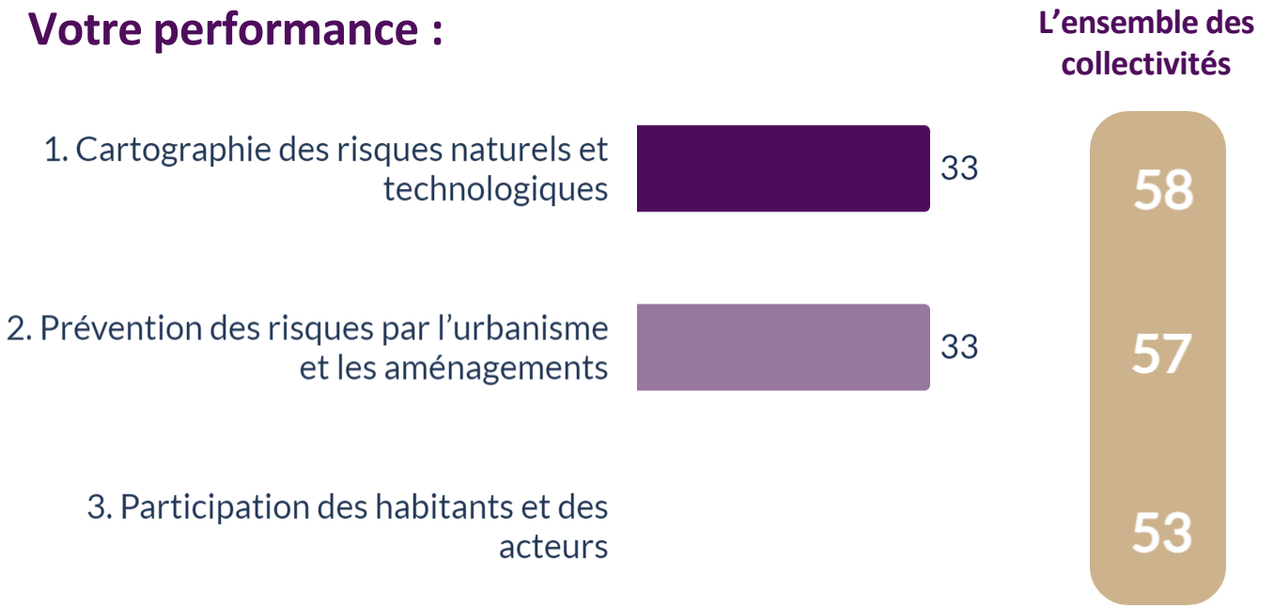

Vos indicateurs :

- Part de la population habitant en zone inondable : 10%
- Part de la population soumis ou exposé à un risque (technologique ou naturel) : 40%
- Nombre de pompiers volontaires pour 100 000 habitants : 300
- Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle depuis 30 ans : 300
- Evaluation des pertes en € sur la dernière catastrophe survenue sur le territoire (en €) : 10-20 millions €

Vos modes de preuve :

1 - PCS
2 - DICRIM
3. PPRI
4. Liste des sites SEVESO
5. Cartographie des risques

3.6 Gestion des risques et vulnérabilités du territoire

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Cartographie des risques naturels, industrielles et technologiques	➢ Ressource en eau et risque inondation, principal risque majeur pour la Vienne, en qualité et quantité, risque identifié et pris en main par le PTGE. ➢ Identification des risques naturels et industriels par les PPRI et PPRN de la préfecture de la Vienne (Inondation, mouvements de terrain, risques technologiques sur Civaux …). ➢ Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2018-2023 élaboré par le SDIS.	➢ Identifier un élu en charge et responsabilité du portage global des risques (vision globale, portage, orientations, coordination des acteurs et pilotage). ➢ Organiser la gestion des risques. ➢ Améliorer la prévention et la gestion des risques inondations : cours d'eau pas entretenus, nécessité de faire des retenus d'eau, gestion des eaux pluviales, drainage … et d'investir mieux « faire mieux et pas toujours en pas cher… ».
Prévention par l'urbanisme et les aménagements	➢ Politique d'aménagement du territoire, axe 2 du plan SEVE traduite par : • Le soutien financier à l'ingénierie des communes et EPCI via le dispositif ACTIV, le Syndicat Energie Vienne (PCAET) et le concours de l'AT86 (agence des territoires) • La maitrise de l'impact environnemental de son patrimoine et bâtiments du Département (foncier, énergie, eau) • Le développement de routes durables • Revalorisation du parc de logement existant (SDH) • Extension et préservation des espaces naturels	➢ Conduire une évaluation du bilan de l'aménagement du territoire de la Vienne sur une surface de 140 000 ha (consommation foncier, qualité de l'urbanisme et du bâti, préservation des espaces naturels, capacité de résilience des infrastructures …). ➢ Et de l'efficacité du dispositif ACTIV et de la contribution des partenaires (ATD, syndicat, …).
Participation des habitants et des acteurs	➢ Mise en place d'un dispositif d'astreinte limité présenté en juillet 2024 (tableau de présence à la Préfecture, pas de numéro d'urgence communiqué…).	➢ Renforcer le dispositif d'astreinte (bâtiments, routes, solidarités, technopole et gare routière, …). ➢ Pas de sensibilisation et d'acculturation des habitants aux risques ? Se coordonner avec les EPCI. ➢ Associer les agriculteurs et les parties prenantes en responsabilité pour une politique coordonnée et de soutien | accompagnement à ce secteur (principal secteur émetteur de GES, de méthane et de peroxyde d'azote, consommateur d'eau, risque pollutions et santé liés à Eau , Air, Climat, …).

Ce qui est attendu :

1. Objectiver les priorités du domaine au regard des enjeux et des publics du territoire (personnes âgés, jeunesse…)
2. Travailler sur l'offre de service en lien avec les stratégie d'accueil des publics
3. Définir la politique éducative et les cibles de réussite scolaire avec les parties prenantes impliquées
4. Evaluer la pertinence d'une politique municipale de santé
5. Définir la contribution de la collectivité à l'emploi, la formation et au développement économique
6. Contribuer à la stratégie pauvreté et à la protection des plus vulnérables pour une ville solidaire

Commentaires de l' évaluateur :

Votre niveau de performance sur ce domaine relève de pratiques confirmées tant au niveau managérial que sociétal.

Sur ce domaine également, les scores reflètent une dispersion : avec un score noté en « initial » sur la GRU (en projet, avec des intentions fortes néanmoins exprimées) et des pratiques avérées exemplaires sur un champs facultatif de compétence , la santé des populations (santé mentale comprise) et la lutte contre les discriminations de tout type et les fractures sociales.

NB : Pas d'éléments recueillis sur « emploi, formation et insertion professionnelle »

Domaine 4 : services aux populations et cohésion sociale

Votre performance globale

Synthèse de l'évaluateur sur le domaine "Services aux populations et cohésion sociale"

Points d'appui

- Un schéma unique des solidarités 2020-2024 co-construit en transversalité afin d'adresser les besoins des usagers en globalité (logement, mobilité, action sociale, enfance et parentalité, …) et avec plus de lisibilité. Schéma en cours de renouvellement ?
- Territorialisation de l'action publique avec 5 pôles territoriaux dont les portraits de territoire ont été réalisés afin d'adapter au mieux la réponse aux besoins des usagers.
- Des priorités clairement énoncées et co-construites avec les professionnels, les parties prenantes et les usagers.
- Une stratégie de prise en charge des bénéficiaires de l'action sociale favorisant la personnalisation (référent unique), le « aller vers », de l'accueil inconditionnel (GIC dédié ASIP) et leur autonomie.
- Des initiatives volontaristes ou innovantes, allant plus loin que le cadre réglementaire :
  - Stratégie Pauvreté, territoire volontaire
  - Yerritoire d'Education Numérique
  - Territoire zéro chômeur |mobilité solidaire|
- Des initiatives de consultation existent, comme les États Généraux du Handicap et le Conseil des jeunes ou enquête usagers récente.

Voies de progrès

- Poursuivre le renforcement de la transversalité entre politiques d'action sociale / politiques éducatives et cultures / à la fois au niveau de la Gouvernance politique et au sein de l'Administration.
- Maillage entre EPCI et territoires du Département probablement à mieux articuler ? Des échelons territoriaux ne se superposant pas et rendant plus complexe la lecture des politiques publiques.
- Faire valider par les élus une véritable vision de la concertation / consultation / implication et mettre en place des dispositifs d'écoute et des outils de démocratie participative alignés.
- Intégrer davantage les sciences comportementales pour mieux appréhender les besoins des usagers.
- Anticiper les conséquences du changement climatique La prise en compte des risques liés aux changements climatiques, technologiques et sociaux (canicule, eau, cybersécurité) pour renforcer la résilience de l'action sociale au niveau territorial, notamment dans les établissements de soins (EHPAD, PMI)…
- Globalement, mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques publiques ou s'appuyer sur l'écosystème des chercheurs universitaires du territoire pour l'engager.
- Prospective : anticiper les évolutions sociétales, sociales et économiques, pour faire évoluer les politiques, les services et les métiers de l'action sociale.

60 4.1 Qualité des services et relation aux usagers

Votre performance :

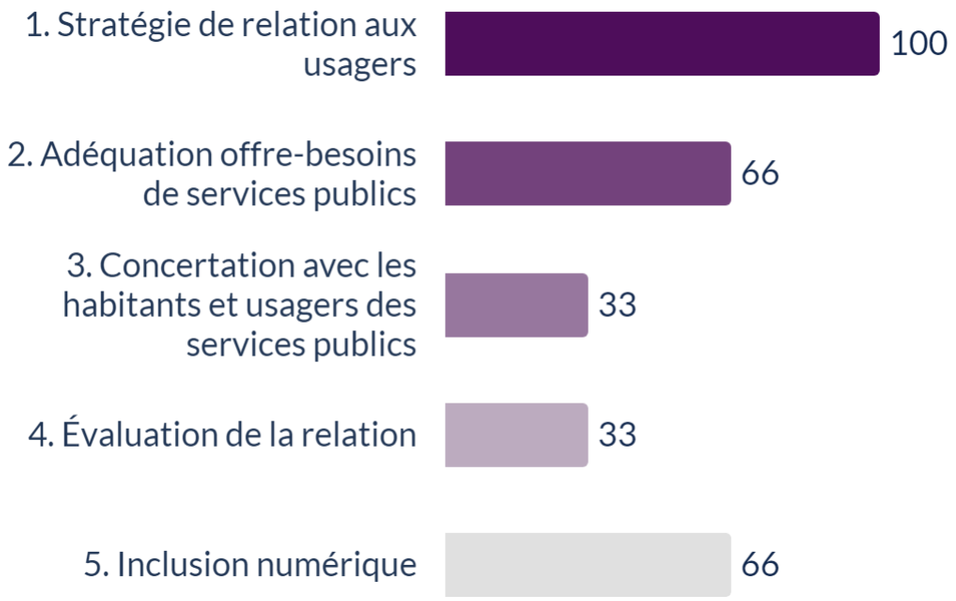

L'ensemble des collectivités

47

58

44

Vos indicateurs :

- Taux de satisfaction des usagers sur la dernière enquête réalisée (%)
- Nombre de prestations de service public délivrés par votre collectivité
- Part du budget consacré aux services aux populations (sur vos compétences cœur de métier) (%)
- Nombre de places offertes en crèche pour 1000 habitants
- Délai d'obtention moyen d'un rdv en ligne pour un passeport ou une CNI (en jours)
- Taux d'imposition de la taxe d'habitation (pour les communes) (%)

Vos modes de preuve :

1 - Politique de Gestion de Relation à vos Usagers	2 - Signe de reconnaissance d'une démarche d'engagement de service qualité	3 - Enquête de satisfaction	4 - Evaluation des politiques publiques	5 - Analyse des besoins sociaux ou étude sociodémographique
🔴	🔴	🟢	🔴	🟢

4.1 Qualité des services aux populations

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Stratégie de relation aux usagers	➢ Schéma unique des solidarités, transverse et adressant l'ensemble des besoins usagers. ➢ Analyse territoriale des besoins des bénéficiaires objectivée ➢ Bonne perception des enjeux et défis du territoire (vieillissement, mobilité, Information préoccupante Enfance, nombre de BRSA supérieurs à d'autres strates …) ➢ Priorités stratégiques clairement énoncées : . Aller vers et travail sur la Mobilité . Accueil inconditionnel (GIC dédié ASIP) . Implication des bénéficiaires . Adopter des réponses adaptées, en adéquation avec les besoins ➢ Dynamique de coopération avec les parties prenantes mise en place, à pérenniser : avec un réseau d'accueil social inconditionnel en proximité avec organisation de 5 séminaires d'interconnaissance avec les partenaires, sur chaque territoire.	➢ Formaliser la politique de l'accueil et de la Relation usagers (culture, valeurs, orientations, pratiques …), valorisant l'identité et l'ADN du Département sur tous les sites. ➢ Sur le maillage et la territorialisation, des améliorations sur l'articulation : • S'appuyer sur les travaux du SDAASP précédent ? (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics, à retrouver) • Travailler la cohérence entre le découpage départemental des territoires et le découpage territorial des EPCI (complexe car pas superposable) • S'interroger sur l'alignement stratégique des politiques portées par les EPCI et celles du Département. ➢ Poursuivre et structurer l'Implication des bénéficiaires et usagers ➢ Des zones de compétences à risque au vu des tensions RH : • Protection de l'enfance avec la précarité de certaines familles et doublement des IP (situations incestes, …) et absence de réponse de l'Etat • Santé mentale préoccupante sur le territoire : 30% des consultations sont psy • Handicap : environ 30 pour mille chez nous (1 pour 1000 en France) • Renforcer l'action sociale auprès des jeunes (pauvreté, inclusion, …) en adéquation avec priorités des élus ➢ Politique de fidélisation et d'intégration des contractuels dans le social
Adéquation offre-besoins	➢ Mise en place d'un référent de parcours ➢ « Aller vers » privilégié (sms, Doctolib social, rappels pour lutter contre absentéisme, réponse à un appel à projet de l'Etat …) ➢ Politique proactive sur les MNA (mineurs non accompagnés) ➢ Attention portée aux QPV – quartiers prioritaires de Châtellerault et Grand Poitiers)	➢ Implémenter un travail sur les délais de réponse aux usagers et une analyse des causes (rattrapage dématérialisation + tensions effectifs + Processus à rationnaliser / automatiser) ➢ Accroitre les actions collectives auprès des usagers via des ateliers d'accompagnement visant leur autonomie (ateliers budgétaires, …) ➢ Concilier dématérialisation avec la nécessité de plus d'humanisation dans la relation aux bénéficiaires. ➢ Constituer des réseaux des accompagnants ➢ Mise en relation perçue comme insuffisante par les bénéficiaires et efficacité du dispositif d'aide dépend de la relation avec les autres PP (cpam, ephad / cias ADIL logement…), avec une perte de sens au travail pour les agents. *Verbatim « on a des gens qui restent sur le carreau et on a des structures où il reste des places » (santé mentale)* ➢ Développer la prospective à partir du SDUS sur les pratiques car les populations et les usages évoluent (pas de projection à 5 / 10 ans dans la collectivité)

4.1 Qualité des services aux populations

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Concertation avec les habitants & autres parties prenantes du territoire	➢ De nombreuses consultations pour rester proche du terrain : Etats Généraux du Handicap, … ➢ Conseil des jeunes existant (efficacité et écoute des propositions à vérifier).	➢ Définir une vision et une stratégie de concertation usagers avec les élus : (charte de la participation, outils de dispositif d'écoute et de démocratie participative). ➢ Se coordonner avec les échelons supérieurs et inférieurs, les acteurs publics de votre territoire (EPCI notamment). ➢ Relation aux CCAS / CIAS perfectible. ➢ Poursuivre la structuration du réseau territorialisé de coopération. ➢ Place de la médiation.
Évaluation de la relation usagers	➢ Réalisation d'une enquête de satisfaction terrain (près de 650 répondants) portant sur l'accueil et les besoins avec retours positifs sur l'accueil et la compréhension des dispositifs. ➢ Des résultats d'enquêtes-mystères positifs sur l'accueil multicanal de premier niveau (sauf courrier) uniquement réalisé pour l'HDD sur le Baromètre AFNOR Expérience citoyen en 2022, 2023 (73/100).	➢ Réduire les délais de traitement (APA), axe d'amélioration majeur. ➢ Faire baisser l'agressivité des usagers avec un parcours usagers fluidifié. ➢ Intégration des sciences comportementales pour mieux appréhender les besoins des usagers. ➢ Absence d'évaluation des politiques publiques (jeunesse, autonomie, handicap…).
Inclusion numérique	➢ Stratégie d'aménagement numérique pour permettre l'accès à 100% de la population en 2025. ➢ Déploiement de conseillers numériques Territoire engagé FNE (France Numérique Ensemble) en étant chef de file et mobilisation de nombreuses parties prenantes pour lutter contre un Illectronisme à 30%. ➢ 6 conseillers numériques repris / recrutés par le Département travaillent pour et à côté des agents. ➢ Entreprise à But d'Emploi sur le territoire pour le recyclage et reconditionnement du matériel informatique. ➢ Expérimentation d'un «lieu de vie / tiers lieu numérique », pole média ludothèque dans lequel sera intégré un conseiller numérique, afin de lutter contre la stigmatisation.	➢ Systématiser des réseaux de coopération intégrant agents d'accueil et conseillers numériques autour des MFS – Maisons France Service ou des MDS/MDSP sur le modèle des CTIN du réseau des Interconnectés ou du FNE. ➢ (D'autant plus important que le réseau HUB Nouvelle Aquitaine Hubikoop a fermé dans la région).

50 4.2 Accès à l'éducation, la connaissance, la culture et le sport

Votre performance :

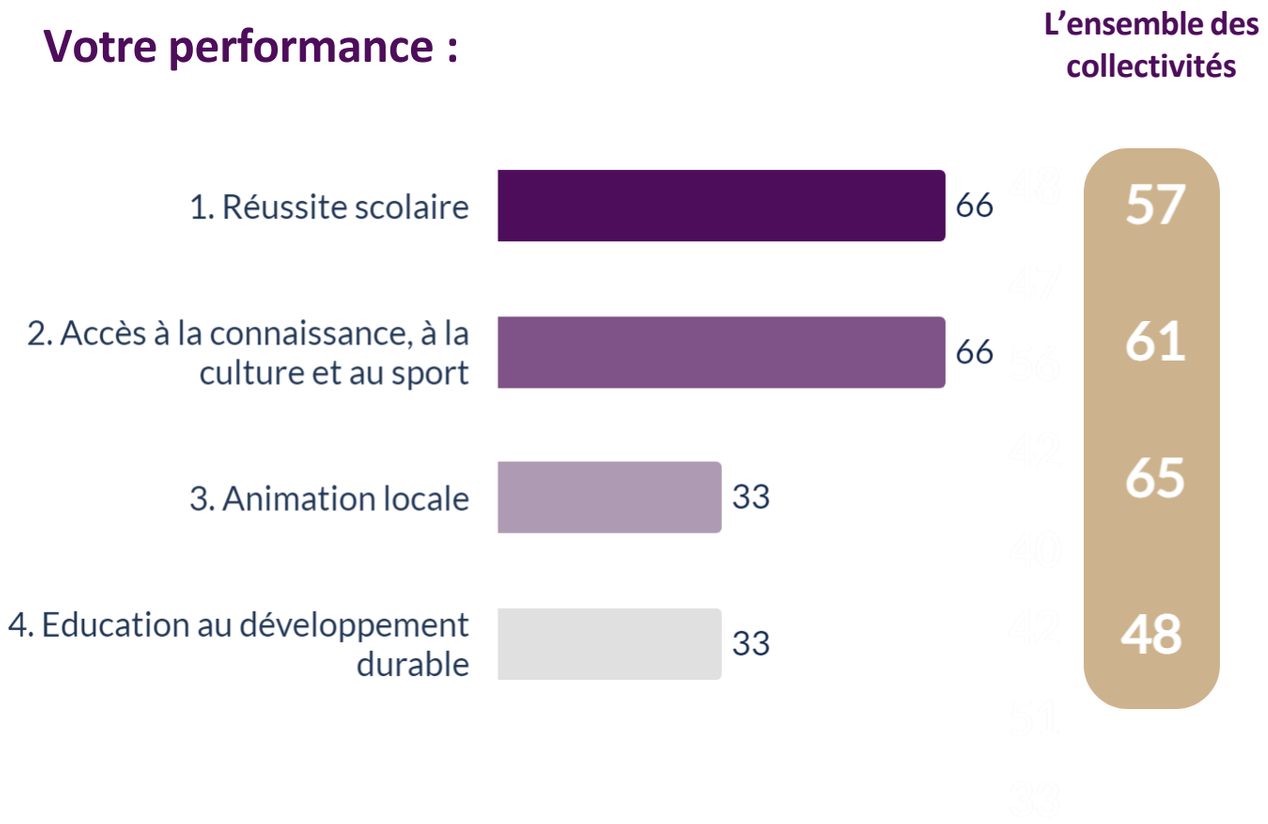

Vos indicateurs :

- Part du budget consacré à la culture, l'éducation et la vie associative et sportive (%) : 1,30%
- Part des jeunes entrant en 6ème avec des lacunes en lecture et calcul (%)
- Score aux évaluations européennes PISA des scolaires de votre académie (mesurant acquisition des socles fondamentaux)
- Part de la population totale qui adhère à une association culturelle ou sportive (%)
- Part du budget consacré à des actions de sensibilisation et de formation au DD de la population (%) : 1,47 (8millions €)

Vos modes de preuve :

1 – Projet éducatif Local	2 – Offre culturelle et sportive	3 – Plan d'éducation à l'environnement et au développement durable	4 – Plan de développement culturel
🟢	🟢	🟡	🟢

4.2 Accès à l'éducation, la connaissance, le sport, la culture

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Réussite éducative	➢ **Modernisation des établissements** avec un Plan collèges 2015-2025 comprenant3 priorités (mise en accessibilité, confort technique et rénovation thermique des bâtiments) (mais a-t-il été actualisé?) Car signé par B Belin et comporte encore pour partie des chiffres de 2017). ➢ **Un PPI ambitieux** avec un programme d'investissement réajusté à 180M€ jusqu'en 2028. ➢ **Territoire pionnier TNE- Territoire Numérique Educatif** : Digitalisation des collèges, avec l'introduction d'équipements numériques (tablettes, ordinateurs) et une meilleure connectivité internet. Cela favorise l'usage de ressources pédagogiques modernes et soutient une pédagogie plus innovante. ➢ **Innovation pédagogique** : Développement d'espaces collaboratifs ou de "classes flexibles" pour encourager des pédagogies alternatives | développement d'espaces de co-working et d'aires de biodiversité autour des établissements| Aide à la parentalité allant plus loin que portfolio numérique. ➢ **Égalité des chances** : des actions sont menées pour réduire les inégalités scolaires, notamment à travers des dispositifs de soutien scolaire et des partenariats avec des associations locales |Engagement à soutenir les familles à faibles revenus avec des aides à la scolarité ou à l'achat de matériel. ➢ **Promotion des aliments locaux et bio dans les cantines scolaires** (et de lutte contre le gaspillage alimentaire). ➢ **Santé et bien-être** : Des programmes dédiés au bien-être mental et physique, en partenariat avec des professionnels de santé. ➢ **Lutte contre le harcèlement** : lancement d'Appels à projet de 30 K€. ➢ Dialogue avec les parties prenantes : existence d'un conseil départemental des jeunes.	➢ Evaluer comment le Département contribue à la réussite éducative des collégiens et des jeunes, au regard de leurs besoins et l'efficacité de ses aides et interventions (Aides à Erasmus ? Autres logement?) : • Volet Pauvreté des jeunes (24% dans la Vienne) • Volet Santé des jeunes • Volet Illettrisme ➢ Expérimenter les Espaces publics non genrés de type cours de collèges OASIS qui ont fait leur preuve ailleurs. ➢ Conseil départemental des jeunes. ➢ Dialogue avec la communauté éducative : s'inspirer des pratiques bien structurées de certaines communes Qualivilles pour un suivi des relations avec les conseils des collèges. ➢ Conseil des Jeunes : les avis consultatifs sont-ils suivis d'effet ?

4.2 Accès à l'éducation, la connaissance, le sport, la culture

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Accès à la connaissance, à la culture et au sport	➢ Environ 8 à 10 millions d'euros sont alloués pour soutenir les activités culturelles, le sport, la jeunesse et le tourisme, budget non négligeable. ➢ 4 priorités fixées par les élus pour un accès à la culture pour tous, avec une volonté de transversalité des politiques et des objectifs à relever : ➢ Soutien de la jeunesse pour mettre en lien les collégiens et la culture |Accès à la pratique pour tous pour les publics éloignés au sens large (handicap, rural, personnes âgées …) |Attractivité du département (école nationale du cirque, avec rayonnement culturel large) | Soutien aux artistes. ➢ Réseau de lecture publique mutualisé soutenu par le Département et lutte contre l'illettrisme | Classes Art et Patrimoine, qui permettent aux jeunes de découvrir le patrimoine local. | Projet d'établissement des Archives intéressant pour les questions d'aménagement du territoire. ➢ Accès au sport : promotion du Pass'Sport, qui vise à rendre le sport accessible à tous |promotion du label "Génération 2024", pour favoriser la pratique sportive chez les jeunes, notamment en lien avec les Jeux Olympiques | Soutien financier de l'initiative de la Caravane des Sports, qui sensibilise à la pratique sportive dans des zones rurales. ➢ Une approche intégrée, combinant éducation, culture, et sport pour atteindre des objectifs de cohésion sociale et de dynamisation du territoire rural.	➢ Politique votée mais des doutes exprimés par l'équipe sur la faisabilité budgétaire ou l'effectivité ? ➢ Evaluer comment cette politique soutient les enjeux sociaux du département : développement de la culture en milieu rural et illettrisme des personnes âgées. ➢ Renforcer encore la transversalité de ces politiques, améliorable, par exemple : • Mettre en cohérence le SDUS avec l'accès à l'éducation, culture et sport. • Définir une gouvernance de politique culturelle et artistique moins compartimentée et mettant en lien : Politique des Archives – Culture- Politique de lecture publique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. • S'appuyer sur le projet de service des Archives pour un aménagement prospectif du territoire. ➢ Se coordonner mieux et plus avec les politiques conduites par les EPCI.
Animation locale	➢ Gestion durable des manifestations : introduction par opportunisme de quelques bonnes pratiques sur les gros événements comme le Festival "les Heures Vagabondes" (toilettes sèches, tri des déchets, achats locaux, handicap).	➢ Etendre / Pousser les exigences environnementales et des critères sociaux sur les festivals importants (Fil du son, Sensé). ➢ Traiter plus systématiquement la question « politique » des subventions | Adopter une politique de la vie associative orientée ODD (évaluation des impacts / éco-socio conditionnalité).
Education au développement durable	➢ Promotion des aliments locaux et bio dans les cantines scolaires, Recyclage, Prévention gaspillage alimentaire, gestion des déchets au sein des établissements scolaires, y compris des programmes de sensibilisation auprès des élèves. ➢ Personnel de cuisine formée et écogestes sur le nettoyage. ➢ Programme de visite des ENS par les collégiens et de sensibilisation à la biodiversité. ➢ Politique d'incitation des collégiens sur base de volontariat au programme « économies d'énergie et d'eau ».	➢ Pas de sensibilisation des élèves au Développement Durable à priori.

50 4.3 Emploi, formation et insertion professionnelle

Votre performance :

		L'ensemble des collectivités
1. Emploi et insertion des personnes en difficulté	66	46
2. Concertation avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion compétents	66	48
3. Transitions professionnelles et nouveaux emplois	33	36
4. Les clauses sociales des marchés publics sont systématiquement examinées.	33	40

Vos indicateurs :

- Part des travailleurs précaires et personnes sans emploi bénéficiant d'un accompagnement (%) : 40% (INSEE)
- Taux de chômage des jeunes (%) : 15,2% (INSEE)
- Taux de chômage des seniors (%) : 5,1%
- Nombre de personnes éloignés de l'emploi bénéficiant d'un accompagnement (travailleurs précaires, allocataires de minimas sociaux, chômeurs de longue durée ...) : 5000
- Part des bénéficiaires dans l'emploi au bout de 6 mois (%) : 25%

Vos modes de preuve :

1 – Priorités de la politique d'emploi	2 – PLIE	3 – GPEEC territorial	4 – Présentation des accompagnements proposée	5 – Liste des acteurs impliqués dans l'action coordonnée
🟢	🟡	🔴	🔴	🟢

4.3 Emploi, formation et insertion professionnelle

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Stratégie d'emploi et d'insertion des personnes en difficulté	➢ Une politique volontariste et proactive qui va au-delà de l'aide au RSA, avec un accompagnement global et renforcé des bénéficiaires du RSA. ➢ Dans le cadre de la Stratégie pauvreté, mise en place un dispositif d'accompagnement intensif pour les bénéficiaires du RSA ne se limitant pas à l'insertion professionnelle, mais inclut également des aspects sociaux (santé, logement, accès aux droits) avec une prise en charge par un référent unique. ➢ Innovation sociale : Ce modèle d'accompagnement global va au-delà des dispositifs traditionnels en intégrant des mesures de soutien psychologique, de formation numérique, et de santé. Le but est de lever tous les freins à l'insertion durable des bénéficiaires du RSA. ➢ Territoire volontaire pour expérimenter des dispositifs Territoire zéro chômeurs sur de l'accompagnement rénové" (Chaunay Marigny / Châtellerault / Poitiers). ➢ Des moyens et des actions dédiés: • Particularité de la Vienne qui bénéficie de 15 ou 16 ETP en conseillers en insertion dispatchés sur le territoire avec un objectif d'orientation à 15 jours. • Référents uniques sur la prise en charge et le parcours intégré du bénéficiaire (santé, autonomie, logement, mobilité …) et des référents spécifiques sur certains publics (gens du voyage, MSA pour les agriculteurs, …). • Une offre de service innovante plateforme Mobilité avec 3 conseillers, garage solidaire, …). • Ouverture d'une plateforme de Bénévolat accessible aux bénéficiaires du RSA. • Le Département a lancé des actions de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour les bénéficiaires du RSA, en plus des chantiers d'insertion classiques.	➢ Pas de GPEC territoriale pour anticiper les évolutions économiques et sociales. ➢ Interrogation sur la politique d'insertion et d'accompagnement des jeunes, priorité du département. ➢ Pas de PLIE formalisé.
Concertation avec les acteurs compétents	➢ Les fiches actions du SDUS identifient et listent l'ensemble des parties prenantes sur chacune des politiques sectorielles.	

Les résultats présentés ici ne sont pas basées sur des interviews

4.3 Emploi, formation et insertion professionnelle

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Transitions professionnelles et nouveaux emplois	➢ Accompagnement des filières médico-sociales pour une meilleure implantation sur le territoire (IRTS, école d'infirmie.r.es par exemple).	➢ Anticiper sur les évolutions économiques et sociétales du territoire pour développer les compétences et les filières de demain (numérique par exemple). ➢ Accompagner la transformation et l'apparition de nouveaux métiers pour faciliter la reconversion et la formation tout au long de la vie (entreprenariat, nouvelles filières répondant aux enjeux sociaux et environnementaux, accès à la formation…). ➢ Tirer avantage de l'implantation d'écoles sur votre territoire (numérique par exemple) pour une politique proactive sur le sujet.
Commande publique inclusive	➢ À priori, clauses sociales réalisées mais chiffres non communiqués.	

Les résultats présentés ici ne sont pas basées sur des interviews

50 4.4 Santé de la population

Votre performance :

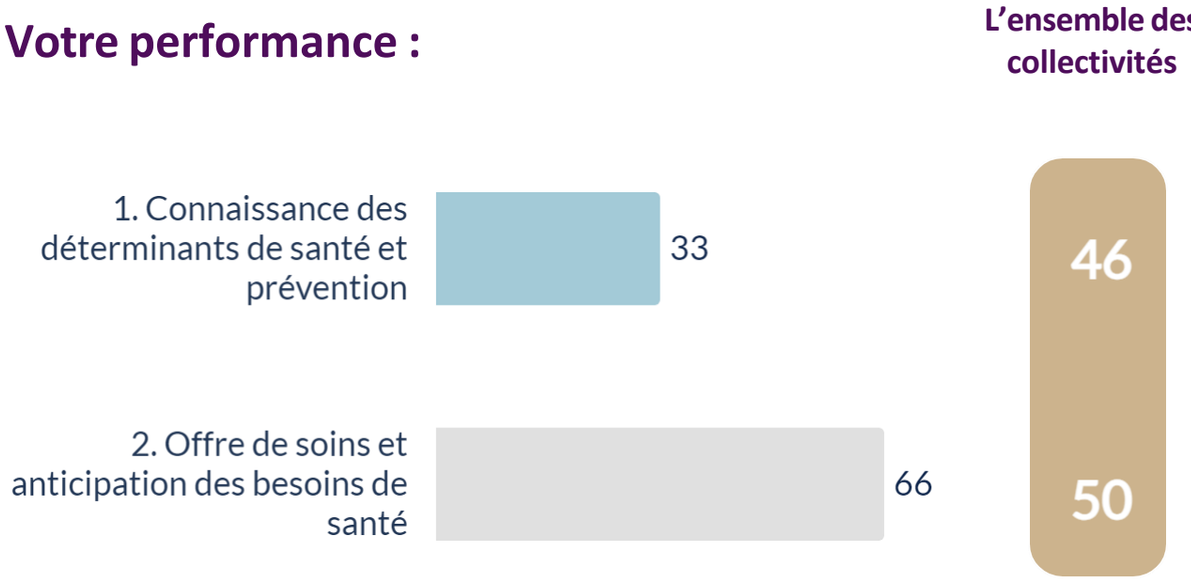

Vos indicateurs :

- Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants : 1,56 (2023 – INSEE)
- Espérance de vie en bonne santé (en année) : 63,4 ans
- Taux de suicide (pour 1000 habitants) : 0,14%
- Nombre de lits en EHPAD ou maisons de retraites : 4500
- Âge moyen des personnes dépendantes maintenues à domicile (en année) : ≥ 75 ans
- Nombre de défibrillateurs rapporté à 1000 habitants : 0,2
- Part des décès due aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète et aux maladies respiratoires chroniques (%) : 70%

Vos modes de preuve :

1 – Plan local de santé

2 – Offre de soin sur le territoire

3 – Plan de développement culturel

4.4 Santé de la population (PMI, santé mentale, …)

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Connaissance des déterminants de santé et prévention	Plan Santé Vienne 2018-2023 élaboré sous le pilotage du directeur général de l'ARS, Michel Laforcade, qui fixe 3 évolutions : - Plus de prévention - Plus de prises en charge à domicile et d'inclusion - Plus de prises en charge personnalisées et coordonnées	➢ Prendre la mesure des problèmes de santé publique tels que l'obésité (19% de femmes et 23% d'hommes obèses dans la Vienne contre 13% et 16% respectivement en Nouvelle-Aquitaine), les maladies chroniques, et la santé mentale ➢ Prendre en compte les réalités de la Vienne (74% des Viennois s'estiment en bonne santé, ce qui classe le département de la Vienne dernier des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine).
Offre de soins & anticipation des besoins de santé	➢ Nombreux acteurs de prévention. ➢ 5 contrats locaux de santé actifs, 1 en construction. ➢ Organisation de la filière « urgences », avec un nombre très satisfaisant de médecins correspondant SAMU (MCS).	
Accompagnement santé mentale ?	➢ Guide ressource en santé mentale du pays viennois ➢ Mise en place d'un Projet Territorial de Santé Mental (PTSM). ➢ Plan Santé III (2025-2035) s'engage sur la déstigmatisation des maladies psychiatriques sur l'ensemble du département avec le dispositif « Vienne Santé 86 ».	➢ Promotion de la santé mentale et de la prévention. ➢ Coordination départementale des actions de prévention et promotion en santé mentale.
Quid PMI ? Santé des jeunes enfants et famille ?	➢ Carte interactive du département de la Vienne qui permet de découvrir le lieu de permanence et/ou de consultation de la Protection Maternelle et Infantile le plus proche de chez soi.	

Les résultats présentés ici ne sont pas basées sur des interviews

66 4.5 Renforcement de la cohésion sociale et soutien aux plus vulnérables

Votre performance :

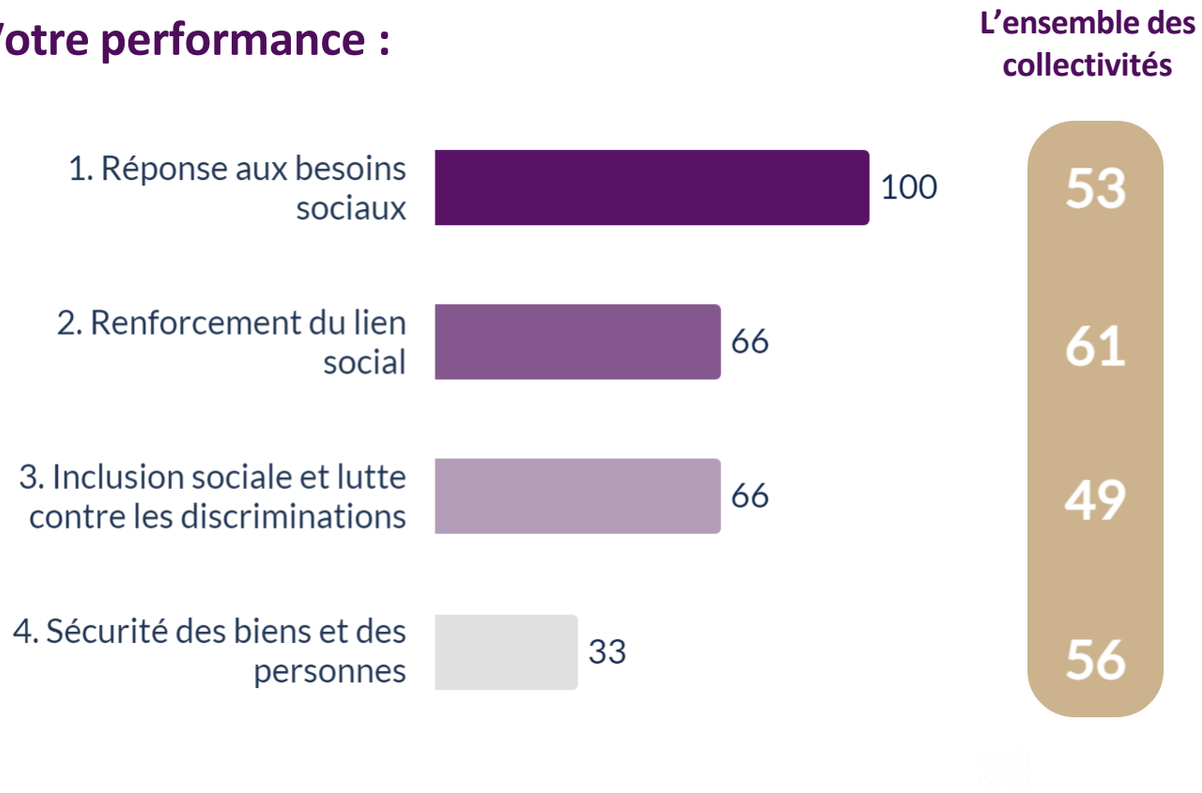

Vos indicateurs :

- Part de la population bénéficiant de prestations d'aides sociales (%) : 15%
- Part du budget de fonctionnement consacré aux seniors (%) : 30%
- Nombre de policiers municipaux pour 1000 habitants : 0,3 pour 1000 hab
- Existence d'un DPO (Data Policy Officer) pour protéger la confidentialité des données : OUI

Vos modes de preuve :

1 - Politique de cohésion sociale	2 - Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille	3 - PDALHPD	4 - Actions de lutte contre l'exclusion	5 - Analyse des Besoins Sociaux (ABS) ou données d'un observatoire	6 - Priorités du CLSPD
🟢	🔴	🔴	🟢	🔴	🔴

4.5 Renforcement de la cohésion sociale et soutien aux plus vulnérables

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Réponse aux besoins sociaux & action sociale	➢ Le SDUS intègre un diagnostic des besoins sociaux du territoire décliné sur les 7 territoires. ➢ Priorités en alignement avec SDUS (jeunesse, isolement, ruralité, pauvreté) Avec priorités clairement définies : • Répondre aux enjeux sociétaux (vieillissement, santé mentale, …) • Améliorer la qualité du service rendu aux usagers (meilleur accès aux droits, accessibilité numérique…) ➢ Une approche globale et transversale de l'accompagnement des usagers, afin d'offrir des services intégrés d'accueil, d'orientation, de prise en charge complète du parcours de l'usager. ➢ Des MDS / MDSP intégrant des référents de Vienne Autonomie conseil, avec des référents uniques sur des publics spécifiques (gens du voyage, MSA pour les agriculteurs, …). ➢ Des initiatives fortes, notamment dans le cadre de la convention passée avec l'Etat sur la stratégie Pauvreté : • Mise en place 1er accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) • Création du Référent de parcours • Insertion et parcours du bénéficiaire du RSA / Garantie d'activité ➢ Développement d'une offre de services innovantes : • Création d'une crèche familiale préventive • Développement d'auto écoles et de garages solidaires (dispositif innovant) ➢ Des pratiques RSO de dialogue avec les parties prenantes « naturelles » : • Cartographie des parties prenantes externes réalisée pour chaque politique publique • Pratique familière d'association et implication des usagers • Coordination territoriale avec les acteurs 'sur les territoires (GIC dédié ASIP, Alliance Enfance et Education) ➢ Un suivi et des fiches actions, avec des indicateurs de réalisation (principalement).	➢ Assurer une évaluation du bilan du SDUS 2020- 2024 pour mesurer l'impact des actions et orienter le prochain SDUS. ➢ Produire des indicateurs de résultats (beaucoup d'indicateurs de production) et il manque des indicateurs clés d'impact, parexemple : ➢ Sur l'accueil : • Taux de satisfaction des usagers • Délais de réponses aux courriers / délais d'obtention d'un RDV • Taux de non recours aux droits ➢ Sur l'impact de l'action publique sur les 3 priorités (mobilité, logement, emploi et insertion) : • Taux d'insertion professionnelle ou taux de sorties positives (notamment des jeunes) ➢ Formaliser un Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille. ➢ Anticiper sur les risques (canicule, technologique, eau informatiques, …) sur la « robustesse de l'action sociale et la résilience du territoire – ephad, pmi …) : les prendre en compte de manière large et systématique ➢ Développer la prospective.

4.5 Renforcement de la cohésion sociale et soutien aux plus vulnérables

ZOOM SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Réponse aux besoins sociaux & action sociale	➢ **Autonomie & lutte isolement personnes âgées :** ➢ Au-delà du dispositif d'aide APA, actions innovantes pour encourager le maintien à domicile. Par exemple : • Programmes de domotique pour aider les personnes âgées à rester chez elles plus longtemps. • Soutien aux aidants familiaux avec des formations, des groupes de parole, et des services de répit (par exemple, des accueils temporaires pour soulager les familles). • Investissement dans des logements intergénérationnels et des habitats partagés pour les personnes handicapées, pour créer un cadre de vie inclusif. ➢ Enfance et familles, parentalité, Aide sociale enfance en danger ➢ Soutien à la parentalité : mise en place de dispositifs d'accompagnement renforcé pour les parents en difficulté, avec des consultations itinérantes dans les zones rurales ➢ Programmes de prévention spécifiques, comme la sensibilisation aux troubles du développement et des actions autour de la périnatalité, ➢ Aide sociale à l'enfance : développe des alternatives aux placements traditionnels d'enfants avec des dispositifs comme le placement familial renforcé ou encore des dispositifs d'accueil d'urgence. ➢ Des programmes de soutien éducatif et psychologique pour les enfants pris en charge, ainsi que sur l'accompagnement vers l'autonomie pour les jeunes majeurs (notamment avec des bourses et un suivi spécifique après 18 ans). ➢ Nouvelles approches éducatives (comme l'accueil de jeunes en familles relais).	➢ Lien intergénérationnel jeunes- aînés : s'inspirer du label « territoire ami des ainés », programme initié par l'Organisation Mondiale de la Santé(OMS), sur les retours d'expérience et l'évaluation des territoires déjà engagés et les préoccupations principales exprimées par les retraités français lors d'une large consultation. *Exemple : Pôle territorial Gironde Sud*

4.5 Renforcement de la cohésion sociale et soutien aux plus vulnérables

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Inclusion sociale et lutte contre les discriminations **(Pauvreté et précarités, Handicap, MNA,, mal logement, précarité énergétique)**	➢ En matière d'inclusion sociale et de lutte contre les discriminations, le Département de la Vienne développe plusieurs initiatives qui vont au-delà des obligations réglementaires : 1. Lutte contre les discriminations ethniques, religieuses et de genre : • Participation à des campagnes de sensibilisation, en collaboration avec des associations locales, pour promouvoir la diversité et l'égalité des chances |Des formations pour les agents publics aux enjeux de discrimination dans les services publics | Des actions spécifiques en faveur des femmes victimes de violence ou de discriminations liées au genre. 2. Inclusion des personnes en grandes difficultés financières et des sans-abri : • Dispositifs d'accompagnement personnalisés et d'accès à des services sociaux spécifiques dans le cadre du plan Pauvreté |Dispositifs volontaristes dans le cadre des programmes de réinsertion par l'emploi |Partenariats avec des associations locales pour fournir des hébergements d'urgence et un accompagnement social renforcé. 3. Soutien aux gens du voyage : aires d'accueil, médiation sociale et accompagnement scolaire pour les enfants. 4. Concernant les migrants et prise en charge des MNA (mineurs non accompagnés) : accompagnement dans les démarches administratives, l'apprentissage de la langue française et la recherche d'emploi. 5. Promotion du lien intergénérationnel et du dialogue interculturel : partenariats avec des écoles et des centres sociaux |événements locaux qui promeuvent l'échange entre les différentes communautés présentes sur le territoire. 6. Lutte contre la précarité énergétique : un des axes majeurs de la Stratégie pauvreté. En complément des aides classiques comme le chèque énergie, le Département propose des diagnostics énergétiques gratuits pour les foyers modestes, ainsi que des subventions pour des travaux de rénovation thermique.	
Sécurité des biens et des personnes	➢ Confiance dans les institutions. ➢ CLSPD Quelles actions en faveur de Prévention des incivilités, de l'insécurité et de la délinquance, médiation, aide aux victimes, action coordonnée via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. ➢ Vous incluez dans cette politique les espaces publics non genrés, non discriminants.	

Ce qui est attendu :

1. Systématiser la politique de transition écologique dans toutes les politiques publiques en intégrant la dimension environnementale

2. Fixer une ambition pour l'autonomie et la sobriété énergétique (dont les énergies renouvelables)

3. Expliquer le besoin de densification de l'habitat et de la réduction de l'artificialisation des sols

4. Augmenter la vigilance et l'importance d'une réduction des déchets

5. Assurer la continuité et la politique de prévention de la ressource en eau

Domaine 5 : transition écologique

Votre performance globale

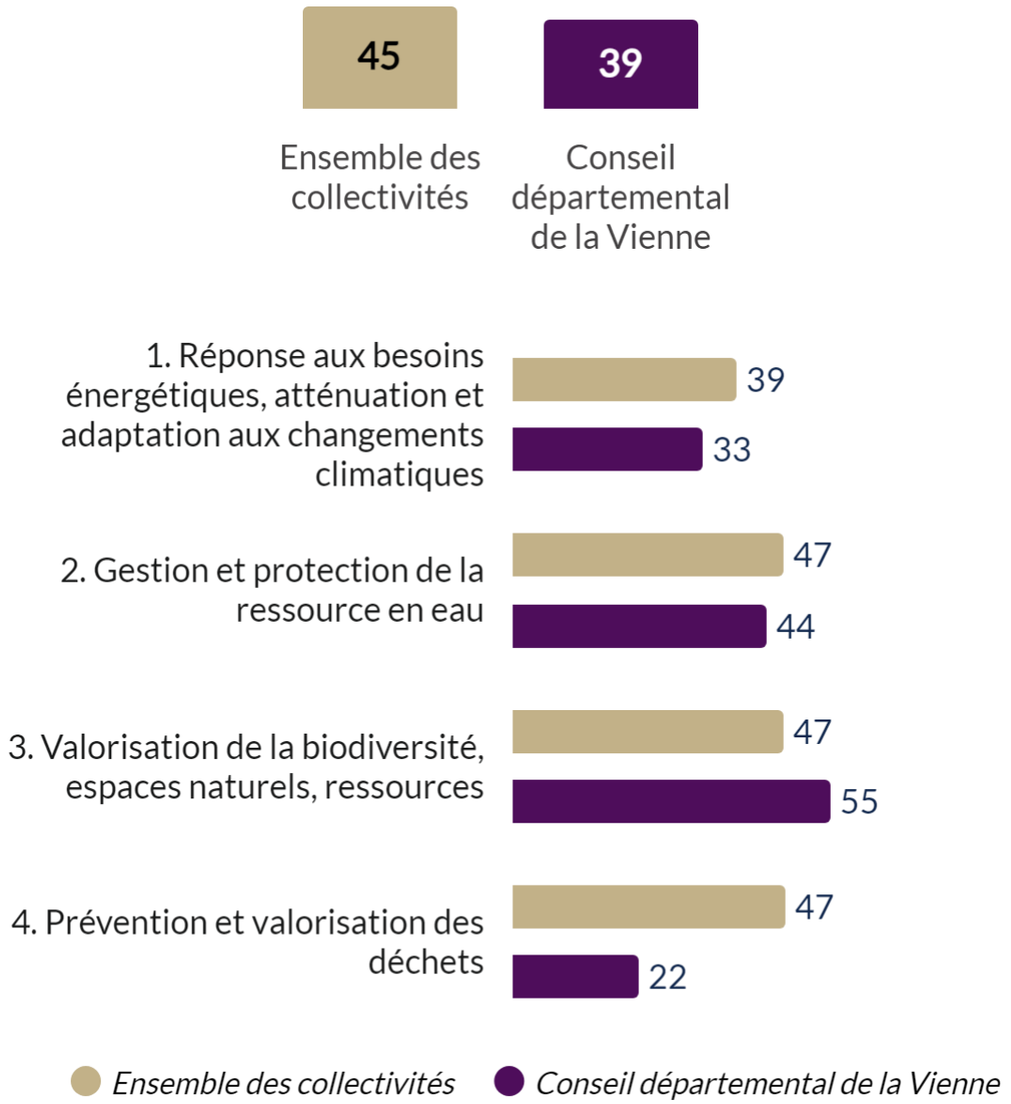

Synthèse de l'évaluateur sur le domaine "Transition écologique"

Points d'appui

- Plan SEVE 2020-2026 clair et accessible au public
- Une perspective de contribution aux objectifs communs Climat Air Energie (régionaux, nationaux et internationaux) portée et lisible dans les documents accessibles au public (Plan SEVE et Rapport Annuel de Développement Durable).
- Des opérations exemplaires sur le patrimoine départemental et les collèges
- Une politique volontaire et ambitieuse multi-acteurs sur l'eau en conscience des enjeux cruciaux de l'eau, bien commun en vulnérabilité sur le territoire (quantité et qualité)
- Une convention d'engagement volontaire et un pacte sur la voirie durable avec des indicateurs et un suivi régulier
- Plan arbre, Atlas paysage, SPASER
- Développement des pistes cyclables
- Un Groupe d'Intelligence collective « Stratégie DD »

Voies de progrès

- Intégrer la problématique des sols (qualité et préservation) dans le Plan SEVE
- Intégrer explicitement les objectifs communs Climat Air Energie, les objectifs départementaux de qualité et de quantité de l'eau et la biodiversité dans toutes les politiques départementales en cours (évaluation) ou en émergence.
- Dans le cadre d'un dialogue continu avec les parties prenantes du territoire, arrêter ou transformer les politiques qui ont un impact négatif et mobiliser sa sphère d'influence pour accélérer les transitions
- Renforcer les axes d'anticipation et de prévention
- Relancer les travaux sur un budget vert, budget résilient ou équivalent pour introduire les impacts climat – eau et biodiversité dans les arbitrages budgétaires
- Explorer un conditionnement des aides départementales, des conventions et contrats à des critères écologiques et sociaux
- Veiller à l'exemplarité sur tout le patrimoine départemental (réactualisation du bilan carbone, DPE, tri des déchets) et communiquer largement auprès des agents, des partenaires et du grand public
- Dégager en interne des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux écologiques qui rendent le territoire et son modèle de développement vulnérables à moyen terme

PRÉFET
DE LA VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE NATION VERTE

L'ensemble des secteurs est mis à contribution, dans des proportions différentes en fonction des leviers disponibles

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en $MtCO_2e$) - SNBC Version Run 1 bis

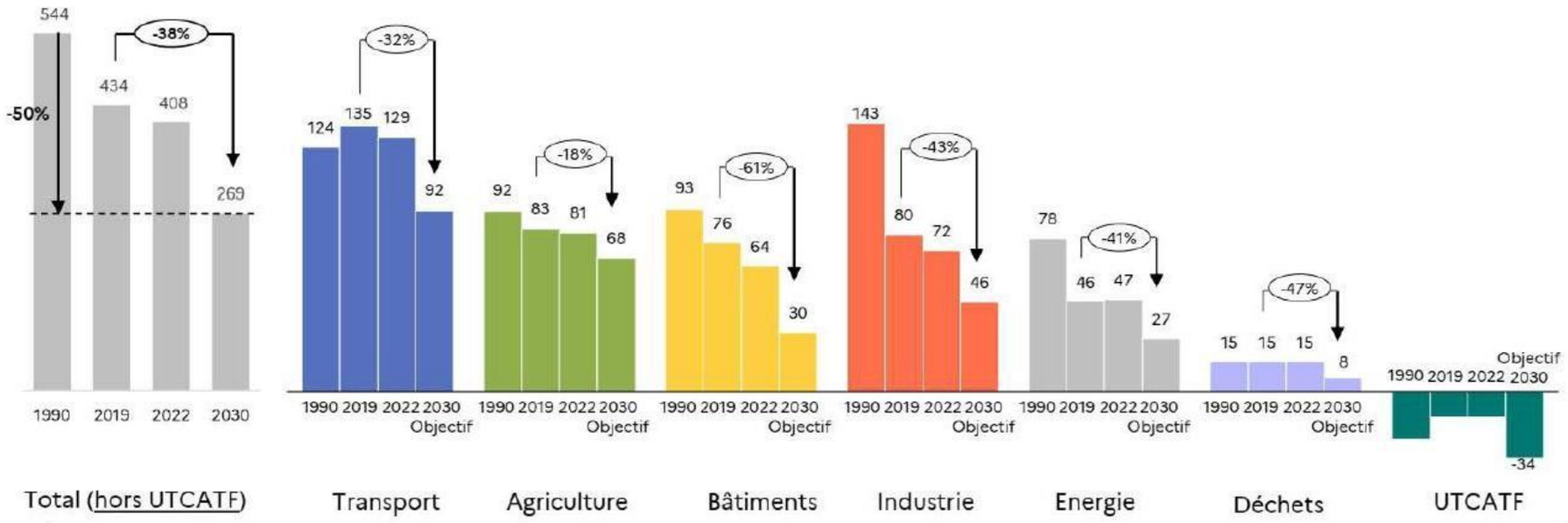

1. UTCATF : Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie – puits de carbone - Sources : CITEPA ; Note : Transports hors soutes internationales (25MtCO2 en 2019)

Résultats Bilan carbone de la Vienne

SOURCE : SYNTHÈSE DU RAPPORT BILAN CARBONE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE (2019)

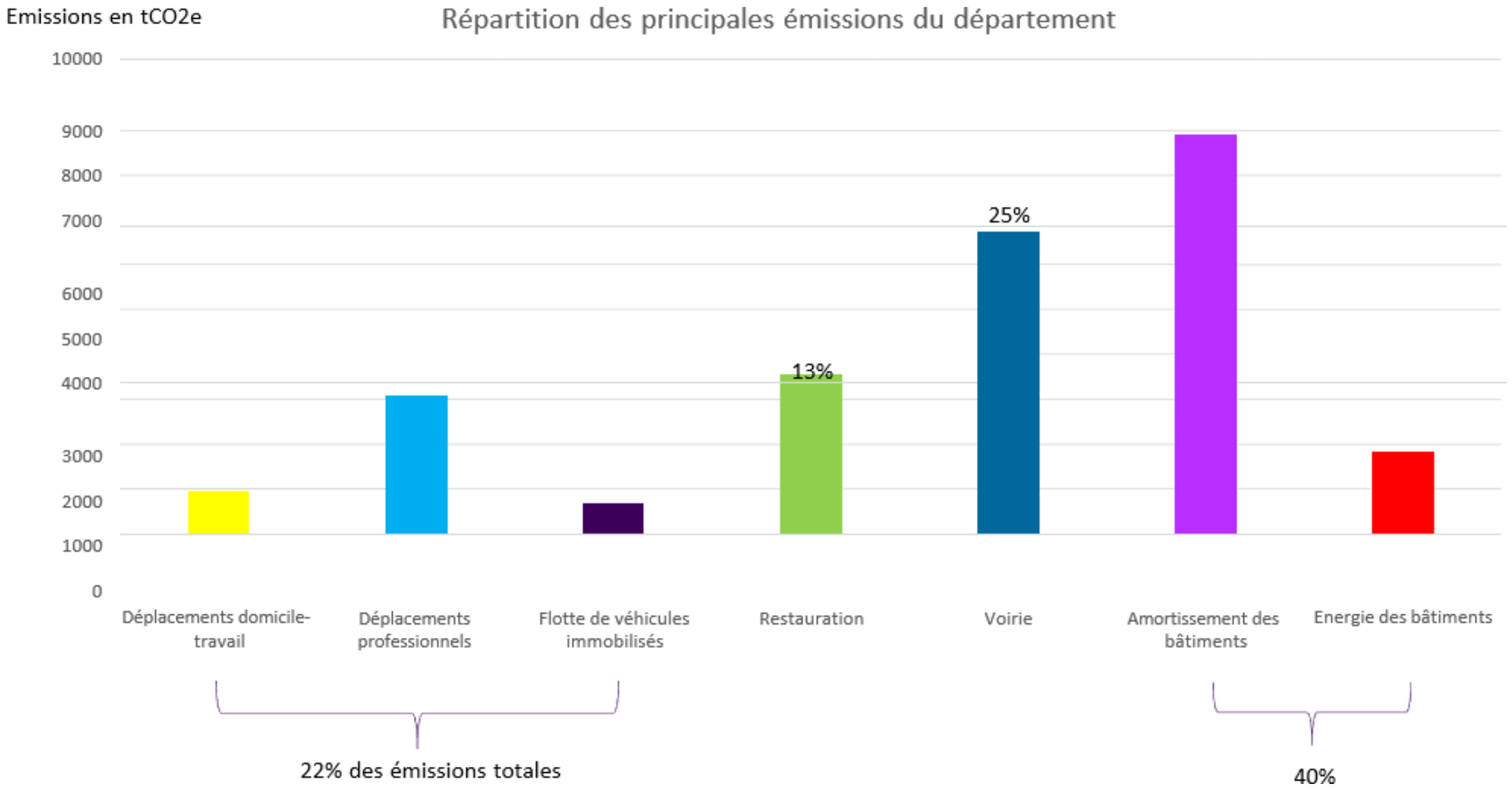

33

5.1 Réponse aux besoins énergétiques, atténuation et adaptation aux changements climatiques

Votre performance :

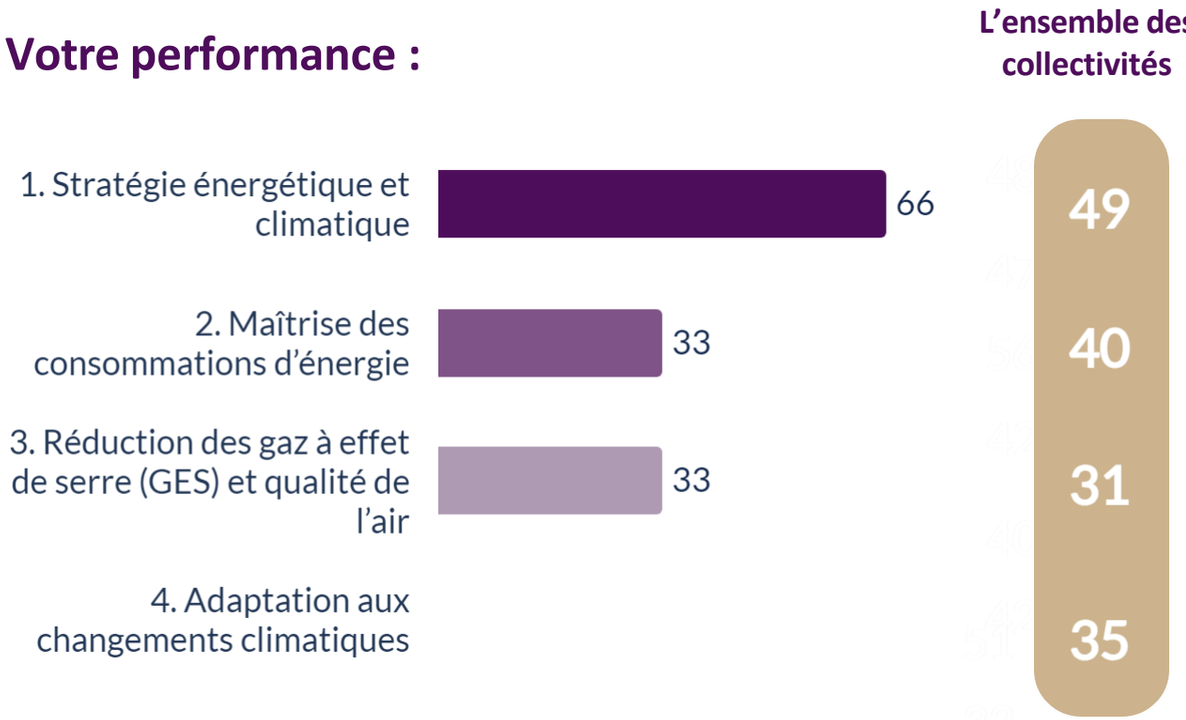

Vos indicateurs :

- Emissions de CO2 totales sur le territoire par habitant (en tonnes équivalent CO2/hab) : 27 t CO2/hab
- Part de la population en précarité énergétique (%) : 16,6 %
- Part des énergies renouvelables dans la consommation : 25 % à 30 %
- Création d'emplois dans les filières des énergies renouvelables sur votre territoire sur les 5 dernières années : 500 à 600 emplois

Vos modes de preuve :

1. Plan climat territorial, PCAET - Contribution SRCAE

2. Bilan énergie gaz à effet de serre

3. Plan d'adaptation aux changements climatiques

4. Signe de reconnaissance sur gestion efficace de votre patrimoine de type ISO 50001

5. Labellisation TEPOS ou TEPOSCV, animation dep des terr labellisés

6. Labellisation Citergy

7. Autre signe de reconnaissance

5.1 Réponse aux besoins énergétiques, atténuation et adaptation aux changements climatiques

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Stratégie visant l'autonomie énergétique	➢ Bilan Carbone en 2019 (Ekodev) et Plan SEVE 2020-2026 clairs et accessibles sur le site internet ➢ Plan SEVE 2020-2026 - Enjeu 1 - La lutte et l'adaptation au changement climatique ➢ Etat des lieux du développement des énergies renouvelables aligné aux objectifs nationaux et régionaux. (*27,7% d'énergies renouvelables parmi la consommation totale d'énergie en Vienne (RADD 2021). En 2019, le département de la Vienne a produit un total de 2 771 GWh d'énergies renouvelables, hors biocarburants (7% pour le photovoltaïque de la production totale et 20% pour l'éolien)).* ➢ Charte multi-acteurs de l'éolien (*pour encourager l'équité territoriale, la concertation, la diversification économique, ainsi que la préservation du patrimoine et du cadre de vie.)* ➢ *En 2019, le département de la Vienne a produit un total de 2 771 GWh d'énergies renouvelables, hors biocarburants (7% pour le photovoltaïque de la production totale et 20% pour l'éolien)*	➢ Mettre à jour le bilan carbone tous les 3 ans (conformément au code de l'environnement). ➢ Dans la foulée du diagnostic, réactualiser à la hausse les ambitions et le suivi du déploiement des énergies renouvelables, notamment photovoltaïque et éolien, sur le territoire. ➢ Introduire une analyse des politiques et actions au regard de leur contribution positive aux trajectoires des objectifs nationaux et régionaux (SNBC et budgets carbone 2030 et 2050)
Maîtrise des consommations d'énergie	➢ Des opérations remarquables sur le patrimoine départemental (Réseau de chaleur Grand Poitiers, Lusignan, Châtellerault et raccordement d'une dizaine de collèges, isolation extérieure de 4 collèges). Une opération pilote intégrée pour le collège de Mirebeau et réhabilitation ambitieuse du collège Henri IV. En 2023 4 collèges ayant fait l'objet de travaux d'amélioration des performances énergétiques via le plan de relance ont été livrés (le collège Jean Macé de Châtellerault, le collège Bellevue de Dangé-Saint-Romain, le collège Jean Moulin de Poitiers, le collège Arsène Lambert de Lencloitre). ➢ Accompagnement des collectivités pour la maitrise de la demande énergétique des bâtiments (partenariat Syndicat des Energies de la Vienne, Département, Agence des territoires 86 et le CAUE86) : 166 communes et 6 EPCI. ➢ Appel à projet centres bourgs et centres anciens pour maîtriser les consommations d'espace et d'énergie Convention d'engagement volontaire voirie durable signée en 2013 et actions remarquables (objectif 18% réintroduction d'agrégats dans les enrobés en 2022, chantiers de retraitement...). ➢ Pacte d'engagement avec la Fédé des travaux publics 87 et le syndicat routes France Limousin en 2023 avec cinq axes de travail, à savoir l'économie circulaire, la réduction des émissions de CO2, la protection de la biodiversité, la transition numérique et la sécurisation des chantiers. La route est donc tracée et un suivi annuel sera assuré. ➢ Ateliers mobilité et écoconduite en interne. Réflexion modalités douces de déplacement des assistants familiaux.	➢ Systématiser et homogénéiser le système de management énergétique et rendre accessible les performances de tous les bâtiments (administration, collèges, etc.) du département et leur évolution. ➢ Analyser les potentiels en géothermie sur le territoire. Formaliser une politique transversale de sobriété énergétique en impliquant les acteurs et les usagers.

5.1 Réponse aux besoins énergétiques, atténuation et adaptation aux changements climatiques

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Réduction des GES (atténuation) et qualité de l'air	➢ Plan SEVE qui propose une vision transverse des enjeux écologiques climat, eau et biodiversité ➢ Signature en 2024 du Contrat de chaleur Renouvelable Thermique 11,5 GWh sur 3 ans ➢ Agrilocal86, marché de restauration collective depuis 2017 ➢ Feuille de route pour l'agriculture 2022-2027 (axes 1 "pour une alimentation locale et durable" et 4 "pour la lutte et l'adaptation au changement climatique") ➢ Inventaire des pistes cyclables et recensement (prévu 2022-23) des besoins ou opportunités avec les acteurs locaux et les agents du département.	➢ Réactualiser et suivre les indicateurs et les trajectoires régionales Climat Air Energie dans le rapport annuel de DD. ➢ Analyser les projets et politiques au regard de leur contribution à ces trajectoires. ➢ Intégrer la problématique des sols (qualité et préservation) dans le Plan SEVE ➢ Le développement des circuits courts est présenté comme un gain évident en GES mais les études de l'ADEME montrent des impacts plus nuancés si ne sont pas remis en question ensemble les modes de production, de distribution et de consommation (*https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29282-avis-Ademe-circuits-courts.pdf*). ➢ Que ce soit pour l'énergie, le sol, l'eau, la biodiversité et la qualité de l'air il faut urgemment accompagner les acteurs agricoles à réduire drastiquement l'usage des pesticides et à transformer les pratiques vers l'agro écologie. Cet axe est à renforcer dans Agrilocal86 à côté des circuits courts, du gaspillage alimentaire et de l'éducation au goût. ➢ Promouvoir une agroécologie nourricière pour améliorer la qualité de l'eau et des sols et diminuer la vulnérabilité alimentaire du territoire.
Adaptation au changement climatique	➢ Dans le plan SEVE, des objectifs chiffrés de lutte contre la précarité énergétique via le schéma de l'habitat : - 25% pour la consommation énergétique des logements ; -15% pour les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique de ces logements ➢ Dispositif, « AM2E » – Accompagnement à la Maîtrise de l'Energie et de l'Eau, est développé dans le cadre du dispositif nationale SLIME, et porté par l'opérateur associatif FSL 86. ➢ Programmes « habiter mieux » (rénovations énergétiques), « Mobi'Vienne » et développement de l'écomobilité dans les politiques sociales	➢ Evaluer les actions de lutte contre la précarité énergétique liée au logement (L'observatoire national de la précarité énergétique, ONPE, considère comme précaires ceux qui figurent parmi les 30 % les plus pauvres et qui consacrent plus de 8 % de leur budget à l'énergie- chauffage et éclairage notamment). Le taux de ménages en précarité énergétique dans le logement est bien supérieur à la moyenne nationale (17% v. 12%). La vulnérabilité énergétique des ménages de la Vienne est amplifiée sur le poste des déplacements avec notamment l'augmentation du coût de l'essence. Cet axe de prévention et de lutte contre la vulnérabilité énergétique (logement et déplacements) des ménages pourrait être amplifié dans le nouveau schéma des solidarités.

44 5.2 Gestion et protection de la ressource en eau

Votre performance :

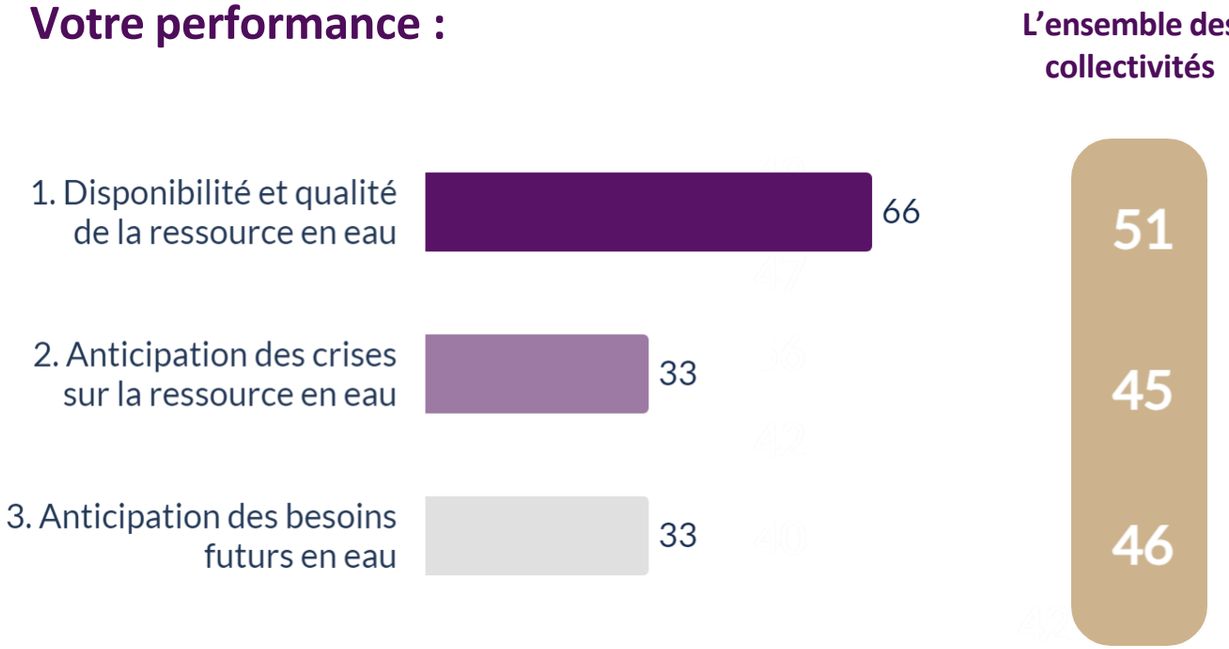

Vos indicateurs :

- Consommation moyenne d'eau des ménages (litres / jour)
- Indice de qualité de l'eau (conformité microbiologique) : 99,4%
- % de l'eau usée traitée et réutilisée (%)
- Nombre de cas de pénurie, de rationnement ou de non potabilité au cours des 10 dernières années
- Taux de satisfaction qualité des services sur votre dernière enquête de satisfaction auprès des usagers de l'eau (%)

Vos modes de preuve :

1 – politique de l'eau

2 – Volet eau du plan d'adaptation aux changements climatiques

3 - Signe de reconnaissance de la qualité de votre service public de l'eau de type ISO 9001, ISO 50001 ou label AquaPlus

5.2 Gestion et protection de la ressource en eau

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Politique de l'eau : disponibilité et qualité de la ressource	➢ Sujet prioritaire et démarche volontariste du Département de la Vienne en matière de gouvernance multi-acteurs de l'eau. ➢ Schéma départemental de l'eau élaboré en 2013 et réactualisé pour la période 2018-2027 coordonné avec l'Etat (DDT86) : - SD du grand cycle de l'eau 2018-2027 - SD de l'assainissement 2018-2027 - SD des milieux aquatiques 2018-2019 - SD Alimentation en eau potable avec fiches par bassin versant ➢ Observatoire de l'eau. 4 études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) depuis 2 ans PTGE (Plan de territoire pour la Gestion de l'eau) lancé en sept 2023 dans une démarche ouverte de dialogue et de co-construction Volontarisme politique d'une participation citoyenne de qualité avec appel à un garant de la concertation (CNDP). ➢ Quelques actions exemplaires sur le patrimoine départemental et les collèges. 14 DPE réalisés sur 56 à réaliser 2 bâtiments administratifs et 1 collège équipés d'une centralisation des consommations énergétiques. (RADD 2024). ➢ Formulation claire et précise de la politique de l'eau (en 5 objectifs).	L'eau est un bien commun de forte vulnérabilité du territoire (quantité et qualité). Plusieurs épisodes récents (alertes sanitaires, inondations, sècheresses, conflits d'usages…) ont contribué à sensibiliser les élus, les agents, le grand public, les acteurs économiques et les partenaires locaux à cet enjeu majeur pour le territoire de la Vienne. ➢ Renforcer les moyens humains et financiers en interne sur cette priorité cruciale ainsi que les moyens de l'anticipation. Les outils programmatiques et d'analyse sont en place. Pour autant le sujet ne relève pas seulement de compétences techniques et son traitement relève du politique. ➢ Veiller à l'association de la société civile à toutes les étapes des projets. La cristallisation des sensibilités écologistes sur les méga-bassines voisines (par ex : Sainte Soline) impose une haute qualité de débat démocratique, de délibération et d'exploration des controverses, notamment en ce qui concerne les retenues de substitution envisagées. ➢ Systématiser le recours à des tiers garants de la concertation semble pertinent vues la sensibilité et la complexité de la problématique et de la gouvernance eau sur le territoire. ➢ Systématiser l'exemplarité de l'organisation départementale sur ses usages (économies d'eau, mousseurs, arrosages...), ses bâtiments (récupération eau pluviale, recyclage, toilettes sèches...), la conditionnalité des aides et conventionnements.
Anticipation des crises	➢ Schémas et PTGE ➢ Révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).	➢ Développer la culture des risques en incluant les risques liés aux bouleversements climatiques (retrait-gonflement des argiles, canicules…) en développant l'anticipation et la prévention.

5.2 Gestion et protection de la ressource en eau

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Anticipation des besoins futurs	➢ Observatoire de l'eau	➢ Tester le scénario de réchauffement à +4°
Services essentiels	➢ Dispositif, « AM2E » – Accompagnement à la Maîtrise de l'Energie et de l'Eau, est développé dans le cadre du dispositif nationale SLIME, et porté par l'opérateur associatif FSL 86	➢ Travailler sur le prix de l'eau et les tarifications sociales (?)

55 5.3 Valorisation de la biodiversité, espaces naturels, ressources

Votre performance :

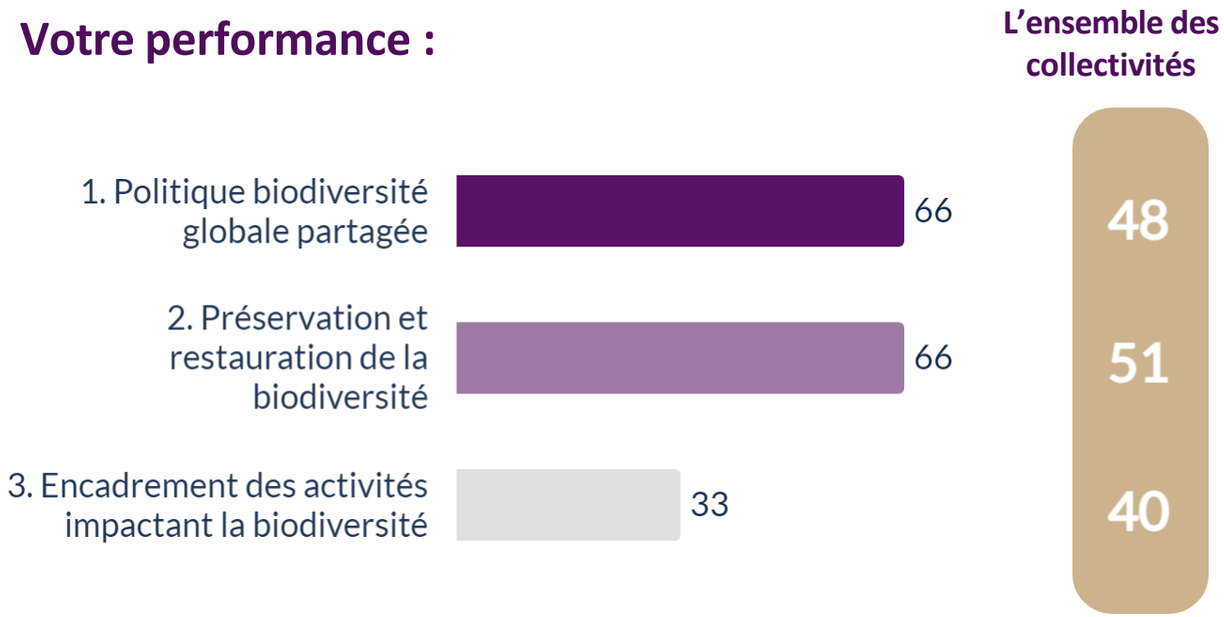

Vos indicateurs :

- Nombre d'espèces menacées recensées sur le territoire : 80 espèces menacés
- Part du territoire couverte par un schéma de protection (local, national ou européen) : 30%
- Proportion des espèces exotiques invasives : 3 à 5 %

Vos modes de preuve :

1 – Politique biodiversité + paysage

2 – Cartographie des espaces protégés

5.3 Valorisation de la biodiversité, espaces naturels, ressources

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Politique globale partagée	➢ La préservation et la découverte de la biodiversité est l'axe 3 du projet SEVE. ➢ Politique des espaces naturels sensibles animée avec de beaux outils de sensibilisation et d'éducation du public. Objectif de 17 ENS d'ici 2026 (5 aujourd'hui). ➢ 4 ENS aménagés avec des sentiers nature (Bois de la Loge à Pouillé, Fontou, à Valence en Poitou, la Verrerie à Béruges et La zone humide de Scévolles à Monts-sur-Guesnes) accessibles aux personnes à mobilité réduite. ➢ Prise en compte de la biodiversité dans la politique de voirie durable. ➢ Quelques actions sur le patrimoine départemental (ERC, Appel à projet collèges "A la découverte des ENS"	➢ Explorer et renforcer les voies d'amplification d'intégration de la préservation de la biodiversité et de la santé environnementale dans la politique patrimoniale (construction, renaturation, fonctionnement / entretien, déconstruction).
Préservation et restauration	➢ Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de la commune de Saint-Martin-la-Pallu (agrandissement du marais, haies..)	➢ Prendre soin des partenariats et valoriser les inititatives citoyennes ➢ Relayer les campagnes de prévention et de lutte contre les espèces invasives
Encadrement des activités	➢ CDESI sports en pleine nature. L'enjeu est de consolider le secteur des sports de nature, d'en faire un véritable levier économique et touristique, tout en préservant les sites et l'environnement. À ce jour 35 espaces, sites et itinéraires de pratique d'un sport nature et 5 « Station Sports Nature en Vienne » sont labellisés. ➢ Développement du tourisme vert. Schéma "LA VIENNE A VELO ET RANDO " 2021-2025, en concertation avec les collectivités et les associations d'usagers : le développement et la promotion des itinéraires et services pour le tourisme de randonnée et le loisir sportif.	➢ Sensibiliser et former les acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises, exploitations agricoles, consulaires…) à la biodiversité de la Vienne et à sa préservation. ➢ Nouer des alliances dédiées avec les établissements d'enseignement et de recherche.

22 5.4. Prévention et valorisation des déchets

Votre performance :

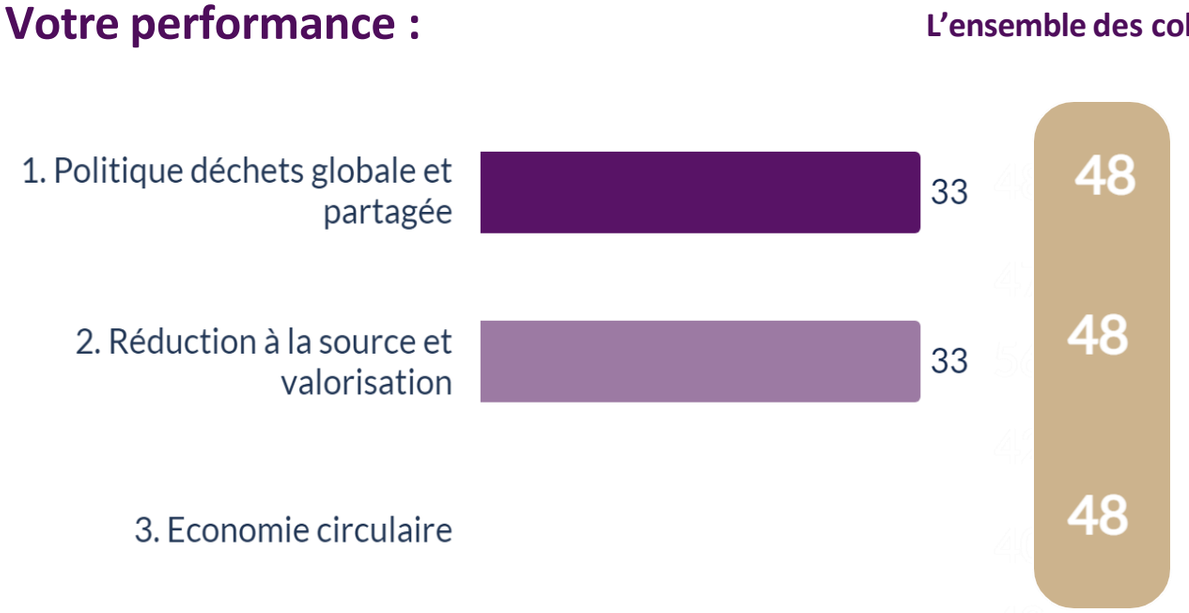

Vos indicateurs :

Déchets ménagers et assimilés (en kg / hab / an) : 499kg/hab

Part de la valorisation "matière" des déchets collectés : Entre 25% - 35 %

Vos modes de preuve :

1 - Plan déchet

2 – Liste des éco-activités autour des déchets

3 - Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND)

5.4 Prévention et valorisation des déchets

Critères	Points forts/ Bonnes pratiques	Axes de progrès
Politique globale et partagée	➢ Plusieurs marchés permettent d'optimiser la gestion des déchets, par exemple : Marché d'entretien des locaux : obligation pour les prestataires d'utiliser 100% de produits labellisés et de mettre en place le tri sélectif. Distributeurs de boissons chaudes : distribution d'un mug réutilisable à chaque agent et tarification incitative à son utilisation pour éviter la consommation de gobelets. ➢ Marché de mobilier : reprise et recyclage du mobilier usagé pour valorisation auprès de l'éco-organisme VALDELIA. ➢ Incitation à l'achat de fournitures de bureau durables (stylos rechargeables, matières recyclées, …). ➢ Contrat avec la société SUEZ pour transformation des déchets papier et carton en boîtes à œufs.	➢ Systématiser le tri dans les bureaux et bâtiments du département. ➢ Stimuler les filières de recyclage / réemploi sur tous les déchets produits (fonctionnement, événements, construction et déconstruction)